

V. ANNEXES

V.1.1	Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs, par thème, des actions menées en phase 1 et prévisionnelles en phase 2, leurs calendriers de mise en œuvre et leurs coûts.	p. 73
V.1.2	Annexe 2 : Taux de dépollution de l'assainissement collectif	p. 94
V.1.3	Annexe 3 : Avis de la MISEN 84 sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues »	p. 95
V.1.4	Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du Comité Rivière du 17/12/2013	p. 98
V.1.5	Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs, par thème, des coûts et financements prévisionnels par action	p. 129
V.1.6	Annexe 6 : Tableau récapitulatif des financements en phase 1, par volet et par financeur	p. 152
V.1.7	Annexe 7 : Tableau récapitulatif des financements estimatifs en phase 2, par volet, par année et par financeur	p. 155
V.1.8	Annexe 8 : Fiches actions complémentaires	p. 158

V.1.1. Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs, par thème, des actions menées en phase 1 et prévisionnelles en phase 2, leurs calendriers de mise en œuvre et leurs coûts.



Actions non prévues initialement au Contrat de Rivière et intégrées suite au bilan à mi-parcours

VOLET A1 :
Améliorer l'assainissement des collectivités

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Cadre action SDAGE	Précisé contrat de travail	Planage 2012 (prévu en 2010)	Programme d'action : 2010-2012 et prévisionnel 2013-2015					Base TTC HT prévisionnelle Phase	coût réajusté phase (en k€)	Base TTC HT 2013-2015	Échelon concerné (en k€) basé en 2012	
									Phase 1		Phase 2							
									2010	2011	2012	2013	2014					2015
A.1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1	Travaux d'assainissement de la commune de L'Isle sur la Sorgue	Examen des réseaux : "réseaux Sud"	Commune de L'Isle sur la Sorgue	Déposition SA-02	1	1	1	X	X	HT	Pas de données	HT	Pas de données			
				Réhabilitation des réseaux	Commune de L'Isle sur la Sorgue	Mesure S21 du PDM	1	1	1	X	X	HT	1 691,9	HT	697,6			
				Construction réseau de transferts usés	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	2				X			HT	250		
				Mise en conformité de la STEP de Vézère :	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	1	1	X	X	X	HT	70	Pas de données			
				Mise en conformité de la STEP de Vézère :	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	1	1	X	X	X	HT	800,0	Pas de données			
				Mise en place d'une unité de traitement épandue aux effluents industriels	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	1	1	X	X	X	HT	50	Pas de données			
				Révision du Schéma d'assainissement	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	2			X		HT		50			
				Recherche de branchements non conformes	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	2			X		HT		50			
				Mise en conformité de branchements	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	2			X		HT		370			
				Mise en place de déblatage sur les postes de refoulement de secteurs à eaux chaudes prédominantes	Commune de L'Isle sur la Sorgue		1	2			X	X	X	HT		60		
A.1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.2	Travaux d'assainissement de la commune de Vézère	Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la réhabilitation des RA	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
				Lutte contre les regards directs d'eaux usées en Sorque par la mise en place de postes de refoulement	Commune de L'Isle sur la Sorgue													
A.1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.3	Travaux d'assainissement de la commune de Saum-sur-Vaucluse	Réhabilitation des réseaux	COGA	Déposition SA-02	1	1	1	X	X	HT	137	HT	376,3			
				Mise en conformité des réseaux	COGA		1	1	1	X	X	HT	522,7	HT	423,5			
				Assainissement enterré "Vaucluse Cergy" (Site G. alain)	COGA		1	1	1	X	X	HT	6,4	HT				
				Examen du réseau d'assainissement enterré (Site G. alain)	Commune de Saum-sur-Vaucluse		1	1	1	X	X	HT		Non connu	Pas de données			
				Recommandations aux regards des M. lignes entées	Commune de Châteaufort de G. adrege		1	1	1	X	X	HT						
				Réhabilitation des réseaux d'assainissement enterré	Commune de Châteaufort de G. adrege		1	1	1	X	X	HT	574,8	HT	90			
				Renforcement enterré dégrillage en entrée de STEP	Commune de Châteaufort de G. adrege		1	1	1	X	X	HT		HT	40			
				Construction nouvelle STEP	Commune de Châteaufort de G. adrege		1	1	1	X	X	HT		HT	3 000			
				Mise en œuvre du SDA p. l'aval	Commune de Fontaine de Vaucluse		1	1	1	X	X	HT	Non connu	HT	Pas de données			
				Renovation de la STEP et des réseaux d'assainissement enterré	Commune de Fontaine de Vaucluse		1	1	1	X	X	HT	75,2	HT				
A.1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.4	Travaux d'assainissement de la commune de Châteaufort de G. adrege	Réhabilitation des réseaux d'assainissement enterré	SM Ribère Vertoux	Déposition SA-02	2	1	1	X	X	HT	232,5	HT				
				Examen des réseaux d'assainissement enterré	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT	2 895,7	HT				
				Recherche de regards chauds passifs	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT	38	HT				
				Etudes complètes enterrées sur l'extension de la STEP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT		Pas de données				
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT	100	HT	100			
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT						
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT						
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT						
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT						
				suppression d'BCP	SM Ribère Vertoux		1	1	1	X	X	HT						

VOLET A1 :
Améliorer l'assainissement des collectivités

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître d'ouvrage	Cadres sectoriels SDADES	Précision contractuelle	Phase de référence (2010)	Phase 2012	Programme d'actions 2010-2012 et prévisionnel 2013-2015					Base TTC HT réévaluée phase	coût réévalué phase (en K€)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût réévalué phase en 2012
										Phase 1		Phase 2						
										2010	2011	2012	2013	2014				
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.7	Travaux d'assainissement de la commune de Le Fortet	Extension des réseaux d'assainissement ent. D. Valards, Pécusens)	COGA	Dépositon SA-02	2	1	annulée									
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.8	Travaux d'assainissement de la commune de Jurgemans	Réhabilitation des réseaux d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								81	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.9	Travaux d'assainissement de la commune de Veuren	Réhabilitation des réseaux d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								100	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.10	Travaux d'assainissement de la commune de Sains-aux-Vignes	Réhabilitation des réseaux d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								870	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.11	Travaux d'assainissement de la commune de Men les Paluds	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								138.2	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.12	Travaux d'assainissement de la commune de Lagras	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								488	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.13	Travaux d'assainissement de la commune de Cam etreux-Duorce	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								55.3	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.14	Travaux d'assainissement de la commune de Fontaines sur la Sogues	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								1.411	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.15	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								10	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.16	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								4.6	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.17	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								270	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.18	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								183.9	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.19	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								466.5	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.20	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								501.6	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.21	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								313.5	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.22	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								947	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.23	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								1.761,4	
A.1	An éliminer les assainissements collectifs boches	A1.24	Travaux d'assainissement de la commune de Pernes les Fontaines	Extension du réseau d'assainissement ent. D. Depoixhin	COGA	Dépositon SA-02	2	1	1								1.334,4	
TOTAL															8 880,6	13 933,2		

**VOLET A2 :
Améliorer l'assainissement autonome**

Thème	Sous objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maire ouvrage	Cadre action SDAGE	Prévisibilité (2010)	Phase 2012	Programme 2010-2012 et prévisions 2013-2015					Base TTC HT 1ère phase	coûts réels par phase (en K€)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût zème phase (K€) fin en 2012
									Phase 1		Phase 2						
									2010	2011	2012	2013	2014				
A2	Améliorer l'assainissement autonome	A.2.1	Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonome	Recensement et contrôle des réseaux sur Lagnès	Commune de Lagnès	SE21 (PDM)	1	1 & 2	X	X	X	X	X	HT	HT	15	
				Réhabilitation de 4 RA non conformes de structures accueillant du public sur Lagnès	Commune de Lagnès		1	1 & 2	X	X	X	X	X	X	HT	HT	30
				Définition des travaux de réhabilitation des RA sur Lagnès	Commune de Lagnès		1	1 & 2	X	X	X	X	X	X	HT	HT	15
				Recensement des RA sur Fontaine de Vacluse	Commune de Fontaine de Vacluse		1	1	X	X	X	X	X	X	HT	HT	30
				Recensement et contrôle des RA sur Rhône Ventoux	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux		1	1	X	X	X	X	X	X	HT	HT	186
				Recensement et contrôle des RA sur Pernes les Fontaines	Communes de Pernes les Fontaines, Pernes les Fontaines, Bédarrides		1	1	X	X	X	X	X	X	HT	HT	186
				Recensement et contrôle des RA sur zone d'assainissement collectif	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux / Pernes les Fontaines		2	2	X	X	X	X	X	X	HT	HT	186
				Recensement et contrôle des RA sur Pernes les Fontaines	Communes de Pernes les Fontaines, Pernes les Fontaines, Bédarrides		1	1	X	X	X	X	X	X	HT	HT	186
				Recensement et contrôle des RA sur Fontaine de Vacluse	Commune de Fontaine de Vacluse		1	1	X	X	X	X	X	X	HT	HT	30
				Recensement et contrôle des RA sur zone d'assainissement collectif	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux / Pernes les Fontaines		2	2	X	X	X	X	X	X	HT	HT	186
TOTAL															189,8	60	

**VOLET A3 :
Améliorer la qualité des eaux**

Thème	Sous objectif des eaux des Sorgues	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maire ou village	Cadre action SDAGE	Priorité contractuelle	Phase prévue en 2010	Phase 2012	Programme action : réel 2010-2012 et prévu 2013-2015				Base TTC HT réelle 1ère phase	coût réel 1ère phase (en K€)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (en K€)
										Phase 1		Phase 2					
										2010	2011	2012	2013				
A3	Améliorer la qualité des eaux des Sorgues	A 3.1	Subvention de la qualité des eaux		SMBS	5G 01	1	1&2		X	X	X	X	TTC	45,9	60	Inclus dans les bases de fonctionnement SMBS
A3	Améliorer les connaissances en matière de qualité de la ressource karstique	A 3.2	Evaluation de la vulnérabilité de la ressource karstique	Favoriser la concertation et valider les différentes études et données sur la Fontaine de Vauluse	SMBS	5G 01	2	1&2		X	X	X		TTC		30	Inclus dans les bases de fonctionnement SMBS
				Etude du niveau de vulnérabilité de la ressource karstique	GIS			2				X		TTC			
TOTAL														45,9	90		

**VOLET B1 :
Créer la ressource en eau**

Thème	Sous objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Cadre action SDAGE	Priorité combat rivière	Phasage prévu en 2010	Phasage 2012	Programme action : réél.2010-2012 et prévisionnel 2013-2015					Base TTC HT réél. 1ère phase	coût réél. 1ère phase (en k€)	Base TTC HT 2013-2015	Estim ation coût réél. 2ème phase (k€)		
										Phase 1		Phase 2		2015						
										2010	2011	2012	2013						2014	
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Régénérer les potentiels écologiques des secteurs déficitaires	B1.1	Régénérer le potentiel écologique de la Sogues du Tuenti	Opérations de franchissement entérobio au seuil de la Croupière	SMBS	3A20 + 3C11 et 3C12 prioritaire (PDM)	1	1	1&2	X	X	X	HT	Inclus dans B3,7	HT	Inclus dans B3,7				
																	SMBS en délestage MO ASA Canal de L'Isle	2	2	X
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Régénérer les potentiels écologiques des secteurs déficitaires	B1.2	Régénérer le potentiel écologique de la Sogues de la Faible et l'aval de la confluence avec la Nesque	Etude des débits bibliographiques	SMBS	3A10	1	1	2	X	X	X	HT	40	HT	40				
																	Recensement des prélèvements agricoles, évaluation de leurs volumes et de leur évolution dans le temps	2	2	2016
																	Etude de gestion des flux hydrauliques			
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Prévenir l'archaïsme hydraulique du réseau des Sorgues	B1.3	Régénérer les ouvrages hydrauliques structurant le réseau des déversoirs du réajuste Monchar	Aménagement et/ou régénération d'ouvrages hydrauliques	SMBS et fusion	3A20 + 3C11 et 3C12 prioritaire (PDM)	1	1&2	2	2016	2016	HT	45	HT	45					
																Régénérer les ouvrages hydrauliques structurant le réseau de la Sogues				
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Prévenir l'archaïsme hydraulique du réseau des Sorgues	B1.4	Régénérer les ouvrages hydrauliques structurant le réseau de la Sogues	Etudes préliminaires	ASA du canal/ SMBS	3A20 + 3C11 et 3C12 prioritaire (PDM)	2	2	2	X	X	HT	30	HT	30					
																Régénérer les ouvrages hydrauliques structurant le réseau de la Sogues				
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Prévenir l'archaïsme hydraulique du réseau des Sorgues	B1.5	Etude de la fonctionnalité et de la gestion des ouvrages structurant le réseau de la Sogues	Phase travaux	SMBS	3A20 + 3C11 et 3C12 prioritaire (PDM)	2	2	2	X	X	HT	486,2	HT	486,2					
																Régénérer les ouvrages hydrauliques structurant le réseau de la Sogues				
										TOTAL	486,2	135								

**VOLET B2 :
Gérer les inondations**

Thème	Sous-objectif	N° action	Règles des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage (identifié en 2012)	Cadre action SDAGE	Prévisibilité content de l'offre	Phase 2010	Phase 2012	Phase 1			Phase 2			Base TTC HT 2015-2015	Code phase 1ère phase (en K€)	Base TTC HT 2015-2015	Estimation cod. 2ème phase (en K€)			
										2010	2011	2012	2013	2014	2015							
										Programme action : 1661.2010-2012 et 1661.2013-2015												
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.1	Améliorer la gestion quantitative des eaux	Schéma d'assainissement privé de la zone sur la zone	L'Etat sur la zone	Déposition 8-03 et 8-04	1	1	X													
				Schéma d'assainissement privé de Châteauneuf de Gadagne	Châteauneuf de Gadagne	Déposition 8-03 et 8-04	1	1	X													
				Schéma d'assainissement privé de Sorgues	Commune de Sorgues	Déposition 8-03 et 8-04	1	2				X	X									
				Etude du fonctionnement hydraulique de la partie aval de la branche de Sorgues (Canal de Vaulcuse)	CCPRO		1	>2015														
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.2a	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vaulcuse : 1) Améliorer les appuis au Canal et réduire son débit de pointe	Bassin de débâlage (rayons)	SMAGE ou SMBS si fusion	Déposition 8-03	1	>2015														
				Bassin de rétention (Continentale)			2	>2015														
				Bassin de rétention (Chaffard)			2	>2015														
				Régulation Moyenne de la Grosse-Lierre			2	>2015														
				Bassin de débâlage (roberty)			2	>2015														
				Actualisation du Schéma du Canal de Vaulcuse	SMAGE ou SMBS			2					X	X								
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.3	Mettre en œuvre le SDAp de la zone sur la zone	L'Etat sur la zone		Déposition 8-03	2	1				X										
				COGA			2	1&2	2				X	X								
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.4	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vaulcuse : Améliorer la répartition des eaux	Réhabilitation de la décharge du Rabat		Déposition 8-04 ?	1	>2015														
				Construction de branche / 1ère branche études	SMAGE ou SMBS si fusion		1	>2015														
				Construction de branche / 1ère branche travaux secteurs aval			1	>2015														
				Débâlage du canal du Giffon	CCPRO		1	1					X									
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.2b	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vaulcuse : Améliorer la répartition des eaux	Construction de branche / 2ème branche	SMAGE ou SMBS si fusion		2	>2015														
				Reculage de branche de Sorgues			2	>2015														
				Remise en état et fonctionnement de ouvrages de régulation du Canal de Vaulcuse	SMAGE ou SMBS si fusion		2	2					X									
Thème B2 - Gestion des fondations	Optimiser la gestion des flux en amont de la zone	B2.2a	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vaulcuse : Améliorer la répartition des eaux	Actualisation du Schéma du Canal de Vaulcuse	SMAGE ou SMBS		2							X	X							

**VOLET B2 :
Gérer les inondations**

Thème	N° action	Titre de l'action	Opérations concernées par l'action	Maitre ouvrage (identifié en 2012)	Cadre action SDAGE	Période de réalisation	Phase 2010	Phase 2012	Phase 1			Base TTC/HT 1ère phase	Coûts réels 1ère phase (en K€)	Base TTC/HT 2013-2015	Etat actuel codifié en phase (K€)										
									2010	2011	2012														
									2013	2014	2015														
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.5	Opération de gestion des écoulements	Détection de la base inondation dans les zones densément urbanisées	Synd. Amont ou SMBS si fusion	1	2	annulée																		
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.5	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et biefs tributaires	Reculage de Grand Névon	Synd. Amont ou SMBS si fusion	1	1	annulée																		
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.6	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et biefs tributaires	Sécurisation des digues de protection contre les inondations	SMBS	1	2					X														
								D'agrandissement des digues publiques	Com munes les exutoires existants après fusion des Syndicats de rivières																
										Sécurisation des digues publiques à enjeux															
											Vannes techniques approfondies des digues publiques														
												Dossiers de bouyage des digues publiques													
										Relevés de surélévation des digues publiques															
											Etudes de danger des digues publiques														
										Domaniation des digues privées à enjeux															
											DUP des digues privées à enjeux														
										Thème B2 - Gestion des fondations		B2.7	Réguler les populations agorodites	SMBS	1	1&2	1&2								
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.2c	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et biefs tributaires	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vauluse : stabiliser les ouvrages hydrauliques contribuant à la régulation du canal	SMAGE ou SMBS si fusion	D'opération 8-04 ?	2	> 2015																		
								Régulation du profil longitudinal du canal	SMAGE ou SMBS si fusion																
										Régulation du profil longitudinal du canal															
											Régulation du profil longitudinal du canal														
										Régulation du profil longitudinal du canal															
											Régulation du profil longitudinal du canal														
										Régulation du profil longitudinal du canal															
											Régulation du profil longitudinal du canal														
										Régulation du profil longitudinal du canal															
											Régulation du profil longitudinal du canal														
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.8	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et biefs tributaires	Cône de décharge de Gagnac	SMAGE ou SMBS	2	annulée																			

**VOLET B2 :
Gérer les inondations**

Thème	N° action	Rédaction des actions	Opérations concernées par l'action	Maire ouvrage (identifié en 2012)	Cadre action SDAGE	Priorité contrat de rivière	Phase prévue en 2010	Phase 2012	Phase 1			Phase 2			Base TTC/AT régle 1ère phase	Coûts réels 1ère phase (en k€)	Base TTC/AT 2013-2015	Etat actuel codé selon Phase (K€)
									2010	2011	2012	2013	2014	2015				
									Programme national : régle 2010-2012 et prévisions 2013-2015									
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.9	Etude de faisabilité hydraulique pour la mise en place d'un dispositif d'éclatement des crues sur la SORGUE de VALEIN	Action de sensibilisation et d'information sur les actions possibles en matière de réduction de la vulnérabilité	SMBS	Dispositif 8-01, 8-04 et 8-06	2	> 2015											
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.10	Réduire les pratiques déplorables	Actions de sensibilisation et d'information sur les actions possibles en matière de réduction de la vulnérabilité	SMBS	Dispositifs 8-07 et 8-08	2	1 & 2	X	X		X	X		Par fact. comm. unes et EPCI				
			Identification des habitations et établissements les plus vulnérables					X				Par fact. comm. unes						
			Accompagnement pour la réalisation d'un engagement de réduction de la vulnérabilité						X			Par fact. comm. unes						
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.11	Mise en place d'ouvrages d'évacuation des eaux sous la RD1 (Le Thor)	étude + travaux	CG 84		2	annulée											
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.12	Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte	Opération de sensibilisation de la Fontaine de Vaulcise et formation à un système d'alerte associé à ce modèle	SMBS	Dispositif 8-11	1	1 & 2	X	X		X	X		Par fact. SMBS				
			Mise à disposition des communes du système d'expertise hydro-météorologique en temps réel					X	X	X	X							
			Développement des systèmes communaux d'alerte téléphonique automatisés					X	X	X	X		Par fact. comm. unes et EPCI					
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.13	Améliorer la connaissance du risque	Etude de réévaluation de risque	SMBS	Dispositif 8-11	2	annulée											
Thème B2 - Gestion des fondations	B2.13	Développer la prévention du risque	Développer la connaissance du risque fondation	SMBS	Dispositif 8-09	1 & 2	1 & 2	X	X		X	X		Renov. VORFC				
TOTAL															484,4	3 050,4		

**VOLET B3 :
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau**

Thème	Sous-objectifs	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	N° de l'ouvrage	Cadre action SDAGE	Périodicité contrat de rivière	Phaseage prévu en 2010	Phaseage 2012	Programme action : 2010-2012 et prévisions 2013-2015					Base TTC HT de la 1ère phase	Coût réel 1ère phase (en k€)	Base TTC HT de la 1ère phase	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (en k€) en 2012
										Phase 1		Phase 2							
										2010	2011	2012	2013	2014					
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet/corridor végétal)	B3.1	Favoriser la continuité de la ripisylve	Surveillance / animation foncière	SMBS	3C17 + 2A17 / Procédure PDM)	1	1&2	1&2		X	X	X	X				Frais de fonct. SMBS	
											X	X	X	X	X			Frais de fonct. SMBS	
																		80	
																		Frais de fonct. SMBS	
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet/corridor végétal)	B3.2	Restaurer la végétation des berges	Programme pluriannuel de restauration de la végétation des berges	SMBS	3C17 Procédure PDM)	1	1&2	1&2	X	X	X	X	X		665,8	HT	681,7	
										X	X	X	X	X			40		
																	Frais de fonct. SMBS		
																	60		
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.3a	Valoriser les usages avec la préservation du milieu périurbain	L'ES sur la Sogrie : Cheminement le long de la Sogrie de M. Orchar (amont)	Communes	2A17 Procédure PDM)	2	1&2	annulé		X								
																	non communiqué		
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.3b	Valoriser les usages avec la préservation du milieu	L'ES sur la Sogrie : Liaison douce nouveau colège	EPCI	7A03 Procédure PDM)	2	1&2	annulé		X								
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Favoriser les dynamiques naturelles	B3.4	Préserver et valoriser les espaces de "dynamique naturelle"	Circuit de l'eau à Lagnes	Chevaux de l'onde	2A17 Procédure PDM)	1	1	1		X								
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Favoriser les dynamiques naturelles	B3.4	Préserver et valoriser les espaces de "dynamique naturelle"	Sensibilisation du public	SMBS	3C17 + 2A17 / Procédure PDM)	1	1&2	1&2	X	X	X	X					voir B3.1	

VOLET B3 :
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

Thème	Sous-objectifs	N° action	Intitulé des actions	Opérations concédées par l'action	Maitre ouvrage	Cadre action SDAGE	Prévisibilité contrat de rivière	Phasage prévu en 2010	Phasage 2012	Programme d'action : 2010-2012 et prévisions 2013-2015				Base TTC/AT 1ère phase	Coût total 1ère phase (en k€)	Base TTC/AT 2ème phase	Estimation coût 2ème phase (en k€)																			
										Phase 1								Phase 2																		
										2010	2011	2012	2013					2014	2015																	
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet piscicole)	B3.8	Gestion de la dynamique piscicole	Evaluation de la dynamique des peuplements piscicoles	SMBS	6B.02 + 3C.13	2	1&2	1		X			10	TTC																					
																		Etude bilan des résultats des pêches électorales réalisées sur les Sorgues																		
																		Etude bilan des résultats des pêches électorales réalisées sur les Sorgues																		
																		Evaluer et aménager les capacités d'accueil de la faune piscicole de l'onde	Fédération pêche 84 / Chevaliers de l'onde																	
																		Réaliser des petits aménagements piscicoles sur les parties Sorgues	SMBS																	
																		Développer une gestion patrimoniale sur les Sorgues	Fédération pêche 84																	
																		Etudes de l'efficacité de 2 passes à méduses	Fédération pêche 84																	
																		Réaliser des petits aménagements piscicoles sur le canal du Moulin Cribin	Fédération pêche 84 / Chevaliers de l'onde																	
																		Assurer la préservation des biotopes aquatiques	SMBS	B3.9	Contrôle et régulation des plantes envahissantes	Jussieu	SMBS	6A.03 pisciculture (PDM)	1	1&2										
																		Concilier les usages avec la préservation du milieu		B3.10	Gestion halieutique	Réévaluer la possibilité de production des Tautais fabb issues de souche locale	Fédération pêche 84	6B.02 + 3C.13	2	1&2										
Concilier les usages avec la préservation du milieu		B3.11	Régulation des activités nautiques	Evaluer la compatibilité entre la pression de pêche et la protection du milieu naturel Réévaluer le PDPG des Sorgues Mettre en place une production de bulles fabb de souche locale Surveiller l'évolution des populations piscicoles	SMBS	OF6	2	1																												
Concilier les usages avec la préservation du milieu		B3.12	Animation du Comité Local de la Sorgue Amont	Mise en place d'un chirotrautique de découverte sur la Sorgue aval	Bédarides	7A.03	2	1&2																												
Concilier les usages avec la préservation du milieu		B3.13	Evaluation du potentiel hydroélectrique	Evaluation quantitative des activités nautiques	SMBS	7A.03	2	1&2																												

VOLET B3 :

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

Thème	Sous-objets	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Cadre action SDAGE	Piloté par le contrat de rivière	Phasage prévu en 2010	Phasage 2012	Programme action : 2010-2012 et prévisionnel 2013-2015					Base TTC HT de la 1ère phase (en k€)	Base TTC HT de la 1ère phase	Coût de la 1ère phase (en k€)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût de la 2ème phase (en 2012)					
										Phase 1		Phase 2												
										2010	2011	2012	2013	2014						2015				
Thèmes B3 - Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet corridor végétal) et favoriser les dynamiques naturelles	B3.14	Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire	Analyse des dispositifs réglementaires du Code de l'urbanisme et permis pour gérer et préserver les espaces naturels des bords de Sorgues	SMSBS	OF3	2	1	1			X				TTC	12							
											X	X	X	X										
Thèmes B3 - Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Préserver le patrimoine des Sorgues	B3.15	Restaurer le pont historique de STABEGATY	Participation à l'élaboration et à l'évaluation des documents d'urbanisme locaux. Définition et programmation de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues. Elaboration et diffusion de guides	Association Les Sorgues Vertes	OF3	2	1	2				X											
Thèmes B3 - Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique	B3.16 (voir B2.12)	Améliorer la connaissance de la ripariofaune des débits en période de crue et d'étiage	Mettre à jour le plan de gestion de la ripariofaune	SMSBS				2															
TOTAL										1 136,9	TOTAL	4 146,4												

VOLET C1 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Thème	Sous objectifs	N° action	Titre des actions	Opérations concernées par l'action	Maire ouvrage	Cadre action SDAGE	Priorité contrat de rivière	Phasage prévu en 2010	Phasage 2012	Programme action : séq. 2010-2012 et prévisionnel 2013-2015					Base TTC HT 1ère phase 2010	Coût réel 1ère phase (K€) faite en 2010	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (K€) faite en 2012		
										Phase 1		Phase 2								
										2010	2011	2012	2013	2014					2015	
C1 : Coordination et suivi du contrat	Evaluer les démarches engagées	C1.1	Suivi/bilan du CRV	Bilans annuels du Contrat de Rivière	SMBS		2	1 & 2	1 & 2											
				Bilan mi-parcours du Contrat de Rivière																
				Bilan final du Contrat de Rivière																
C1 : Coordination et suivi du contrat	Assurer le fonctionnement de la structure et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation	C1.2	Faire de fonctionnement SMBS (salaires, charges patronales, frais généraux)		SMBS	Disposition 4-02	1	1 & 2	1 & 2	X	X	X	X	X	TTC	1 121,4	TTC	1 638,1		
TOTAL											1 121,4	TOTAL	1 669,1							

**VOLET C2 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière**

Thème	Sous-objectifs	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maitre ouvrage	Cadre action SPAGE	Problème constaté rivière	Phasage 2010	Phasage 2012	Programme action : 2010-2015 et prévisions 2013-2015					Base TTC HT 1ère phase	coûts liés à la phase (en K€)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (en K€)							
										Phase 1		Phase 2													
										2010	2011	2012	2013	2014					2015						
C2 – Appui à la gestion concertée	Informations	C2.1	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination des jeunes générations	Programme pédagogique annuel : Les Sorgues à l'école Années thématiques ponctuelles Missions d'éducation à l'environnement par la pêche de rivière	SMBS SMBS Fédération de pêche 84	6A04	1	1&2	1&2	X	X	X	X	TTC	148,2	TTC	264,5								
C2 – Appui à la gestion concertée	Informations	C2.2	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination des élus et bénévoles	Fiches thématiques à l'intention des communes Inaugurations Présentation maitre franc Signature Civ Rapports d'activités Diffusion de communiés Réalisation d'un guide sur le second Contrat de Rivière	SMBS		1	1&2				X	X	TTC		TTC	1								
C2 – Appui à la gestion concertée	Informations	C2.3	Rencontres de la Sorgues	petites réunions thématiques	SMBS	Disposition 1-01 ; Disposition 4-07	1	1&2			X	X	TTC	30	TTC	15									
C2 – Appui à la gestion concertée	Informations	C2.4	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination du grand public	Réalisation de plaquettes thématiques Conception et mise à disposition de supports pédagogiques Exposition aux Sorgues Développement du site Internet Balade, conférences, spectacles... Signature Civ Représentations lors de manifestations / conférences et débats autour de la Sorgue Diffusion de communiés	SMBS	Disposition 8-09 ; 6A04	2	1&2	X	X	X	X	X	TTC	0,4	TTC	10								

VOLET C2 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Thème	Sous-objets	N° action	Individuel des actions	Opérations concernées par l'action	Maitre ouvrage	Cadre action SDAGE	Projet concerné rivière	Phase 2010	Phase 2012	Programme 2010-2012 et prévisionnel 2013-2015			Base TTC / Phase	coûts liés phase (en k€)	Base TTC / TTC 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (en k€)			
										Phase 1							Phase 2		
										2010	2011	2012					2013	2014	2015
C2 – Appui à la gestion concertée	Information sensibiliser	C2.5	Formation et sensibilisation des animateurs - partenaires de la rivière	Préparation d'information à destination des participants de ce stage	SMBS	7A03	2	1&2				X				Prés. Enact. SMBS			
	Information sensibiliser	C2.6	Communication et sensibilisation auprès des participants des activités nautiques	Tournées estivales d'information et de sensibilisation auprès des participants d'activités nautiques Inventaires thematiques auprès des clubs locaux Mise en place de panneaux d'information sur le lieu Mise en place de panneaux d'information et d'une signalétique sur le parcours nautique	SMBS CCFSMV SMBS SMBS CCFSMV	7A03	2	1&2	X	X	X	X	X	X	X	Prés. Enact. SMBS Prés. Enact. CCFSMV Prés. Enact. SMBS			
C2 – Appui à la gestion concertée	Information sensibiliser	C2.7	Communication – sensibilisation auprès des pêcheurs concernant la taille et les déversements de poissons	Information générale sur le droit + site web de la fédé de pêche 84 Information détaillée sur les actions menées à diffuser localement (aux AAPPM A)	Fédération de pêche 84	7A03	2	1&2	X	X	X	X	X	X	X	Prés. Enact. Fédé Pêche			
	Information sensibiliser	C2.8	Etudes historiques sur le réseau des Sorgues		SMBS		2	2							X				
C2 – Appui à la gestion concertée	Information sensibiliser	C2.9	Communication et sensibilisation auprès des agriculteurs et du grand public sur la pratique des phytosanitaires et la valorisation de la culture	Sensibilisation des jardiniers amateurs et étudiants occasionnels de produits phytosanitaires Charte entre les magasins vendeurs de produits phytosanitaires et la CCFSMV Etude des points de ventes locaux en matière de produits biologiques	CCFSMV		1	1	X	X						9,8			
									X	X							5,5		
									X								14,2		
TOTAL													224,4	TOTAL	326				

V.1.2. Annexe 2 : Taux de dépollution de l'assainissement collectif

Complément du II.1.1.2.a)

Châteauneuf de Gadagne												
Année	2009			2010			2011			2012		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%									
DBO ₅	195,06	154,53	79,2%	213	162,79	76,4%	203,76	168,17	82,5%	204,18	165,41	81,0%
DCO	422,63	321,8	76,1%	461,5	380,1	82,4%	441,48	361,3	81,8%	442,39	410,5	92,8%
MES	292,59	163,32	55,8%	319,5	211,98	66,3%	305,54	236,81	77,5%	306,27	215,82	70,5%
NTK	48,765	39,96	81,9%	53,25	33,38	62,7%	50,94	46,67	91,6%	51,045	38,14	74,7%
Pt	13,004	2,34	18,0%	14,2	2,48	17,5%	13,584	4,51	33,2%	13,612	2,78	20,4%

Les Valayans (commune de Pernes les Fontaines)												
Année	2009			2010			2011			2012		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%									
DBO ₅	30,3	22,29	73,6%	30,3	22,16	73,1%	30,3	17,26	57,0%	30,3	18,66	61,6%
DCO	65,65	38,37	58,4%	65,65	37,35	56,9%	65,65	29,08	44,3%	65,65	37,44	57,0%
MES	45,45	17,98	39,6%	45,45	21,96	48,3%	45,45	11,92	26,2%	45,45	19,21	42,3%
NTK	7,575	3,69	48,7%	7,575	3,28	43,3%	7,575	2,69	35,5%	7,575	4,79	63,2%
Pt	2,02	0,1	5,0%	2,02	Non mesuré		2,02	Non mesuré		2,02	Non mesuré	

Pernes les Fontaines												
Année	2009			2010			2011			2012		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%									
DBO ₅	515,76	349,43	67,8%	522,3	378,97	72,6%	534	328,26	61,5%	522,54	318,14	60,9%
DCO	1117,48	824,5	73,8%	1131,65	887,1	78,4%	1157	727	62,8%	1132,17	752,7	66,5%
MES	773,64	593,12	76,7%	783,45	634,17	80,9%	801	388,67	48,5%	783,81	424,98	54,2%
NTK	128,94	87,15	67,6%	130,575	95,23	72,9%	133,5	91,53	68,6%	130,635	89,3	68,4%
Pt	34,384	5,85	17,0%	34,82	5,03	14,4%	35,6	5,7	16,0%	34,836	5,72	16,4%

Fontaine de Vauduse				Lagnes				Saumane de Vauduse			
Année	2010			Année	2010			Année	2010		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%	Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%	Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%
DBO ₅	43,29	42,4	97,9%	DBO ₅	88,56	88,18	99,6%	DBO ₅	5,85	5,83	99,7%
DCO	116,01	110,67	95,4%	DCO	160,87	156,09	97,0%	DCO	16,51	16,27	98,5%
MES	70,09	68,72	98,0%	MES	164,03	162,71	99,2%	MES	9,01	8,99	99,8%
NTK	12,16	11,55	95,0%	NTK	12,6	10,32	81,9%	NTK	0,84	0,82	97,6%
Pt	1,26	0,21	16,7%	Pt	Non mesuré	Non mesuré		Pt	Non mesuré	Non mesuré	

L'Isle sur la Sorgue				Le Thor				Jonquerettes			
Année	2010			Année	2010			Année	2010		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%	Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%	Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%
DBO ₅	865,01	525,42	60,7%	DBO ₅	334,89	330,39	98,7%	DBO ₅	55,02	54,26	98,6%
DCO	2154,94	412,79	19,2%	DCO	739,95	694,66	93,9%	DCO	135,6	126,39	93,2%
MES	1913,04	0	0,0%	MES	354,66	347,65	98,0%	MES	55,13	53,1	96,3%
NTK	1471,41	1115,93	75,8%	NTK	65,71	61,05	92,9%	NTK	14,75	12,16	82,4%
Pt	40,71	0	0,0%	Pt	7,26	6,12	84,3%	Pt	1,46	0,88	60,3%

Velleron				Athen des Paluds			
Année	2010			Année	2010		
Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution	Paramètre	Pollution estimée	Pollution éliminée	Taux de dépollution
Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%	Unité	kg.J ⁻¹	kg.J ⁻¹	%
DBO ₅	61,11	60,12	98,4%	DBO ₅	88,39	86,57	97,9%
DCO	147,43	136,83	92,8%	DCO	211,72	192,83	91,1%
MES	66,43	64,82	97,6%	MES	106,17	102,16	96,2%
NTK	18,31	17,09	93,3%	NTK	20,49	18,17	88,7%
Pt	2,11	1,37	64,9%	Pt	2,56	2,06	80,5%

V.1.3. Annexe 3 : Avis de la MISEN 84 sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues »



direction
départementale
des Territoires de
Vaucluse

service
Eau et Milieux Naturels

Adresse postale :
Services de l'État en Vaucluse
direction départementale
des territoires
Service eau et milieux naturels
84905 Avignon cedex 9

Adresse physique :
direction départementale des
territoires
Cité Administrative –
avenue du 7ème Génie
Avignon

téléphone :
04 90 80 85 00
télécopie :
04 90 80 86 01
courriel :
ddt@vaucluse.gouv.fr
internet :
www.vaucluse.gouv.fr

Avignon, le

Monsieur le président du comité de bassin
Agence de l'Eau RMC
2-4, allée de Lodz

69363 LYON CEDEX 07

Objet : Avis MISEN 84 sur bilan à mi-parcours du contrat de rivière « Les Sorgues ».

Références : CG/CA

affaire suivie par : Catherine GAILDRAUD – Eau et Milieux Naturels
tél. : 04 90 16 21 09, fax : 04 90 16 21 88
courriel : catherine.gaildraud@vaucluse.gouv.fr

Monsieur le président,

Le dossier du bilan à mi-parcours et l'avenant du contrat de rivière des Sorgues ont été examinés lors de la séance du comité permanent de la MISEN de Vaucluse du 12 décembre 2013. Ils recueillent l'avis suivant :

Il est en préalable souligné que le syndicat des Sorgues est l'un des syndicats du département les plus structurés, et menant des opérations de reconquête des milieux aquatiques, avec une politique assez exemplaire de maîtrise foncière pour la préservation des zones humides et des ripisylves. La structure s'est par ailleurs portée maître d'ouvrage pour une étude de restauration de la continuité piscicole sur 10 seuils et de définition de travaux sur 5 seuils dont 4 prioritaires. Des observations sont cependant portées sur certaines thématiques.

Concernant la partie assainissement (volet A), la tendance est à l'amélioration du fait de la mise aux normes de réseaux et la création de plusieurs stations d'épuration. Cependant, le point noir reste la station de l'Isle sur la Sorgue qui génère une dégradation continue de la qualité des eaux en aval. Les actions concernant l'amélioration des réseaux d'eaux usées de l'Isle sur Sorgue sont pertinentes et nécessaires, mais il est indispensable que soit réalisée en parallèle la construction d'une station d'épuration industrielle pour l'entreprise ROUSSELOT (projet en cours) avant 2015. Le contrat doit absolument inscrire cette action dans son avenant.

Les actions concernant l'assainissement non-domestique restent limitées. Or, le périmètre du contrat est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au titre de la directive nitrates (commune de PERNES LES FONTAINES). Dans cette zone, il est identifié que les assainissements domestiques non-conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport d'azote vers les eaux souterraines. Nous souhaitons donc qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de remise en état de ces installations soit prévue sur la commune de PERNES LES FONTAINES.

Enfin, une autre problématique relative à la qualité des eaux a été soulevée ; il s'agit d'un appauvrissement des peuplements de macro-invertébrés (disparition des grands plécoptères) sur l'amont de la Sorgue, identifié à la station de mesures d'hydrobiologie de FONTAINE DE VAUCLUSE, difficile à mettre en relation avec la qualité des eaux mesurées. Cette dégradation mériterait d'être a minima étudiée, éventuellement dans un futur contrat.

Concernant l'aspect « gestion des milieux », il est relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages régulant les débits des différents bras des Sorgues, dont certains sont actuellement manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que cette répartition est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse. Il est souhaité qu'un diagnostic soit élaboré, suivi de propositions de règles de gestion.

Par ailleurs, le constat est fait de multiples travaux d'artificialisation des berges, qui contribuent à impacter les milieux aquatiques. Une action de sensibilisation et de communication sur cette thématique auprès des particuliers semble nécessaire.

Concernant les actions de lutte contre les inondations (volet B2), le dossier prévoit que les actions sur les digues publiques seront reportées après 2015. Or, sur ces ouvrages, des délais plus rapprochés sont fixés par la réglementation (décret du 11 décembre 2007). Il est donc important de bien les prévoir dans cet avenant, au moins pour les digues prioritaires en termes de protection de la population.

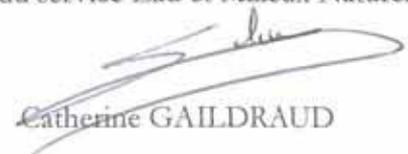
Dans le même volet, a contrario, est prévue la réalisation de bassins de rétention sur différentes communes (VEDENE, VELLERON, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, JONQUERETTES) dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial. Ces ouvrages sont certainement soumis à dossier réglementaire au titre du code de l'environnement (loi eau) pour lequel il est nécessaire de prévoir de l'ordre d'un an de délai d'instruction pour une autorisation. Les délais de réalisation affichés semblent ici difficilement compatibles avec les procédures.

L'avenant prévoit une thématique « Développer la prévention » : pour pouvoir développer ces actions de prévention, il est nécessaire de connaître correctement les zones d'aléa inondation. Nous regrettons qu'aucune action ne porte sur une amélioration de la connaissance des zones inondables des Sorgues, notoïrement insuffisante actuellement.

Nous avons noté que les actions issues du schéma d'aménagement du canal de Vaucluse seront reportées après 2015, ce qui a un impact fort sur la réalisation financière de l'ensemble du contrat de rivière (35 millions de travaux sur les phases 1 et 2). Ce report nous paraît réaliste étant donné le niveau d'avancement de ces projets qui ne sont pas mûrs sur le plan technique : pas d'étude de faisabilité réalisée et aucun dossier réglementaire déposé à ce jour.

En conclusion, l'avis de la MISEN 84 sur ce bilan à mi-parcours et cet avenant est favorable, tout en souhaitant que soient intégrés dans l'avenant les éléments cités plus haut.

Le secrétaire de la MISEN
chef du service Eau et Milieux Naturels



Catherine GAILDRAUD

Copie à l'agence de l'eau RMC/délégation Marseille.

**V.1.4. Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du Comité Rivière du
17/12/2013**



Compte rendu
Réunion du 17 décembre 2013

Comité Rivière « Les Sorgues » 2010-2015
Bilan à mi-parcours

Plan :

- I. Introduction
 - II. Discussions
 - III. Point sur l'avis de la MISEN 84
 - IV. Bilan global et avis du Comité Rivière
 - V. Annexe 1 : diaporama présenté en séance
 - VI. Annexe 2 : fiche synthétique sur le bilan à mi-parcours
-

Personnes
présentes :

- M . MOUREAU Guy, Président du Com ité Rivière « Les Sorgues », Maire d'Entraigues sur la Sorgue, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Président du SMAES .
- M . MOLLET Sébastien, Chef de Service à l'ONEMA 84,
- M . BRUN Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Le Pontet,
- M . JACQUIN Michel, Conseiller Municipal de Saum ane de Vaucluse,
- M . OLIVIER Jacques, Maire de Le Thoret Président du SM S O R G U E S .,
- M . VANIN Jean, Conseiller Municipal de Sorgues et Vice-Président du S M A E S .,
- Mme JETHRIT Hélène, Chargée de missions à l'Agence de l'Eau RM&C,
- M . GENTLI Robert, Chargé de missions au Conseil Régional PACA,
- Mme BEAUDROIT Carole, Responsable du service Environnement à L'Isle sur la Sorgue,
- M . SOUCIET Franck, Chef de service à la CCPRO ,
- M . AUZIER Pascal, Chargé de missions du Contrat de Canal à l'ASCO du Canal de L'Isle,
- M . OUBRIER Hervé, Animateur Contrat de Rivière à l'EPAGE Sud Ouest Mont Ventoux,
- M . CLEMENT Em lyn, Chargé de missions à la Fédération de pêche 84 ,
- M . THAREL Corentin, Technicien Rivière à la Fédération de pêche 84 ,
- M . CLAVEYROLLE Jean-Pierre, Président du Com ité Départemental de canoë-kayak 84 ,
- M . MOUTTE Alain, Directeur du Com ité Départemental de canoë-kayak 84 ,
- M . DE SAINT OMER Didier, Trésorier de FNE 84 ,
- M . RONZE Jean, Président de l'association « Les Chevaliers de l'Onde »,
- M . SERVAN Gérard, Trésorier de l'association « Les Chevaliers de l'Onde »,
- Mme BERNARD Nicole, Présidente des associations « Les Sorgues Vertes » et FNE 84 ,
- M . RHODET Laurent, Directeur du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,
- Mme DE ZORDICBOT Dorothee, Responsable Administrative du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,
- Mme TENTORNI Christel, Responsable Technique du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Personnes
excusées :

- M . BLANC Yannick, Préfet de Vaucluse,
- M . CHALLET Christian, Maire de Saum ane de Vaucluse et délégué du SM S O R G U E S .,
- Mme LEGIER Catherine, Présidente de la CCPRO ,
- M . GERENT Gérard, Président du SITTEU ,
- Mme CAULLET Mariele, Directrice du SITTEU ,
- M . CARLES Daniel, Secrétaire adjoint à la Chambre d'Agriculture 84,
- M . NAVARRO Olivier, Animateur Contrat de Rivière au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,
- M . FEUTRY Sébastien, Directeur adjoint des Services Techniques du Grand Avignon.

I. Introduction

Le deuxième Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, signé le 11 octobre 2010, se situe résolument dans une logique de continuité du premier. L'objectif principal du Contrat de Rivière « Les Sorgues » reste ainsi la reconquête et la préservation des milieux aquatiques, à travers :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion des inondations,
- la conciliation des usages avec la préservation des milieux,
- l'optimisation de la gestion et la protection de la ressource,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Les actions sont mises en œuvre par 18 maîtres d'ouvrage. Le Comité de Rivière est chargé de suivre ce Contrat de Rivière, en s'appuyant sur le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

⇒ Un bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière.

A ce titre, il convient que le Comité de Rivière valide localement le bilan à mi-parcours du Contrat, qui permet de faire le point sur la mise en œuvre de la première phase (2010-2012) et de préciser la deuxième phase (2013-2015), d'un point de vue technique et financier.

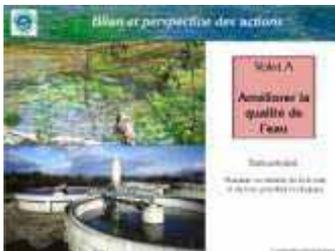
Pour ce faire, les membres du Comité de Rivière se sont réunis le 17 décembre 2013 au siège du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, à Entraigues sur la Sorgue. L'ordre du jour a été le suivant :

- présentation du bilan à mi-parcours (voir diaporama annexé) ;
- discussions avec les maîtres d'ouvrage afin d'apporter des informations complémentaires ;
- point sur l'avis de la MISEN 84 sur le bilan à mi-parcours ;
- avis du Comité de Rivière sur le bilan à mi-parcours.

II. Discussions

Les éléments suivants viennent compléter le bilan à mi-parcours présenté en séance et annexé au présent compte-rendu.

1. Volet A : Améliorer la qualité de l'eau



Ce volet contient les actions visant à améliorer la qualité des rejets des systèmes d'assainissement pouvant impacter les Sorgues (collectif et autonome), ainsi que le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'enjeu principal est le maintien ou l'atteinte du bon état et du bon potentiel écologique pour les cours d'eau et canaux de la plaine des Sorgues.

Station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue

⇒ Une amélioration encourageante de l'efficacité de la STEP de L'Isle sur la Sorgue.

Mme BEAUDROIT informe que les résultats sur les essais de floculation sont très encourageants. Ils seront à confirmer cet hiver, dans un contexte présentant plus d'eaux claires parasites.

La station d'épuration continuera à recevoir les effluents de l'entreprise Rousselet le temps que celle-ci construise sa propre unité de traitement.

⇒ Quel impact des chlorures sur le milieu naturel ?

Les membres du Comité Rivière n'ont pas d'information sur les suites données à l'étude d'impact des chlorures demandée par la DREAL à l'entreprise Rousselet.

⇒ Des travaux importants engagés dès 2014.

Assainissement du quartier Valbère-Maljouvert à Entraigues sur la Sorgue

Entraigues sur la Sorgue va engager, avec le Grand Avignon, des travaux conséquents sur le quartier Valbère-Maljouvert (ancienne usine transformée en logements). Ils débuteront début 2014 et dureront 3 ans. Leur coût estimatif est de 2 millions d'euros. Ces travaux sont primordiaux pour préserver la qualité de la Sorgue.

Assainissement à Saumane de Vaucluse

Saumane de Vaucluse poursuit ses travaux sur les réseaux d'assainissement sur le chemin du Pigeolet.

Limitation des eaux claires parasites

La problématique de limitation des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées est soulevée. Mme BERNARD souligne le caractère essentiel de ce type de travaux pour préserver la qualité des milieux naturels et éviter ainsi les rejets non traités via les déversoirs d'orage. Elle mentionne à ce titre l'étude réalisée par l'association La Nesque Propre.

⇒ Une préoccupation partagée et des actions programmées.

M. MOUREAU précise que ce sujet est une vraie préoccupation des collectivités. Le Grand Avignon mène d'importants travaux en la matière. Sur Entraigues sur la Sorgue, des actions en cours et en projet permettent la réfection d'anciens réseaux et d'améliorer les branchements. En parallèle, des informations détaillées sont fournies aux particuliers, lors des délivrances des permis de construire, afin de sensibiliser ces derniers à ces questions.

Mme BEAUDROIT précise qu'il y a 2 problématiques concernées :

- les eaux claires parasites permanentes, issues d'eau de nappe drainée par les réseaux ;
- les eaux claires parasites par temps de pluie, qui nécessitent d'intervenir chez des particuliers.

M. OLIVER indique que des tests à la fumée ont été réalisés sur Le Thor.

M. RHODET rappelle que de nombreuses actions ont été menées en phase 1 du Contrat de Rivière et qu'elles sont poursuivies en phase 2.



2. Volet B2 : Gérer les inondations

Les 14 actions inscrites au Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 et répondant à la problématique de la gestion des inondations, satisfont à 5 sous-objectifs :

- ✓ optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire ;
- ✓ optimiser la gestion des écoulements ;
- ✓ mettre à niveau et sécuriser les exutoires et leurs tributaires ;
- ✓ réduire l'impact des débordements ;
- ✓ développer la prévention.

⇒ La nécessité d'actualiser rapidement le schéma hydraulique du Canal de Vaucluse.

Gestion des inondations sur Sorgues

M. SOUCIET précise que le Schéma d'Assainissement pluvial de Sorgues va être lancé en février 2014. Les travaux sur les Griffons ont été réalisés par la CCPRO. Il souligne la nécessité de mener rapidement l'étude d'actualisation du schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse, afin de pouvoir mettre en œuvre dès que possible les travaux nécessaires, notamment ceux relatifs à la 3^{ème} branche.

Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse

⇒ La fusion des 4 syndicats des Sorgues devrait aider à avancer.

M. MOUREAU indique que le SMBS, le SMAGE du Canal de Vaucluse, le SMAES et le SM SORGUES vont fusionner, au 1^{er} janvier 2014, avec et au sein du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Le projet de création de la 3^{ème} branche du Canal de Vaucluse a un coût estimatif de l'ordre de 20 millions d'euros. Le SMAGE du Canal de Vaucluse n'avait pas la capacité de porter seul cette action. Lors des discussions préalables à la fusion des 4 syndicats, les collectivités ont brièvement abordé la question du financement de ces travaux.

En effet, ce projet concerne de nombreuses communes : la Sorgue est devenue l'exutoire des eaux de ruissellement de nombreuses communes dont l'urbanisation est en forte augmentation.

Le futur « nouveau Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues » va reprendre et essayer d'aller vite sur le projet de 3^{ème} branche du Canal de Vaucluse, qui présente beaucoup de tergiversations sur le tracé.

⇒ Les subventions sont perdues.

Les subventions prévues initialement ont été perdues, mais les collectivités sont contraintes de réaliser cette opération, qui implique une solidarité entre l'amont et l'aval.

De plus, en parallèle à ce projet de travaux, il est impératif de se préoccuper des questions d'urbanisation, afin de gérer au mieux les apports en eaux au Canal de Vaucluse. Il est donc nécessaire d'aborder pleinement ces questions dans les documents d'urbanisme.

Réévaluation de l'aléa

Mme BERNARD s'interroge sur l'annulation de l'étude de réévaluation de l'aléa. M. RHODET indique que suite à la promulgation de la directive inondation, le bassin des Sorgues a été classé en Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) et que, dans ce contexte, une cartographie est en cours par les services de l'Etat. Il convient ainsi d'attendre la sortie de ces cartes, afin d'évaluer les éventuels besoins complémentaires.



3. Volets B1 et B3 : Gérer la ressource et préserver le milieu naturel

Face au contexte particulier des Sorgues, les actions visent principalement à réhabiliter des ouvrages hydrauliques structurants, afin de pérenniser l'architecture hydraulique du réseau et de maintenir les zones humides associées, ainsi qu'à maintenir des fonctionnalités biologiques sur les secteurs déficitaires.

De plus, des actions sont prévues pour préserver et gérer physiquement les Sorgues (*lit, berges et ripisylve*) et préserver les habitats et les espèces.

Sans pour autant représenter un coût d'investissement important, ces volets regroupent un grand nombre d'actions très variées et parfois novatrices, qui concourent directement à l'atteinte de l'objectif global du Contrat de Rivière. De plus, ces actions répondent souvent aux objectifs de Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon ».

Efficacité des passes à poissons

M. RONZE demande si des comptages ont été réalisés pour déterminer l'efficacité de la passe à poissons de Notre-Dame, à Le Thor. En effet, il s'interroge sur la pertinence d'imposer systématiquement la mise en place d'une passe à poissons lors de la réhabilitation d'un seuil, tel que celui du Canal St Joseph.

M. RHODET indique que ce contrôle est une prérogative des services de l'Etat.

M. MOLLET précise que :

- L'efficacité des projets de passes à poissons est contrôlée par l'ONEMA avant attribution de l'autorisation de travaux, puis il est vérifié que les travaux ont été conformes aux plans. Il est particulièrement difficile et coûteux de mettre en place des comptages représentatifs et fiables des poissons utilisant les passes.
- Il n'est pas obligatoire de mettre en place une passe à poissons, mais uniquement de garantir la circulation piscicole. Si, comme cela peut éventuellement être le cas pour le seuil du Canal St Joseph, l'ouvrage reste franchissable, il est inutile de construire une passe à poissons.

Mme TENTORNI confirme que, lors de la journée du RRGMA sur la restauration de la continuité piscicole du 25/10/2012, les experts de l'ONEMA PACA avaient en avant le fait que les méthodologies de comptage des poissons empruntant une passe à poissons étaient généralement coûteuses et souvent peu fiables.

⇒ Un comptage devrait être lancé par la Fédération de pêche 84 sur 2 passes à poissons.

M. THAREL indique que la Fédération de pêche du Vaucluse souhaite investir dans le matériel nécessaire pour mener à bien des comptages sur des passes à poissons (système de vidéo-comptage), dans l'objectif de mener une étude sur 2 passes à poissons des Sorgues en 2014. Il souhaite que cette action soit ajoutée au Contrat de Rivière. Le Comité Rivière retient cette proposition.

Etude des populations piscicoles

M. THAREL indique que la Fédération de pêche du Vaucluse projette de mener dès 2014 une étude sur les populations piscicoles des Sorgues.

Il s'interroge par ailleurs sur les raisons qui ont fait que l'étude d'impact des activités nautiques sur la Sorgue amont n'a pas abouti. Mme TENTORNI

⇒ Une étude d'impact des activités nautiques sur la Sorgue a été menée qui aurait été coûteuse et facilement contestable.

explique qu'un gros travail a été mené avec d'autres syndicats de rivière, la MRE qui a édité pour l'Agence de l'Eau RM&C un guide méthodologique sur le sujet et des experts scientifiques. Il s'avère qu'une telle étude n'est applicable de façon efficace que lorsqu'on se base sur une espèce cible particulière, tel l'apron. Le contexte des Sorgues, qui présente une affluente de l'ordre de 450 canoës / jour maximum et avec pour espèces principales concernées la truite fario et l'ombre commun, n'est pas favorable : l'étude serait très coûteuse pour un résultat facilement contestable. A noter que les chercheurs dans le domaine piscicole pensent que les populations de truites et d'ombres ne sont pas, ou peu, perturbées par le passage des canoës-kayaks.

M. MOUREAU rappelle que le SMBS a pris une motion contre toute nouvelle autorisation ayant pour effet de permettre l'installation, le passage, l'embarquement et le débarquement d'engin navigable, à moteur ou non

Préservation de la ripisylve

M. THAREL et M. RONZE s'inquiètent de la préservation de la ripisylve sur certains secteurs, tels que le bng du Canal St Joseph, où l'ASA passe régulièrement un graboyeur. Ils demandent si le SMBS pourrait prendre en charge l'entretien de ce canal.

⇒ Une gestion différente des canaux d'irrigation et des bras de rivière.

M. RHODET indique qu'il n'est pas dans les prérogatives du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, structure publique, de prendre en charge la gestion de canaux privés, servant à un usage d'irrigation. Le SMBS mène néanmoins des actions de sensibilisation auprès des riverains et usagers.

M. RHODET indique qu'il a déjà rencontré le Président de l'ASA du Canal St Joseph et que cette dernière rencontre des problèmes de moyens. Il avait été convenu que l'ASA se rapprocherait de l'ASCO du Canal de L'Isle pour étudier des possibilités de mutualisation de leurs moyens. M. AUZIER confirme que les 2 structures se sont bien rencontrées sur le sujet, mais qu'à sa connaissance aucune décision n'a été prise à ce jour.

M. RONZE demande si, dans le cadre d'une prise en charge de la restauration du seuil du Canal St Joseph par le SMBS, ce dernier ne pourrait pas exiger de l'ASA des modalités de gestion différente. M. MOUREAU confirme qu'en cas d'investissement d'argent public sur cet ouvrage, au regard de l'intérêt général de cet ouvrage vis-à-vis de la préservation des Sorgues et des milieux naturels associés, le SMBS demanderait des contreparties.

Modalités de gestion des vannes

Mme JETHRI souligne la nécessité d'avoir un recensement des ouvrages et de connaître les modalités de gestion des vannages.

⇒ La création d'une base de données sur les ouvrages.

M. RHODET indique que le SMBS a amorcé un tel travail, dans l'objectif d'établir une base de données des ouvrages structurants, en précisant notamment qui est chargé de manoeuvrer quoi, quand, comment..

Zone humide des Rochières, à Entraigues sur la Sorgue

⇒ Les Rochières : une zone humide à protéger.

M. MOUREAU précise qu'il existe sur Entraigues sur la Sorgue une zone humide remarquable (classée au titre de Natura 2000 et prochainement dans l'inventaire départemental des zones humides). Ce secteur est menacé, car il se situe au milieu d'une zone urbaine (communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues). Des actions d'acquisitions foncières sont en cours par le SMBS et la commune, dans le but de préserver cette zone.

De plus, la commune d'Entraigues sur la Sorgue a organisé en novembre 2013 une vaste opération de nettoyage, en partenariat avec l'association Les Chevaliers de l'Onde et SITTA. Ainsi, SITTA a enlevé 280 tonnes de déchets, préalablement à la journée de bénévoles qui a permis d'enlever 20 tonnes de déchets complémentaires. M. MOUREAU regrette le manque de moyen de la police spécialisée, dans le Vaucluse, pour favoriser le respect de la réglementation, notamment en matière de dépôts sauvages.

La commune d'Entraigues sur la Sorgue a aussi lancé une étude visant à mettre en valeur et à préserver ce site. De plus, elle travaille avec des éleveurs pour la préservation des prairies humides. M. MOUREAU espère pouvoir établir un partenariat avec le Conseil Général de Vaucluse pour préserver d'avantage ce site.

4. Volets C1 et C2 : Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière



Ces volets concernent l'évaluation des démarches engagées, le fonctionnement de la structure animatrice du Contrat (assurer son fonctionnement et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation) et les actions d'information et de sensibilisation à l'éducation à l'environnement, aux enjeux et caractéristiques des Sorgues et aux actions et démarches menées.

Actions de communication auprès des agriculteurs

Mme JETHRIT souligne l'intérêt de développer une information et une sensibilisation auprès des agriculteurs et demande si des actions spécifiques sont prévues.

M. MOUREAU confirme son souhait d'associer autant que possible les agriculteurs et aimait pouvoir travailler directement avec des exploitants locaux, en plus des représentants de la Chambre d'Agriculture.

⇒ Une volonté partagée de mieux se concerter avec les exploitants agricoles.

Mme BERNARD atteste de la difficulté de mobiliser les exploitants, qui sont très pris par leur travail. Elle prend pour exemple le peu de participation récent au Schéma Régional d'Hydraulique Agricole, malgré un intérêt fort de la profession pour le sujet. M. RHODET précise que lors des réunions de ce schéma, les représentants du « monde agricole » avaient fait part de leur souhait de créer des instances de concertation avec le « monde de l'eau ». Il leur avait rappelé que des instances existaient déjà (Comités de Rivière, Commissions Locales de l'Eau...), même si cela n'était probablement pas suffisant.

M. RHODET informe que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a reçu très récemment une demande de principe de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, pour travailler de concert sur l'élaboration d'un guide sur l'entretien des berges, à destination des exploitants agricoles.

Mme TENTORNI indique que le Comité de Rivière a reçu le 16 décembre 2013 une copie du courrier envoyé par le réseau bio de PACA (Bio de Provence et 6 Agrbios) à Monsieur le Préfet de Vaucluse, en sollicitant l'intégration de représentant des agriculteurs biologiques aux Comités de Rivière et Commissions Locales de l'Eau existants dans le département. Il est décidé d'inviter à l'avenir le réseau bio de PACA aux réunions du Comité de Rivière « Les Sorgues ».

III. Point sur l'avis de la MISEN 84

La Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Vaucluse a transmis pour information au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, le 17 décembre 2013, son avis sur le bilan à m iparcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

La MISEN 84 a, en préalable, souligné que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est l'un des syndicats du département les plus structurés, et menant des opérations de reconquête des m ilieux aquatiques, avec une politique assez exemplaire de m aîtrise foncière pour la préservation des zones hum ides et des ripisylves. De m ême, elle a souligné que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est porté maître d'ouvrage pour une étude de restauration de la continuité piscicole sur 10 seuils et de définition de travaux sur 5 seuils, dont 4 prioritaires.

⇒ Un avis favorable
de la MISEN 84.

Elle a donné un avis favorable, tout en souhaitant que soient intégrées ses observations portées sur 9 points. Chacun de ces points a été examiné en séance par le Com ité Rivière, afin d'y apporter une réponse.

1. Assainissement collectif

La MISEN 84 indique :

« Concernant la partie assainissement (volet A), la tendance est à l'amélioration du fait de la mise aux normes de réseaux et la création de plusieurs stations d'épuration. Cependant, le point noir reste la station de L'Isle sur la Sorgue qui génère une dégradation continue de la qualité des eaux en aval. Les actions concernant l'amélioration des réseaux d'eaux usées de L'Isle sur la Sorgue sont pertinentes et nécessaires, mais il est indispensable que soit réalisée en parallèle la construction d'une station d'épuration industrielle pour l'entreprise ROUSSELOT (projet en cours) avant 2015. Le contrat doit absolument inscrire cette action dans son avenant. ».

M. RHODET soulève le problème du lieu et des modalités de rejets de l'entreprise Rousselot. M. RONZE se désole que le traitement annoncé ne soit pas, a priori, pleinement adapté pour préserver la qualité du m ilieu naturel.

Mme BEAUDRO II précise que la DREAL instruit actuellement le projet global et qu'un nouvel arrêté sur les règles de répartition des rejets entre les 2 bras de Sorgues sera pris.

☞ Le Com ité de Rivière décide d'intégrer en nouvelle opération (volet A1) la mise en place d'une unité de traitement spécifique aux effluents industriels de l'entreprise Rousselot. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues se rapprochera de l'industriel pour connaître les détails du projet, de la programmation, des coûts et financements...

2. Assainissement non-collectif

La MISEN 84 indique :

« Les actions concernant l'assainissement non-dom estique restent lin itées. Or, le périm ètre du contrat est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au titre de la directive nitrates (commune de PERNES LES FONTAINES). Dans cette zone, il est identifié que les assainissements

dom estiques non conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport d'azote vers les eaux souterraines. Nous souhaitons donc qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de remise en état de ces installations soit prévue sur la commune de PERNES LES FONTAINES. »

Mme JETHRIT précise qu'il s'agit a priori de problèmes d'assainissements non collectifs non conformes sur le secteur de Pernes les Fontaines concerné par la zone prioritaire « nitrates ».

Néanmoins, les remarques formulées ne sont pas claires pour les membres du Comité de Rivière.

☞ Le Comité de Rivière décide d'intégrer en nouvelle opération (volet A2) les travaux sur l'assainissement non collectif de Pernes les Fontaines, sous réserve d'avoir plus de précisions de la MISEN 84 sur leurs attentes. Le cas échéant, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues se rapprochera de la commune et du Syndicat des Eaux Rhône-Ventoux pour connaître les détails des actions prévues.

3. Qualité des eaux

La MISEN 84 indique :

« Enfin, une autre problématique relative à la qualité des eaux a été soulevée; il s'agit d'un appauvrissement des peuplements de macro-invertébrés (disparition des grands plécoptères) sur l'amont de la Sorgue, identifié à la station de mesures d'hydrobiologie de FONTAINE DE VAUCLUSE, difficile à mettre en relation avec la qualité des eaux mesurée. Cette dégradation mériterait d'être a minima étudiée, éventuellement dans un futur contrat. »

M. MOLLET indique que cette remarque est issue d'un constat de l'ONEMA datant des années 1980 à 1990. Ils ont débuté une recherche bibliographique sur le sujet, pour essayer d'appréhender si l'appauvrissement qu'ils ont constaté était en lien avec les épandages sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse.

M. SOUCIET soulève le fait que ces épandages sont réalisés avec l'autorisation de l'Etat et qu'il n'appartient pas aux collectivités de financer des études sur les impacts d'une autorisation donnée par l'Etat. Il appartient soit au bénéficiaire de l'autorisation, soit à l'Etat, de financer de telles études.

☞ Le Comité de Rivière décide d'essayer d'étudier plus en avant la question dans le cadre du bilan final, afin de déterminer si une action doit être prévue dans un éventuel 3^{em}e Contrat de Rivière.

4. Gestion des milieux

La MISEN 84 indique :

« Concernant l'aspect « gestion des milieux », il est relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages régulant les débits des différents bras des Sorgues, dont certains sont actuellement manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que cette répartition est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse. Il est souhaité qu'un diagnostic soit élaboré, suivi de propositions de règles de gestion. »

Cette remarque fait écho aux propos échangés lors des discussions sur les volets B1 et B3 (voir « Modalités de gestion des vannes » du II).

Il est de plus rappelé que tous les ouvrages doivent avoir une autorisation des services de l'Etat précisant les règles de gestion.

☞ Le Comité de Rivière confirme intégrer la création d'une base de données sur les ouvrages en tant que nouvelle opération du Contrat de Rivière 2010-2015 (volet B1).

5. Artificialisation des berges

La MISEN 84 indique :

« Par ailleurs, le constat est fait de multiples travaux d'artificialisation des berges, qui contribuent à impacter les milieux aquatiques. Une action de sensibilisation et de communication sur cette thématique auprès des particuliers semble nécessaire. »

M. MOLLET précise que l'ONEMA aimerait qu'un recensement des berges artificialisées soit réalisé, afin d'éviter l'effet cumulatif et de préserver les berges naturelles.

M. RHODET indique que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues n'a pas de pouvoir réglementaire en la matière et qu'il appartient aux services de l'Etat de veiller à éviter l'effet cumulatif de l'artificialisation des berges, notamment à travers les études d'incidences au titre de Natura 2000.

Néanmoins, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, soucieux du problème, mène une politique à long terme d'information et de sensibilisation :

- des communes et EPCI, principalement au travers de ses interventions sur les documents d'urbanismes (PLU et SCOT). Il conseille ainsi la mise en place de classements permettant de mieux préserver les berges et la ripisylve ;
- des propriétaires riverains, via l'action quotidienne des techniciens du syndicat.

☞ Le Comité de Rivière confirme l'intégration de cette problématique dans les actions prévues en phase 2 du Contrat de Rivière.

6. Lutte contre les inondations /digues publiques

La MISEN 84 indique :

« Concernant les actions de lutte contre les inondations (volet B2), le dossier prévoit que les actions sur les digues publiques seront reportées après 2015. Or, sur ces ouvrages, des délais plus rapprochés sont fixés par la réglementation (décret du 11 décembre 2007). Il est donc important de bien les prévoir dans cet avenant, au moins pour les digues prioritaires en termes de protection de la population. »

M. RHODET indique que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues ne pourra agir sur les digues ne lui appartenant pas, uniquement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

En outre, les communes n'ont pas la capacité d'agir sur un morceau réduit de

digue et elles sont très rarement propriétaires d'un tronçon conséquent.

A ce jour, il n'est pas facile de cerner les secteurs prioritaires en matière de « domanialisation » des digues. Il est ainsi proposé d'établir une cartographie des digues classées appartenant aux communes, afin de mieux cerner les secteurs à traiter en priorité. Compte tenu des délais nécessaires pour mettre en œuvre les études qui seront ensuite appliquées, il serait saugrenu de programmer ces actions dans le Contrat de Rivière actuel.

☞ Le Comité de Rivière intègre en nouvelle opération (volet B2) la cartographie des digues classées appartenant aux communes.

7. Lutte contre les inondations / bassins de rétention

La MISEN 84 indique :

« Dans le même volet, a contrario, est prévue la réalisation de bassin de rétention sur différentes communes (VEDENE, VELLERON, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, JONQUERETTES) dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial. Ces ouvrages sont certainement soumis à dossier réglementaire au titre du code de l'environnement (loi eau) pour lequel il est nécessaire de prévoir de l'ordre d'un an de délai d'instruction pour une autorisation. Les délais de réalisation affichés semblent ici difficilement compatibles avec les procédures. »

Les délais indiqués dans le bilan sont ceux fournis par le maître d'ouvrage, le Grand Avignon.

☞ En l'absence du maître d'ouvrage concerné, le Comité de Rivière décide de maintenir les délais prévus par ce dernier.

8. Lutte contre les inondations / amélioration de la connaissance des zones inondables

La MISEN 84 indique :

« L'avenant prévoit une thématique « Développer la prévention » : pour pouvoir développer ces actions de prévention, il est nécessaire de connaître correctement les zones d'aléa inondation. Nous regrettons qu'aucune action ne porte sur une amélioration de la connaissance des zones inondables des Sorgues, notamment insuffisante actuellement. »

Il est rappelé que l'amélioration de la connaissance des zones inondables est une prérogative de l'Etat.

En outre, cette remarque fait écho aux échanges survenus lors du bilan du volet B2 (voir « Réévaluation de l'aléa » du III).

☞ Le Comité de Rivière confirme attendre la parution des cartographies des services de l'Etat, élaborées dans le cadre du TRI, afin d'évaluer les éventuels besoins complémentaires.

9. Lutte contre les inondations / Canal de Vaucluse

La MISEN 84 indique :

« Nous avons noté que les actions issues du schéma d'aménagement du

Canal de Vaucluse seront reportées après 2015, ce qui a un impact fort sur la réalisation financière de l'ensemble du Contrat de Rivière (35 millions de travaux sur les phases 1 et 2). Ce report nous paraît réaliste étant donné le niveau d'avancement de ces projets qui ne sont pas mûrs sur le plan technique : pas d'étude de faisabilité réalisée et aucun dossier réglementaire déposé à ce jour. »

☞ Le Comité de Rivière partage ce constat.

IV. Bilan global et avis du Comité Rivière (voir fiche synthétique annexée)



Fiche synthétique
disponible en
annexe

À mi-parcours, les actions prévues en phase 1 (2010-2012) :

- ont été réalisées pour 54 % ;
- ont été lancées pour 15 % ;
- ont été reportées en phase 2 pour 16 % ;
- ont été annulées ou reportées hors Contrat de Rivière actuel pour 15 % .

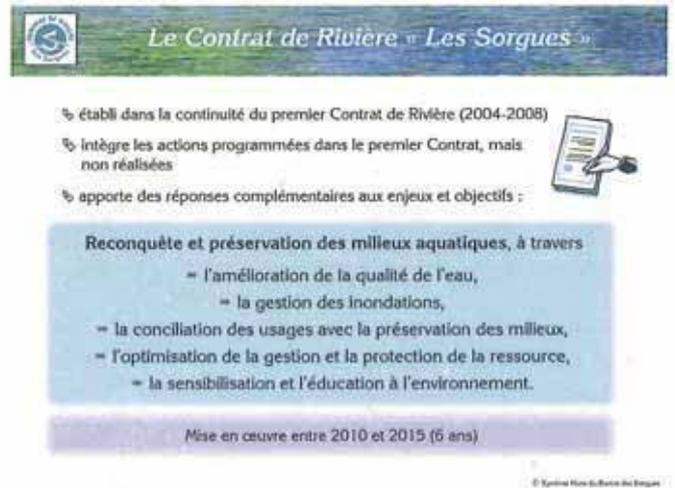
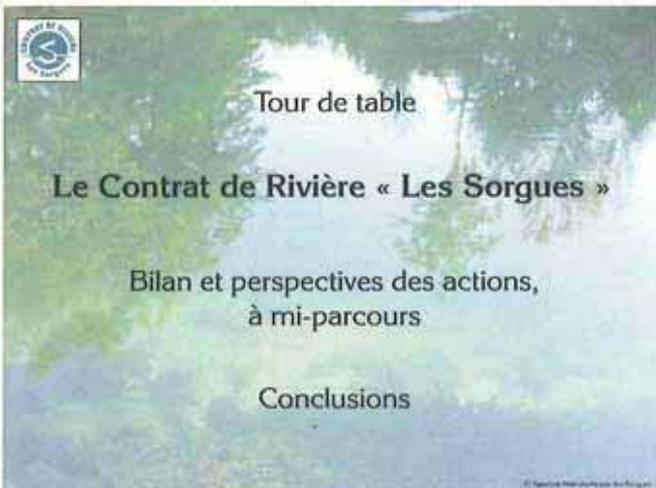
Avant intégration des modifications vues en Comité Rivière :

- le montant estimatif total du Contrat de Rivière « Les Sorgues » est de 35,6 millions d'euros ;
- soit 74 % du montant estimatif initial ;
- le montant estimatif pour la phase 2 est de l'ordre de 21 millions d'euros.

Le Comité de Rivière, à l'unanimité, approuve le bilan à mi-parcours tel que présenté et discuté en séance.



L'ensemble des documents relatifs à la réunion du Comité de Rivière, ainsi que le bilan à mi-parcours complet sont disponibles en téléchargement sur www.LaSorgue.com



Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »



Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »



Bilan à mi-parcours

- ↳ établi par la structure porteuse
- ↳ validé localement par le Comité Rivière
- ↳ dresse un bilan technico-financier des actions menées en phase 1
- ↳ précise les perspectives pour la phase 2
- ↳ permet d'ajuster les actions de la phase 2 (redéfinition, annulation ou report après 2015 de certaines actions, ajouts de nouvelles actions...)
- ↳ précise les coûts estimatifs et financements possibles des actions de la phase 2

Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Répartition des actions en volets thématiques :

- Volets A1, A2, A3 → Améliorer la qualité de l'eau (amélioration de l'assainissement et suivi de la qualité de l'eau)
- Volet B2 → Gérer les inondations
- Volets B1 et B3 → Gérer et préserver la ressource et les milieux naturels (gestion de la ressource, restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau)
- Volets C1 et C2 → Suivre le Contrat et appuyer la gestion concertée (coordination et suivi du Contrat, actions de communication)
- Mise en œuvre par 18 maîtres d'ouvrage



Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Montant estimatif en 2009 d'environ 48 millions d'euros



Tour de table

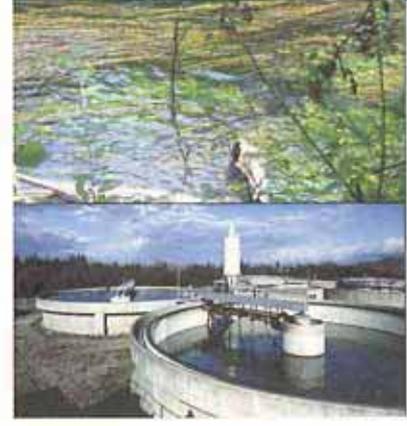
Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Bilan et perspectives des actions, à mi-parcours

Conclusions

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions



Volet A

Améliorer la qualité de l'eau

Enjeu principal :
 Maintien ou atteinte du bon état et du bon potentiel écologique

Bilan et perspective des actions

Volet A1
Améliorer l'assainissement des collectivités locales

- 14 communes concernées en 2009
- 8 maîtres d'ouvrage
- 42 opérations
 - dont 32 prévues en phase 1 (2010-2012)
 - dont 7 prévues en phases 1 et 2 (2010-2015)
 - dont 3 prévues en phase 2 (2013-2015)
- principalement des opérations d'amélioration des stations d'épuration, d'extension ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'élimination des eaux claires parasites pluviales et de révision des schémas d'assainissement.

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A1
Améliorer l'assainissement des collectivités locales

Prévisionnel 2009 :

Bilan à mi-parcours :

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A1
Améliorer l'assainissement des collectivités locales

- 10 884 kWh investis en phase 1
- 58,8 % du coût estimatif prévisionnel

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A1
Améliorer l'assainissement des collectivités locales

PHASE 2

- 30 actions programmées, dont 6 nouvelles :
 - L'Isle sur la S. → lutte contre les eaux claires parasites et contre les rejets directs dans le milieu naturel (L'Isle sur la Sorgue)
 - Bédarrides → lutte contre les eaux claires parasites (Syndicat Mixte Rhône-Ventoux)
 - St Saturnin les A. → amélioration du poste de refoulement de l'ancienne station d'épuration (SITTEU)
 - Entraigues sur la S. → extension du réseau d'assainissement d'eaux usées jusqu'au quartier Valobre-Malgouvert (Grand Avignon)
 - Sorgues → amélioration des postes de relevage (SITTEU)
 - Perles les F. → extension et réhabilitation de réseaux (Syndicat Mixte Rhône-Ventoux)
- coût estimatif de 11 739 kWh

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A2
Améliorer l'assainissement autonome

- 6 communes concernées.
- 4 maîtres d'ouvrage.
- 5 opérations de recensement, de définition de travaux ou de réhabilitation d'installations d'assainissement autonomes non conformes.

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A2
Améliorer l'assainissement autonome

- 6 communes concernées.
- 4 maîtres d'ouvrage.
- 5 opérations de recensement, de définition de travaux ou de réhabilitation d'installations d'assainissement autonomes non conformes.
- opérations amorcées +/- comme prévues initialement.
- Investissement de 190 kWh en phase 1.
- Investissement de 64 % du montant estimatif en phase 1.
- financement à 100 % par les maîtres d'ouvrage.

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie

Bilan et perspective des actions

Volet A2
Améliorer l'assainissement autonome

PHASE 2

- 2 actions poursuivies
- coût estimatif de 60 k€HT



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet A3
Améliorer la qualité de l'eau

- Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour apprécier l'état général des Sorgues, suivre les perturbations constatées et les impacts des pressions identifiées, estimer l'évolution des masses d'eau...
- Réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues...
- ... de façon à compléter les suivis menés par l'Agence de l'Eau RMEC, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et le Conseil Général de Vaucluse
- 8 stations de suivis de l'état général et 2 stations de suivis de problématiques locales et spécifiques.
- 4 campagnes par an d'analyses physico-chimiques, sur 26 paramètres.
- 2 campagnes IBGN en 2010.



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet A3
Améliorer la qualité de l'eau

- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du karst
- le SMBS :
 - des échanges réguliers avec la Faculté des Sciences d'Avignon (échanges d'expertises),
 - favorise la synergie entre les différentes structures menant des investigations sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse,
 - devrait intégrer le futur Groupement d'Intérêt Scientifique (G.I.S.) en cours de mise en place par l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles.
- frais inclus dans les coûts de fonctionnement du SMBS.

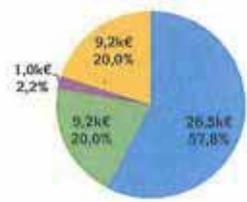


© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet A3
Améliorer la qualité de l'eau

- 45,9 k€TTC investis en phase 1 pour le suivi de la qualité de l'eau
- 46 % des investissements prévisionnels



Entité	Montant (k€)	Pourcentage
AE RMEC	26,5	57,8%
CR JWCA	9,2	20,0%
CG 84	9,2	20,0%
Maitres d'ouvrage	1,0	2,2%



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet A3
Améliorer la qualité de l'eau

PHASE 2

- Poursuite des actions de la phase 1
 - Suivi de la qualité de l'eau, pour un coût estimatif de 60 k€TTC
 - Partenariat avec la Faculté d'Avignon (frais de fonctionnement du SMBS)
 - Etude d'évaluation de la vulnérabilité de la ressource karstique réalisée par le G.I.S. en 2015, avec un coût estimatif de 30 k€TTC (hors frais de fonctionnement du SMBS)
- Coût estimatif total de 90 k€HT (hors frais de fonctionnement du SMBS)



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

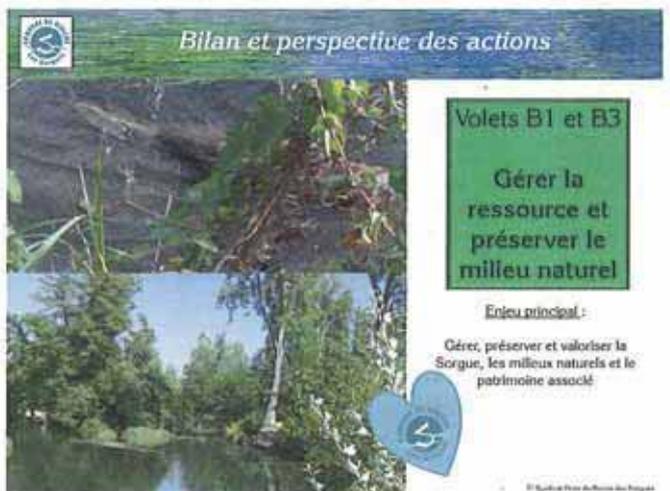
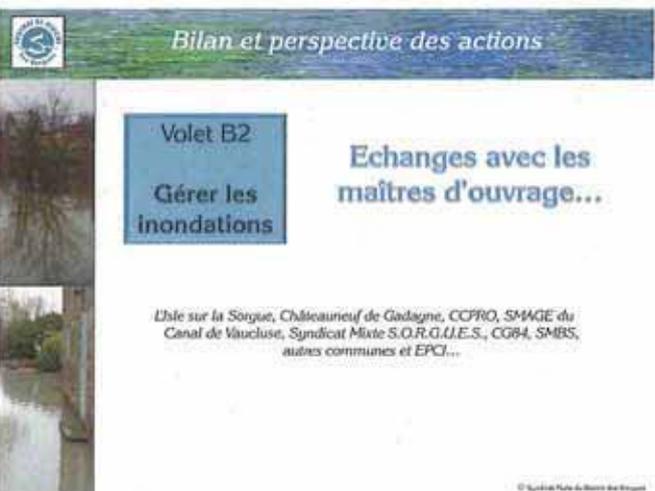
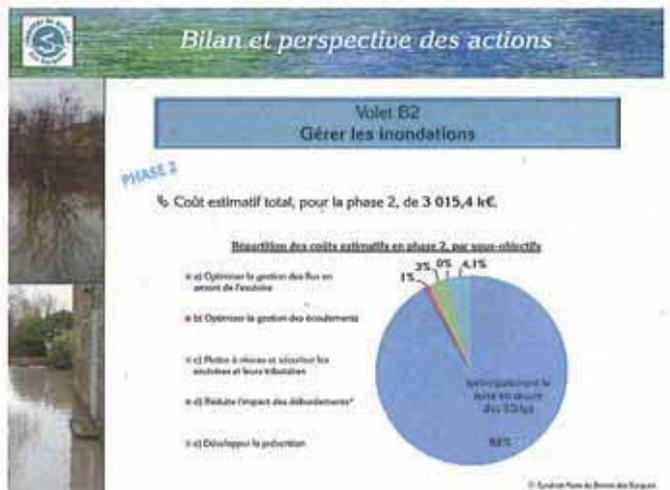
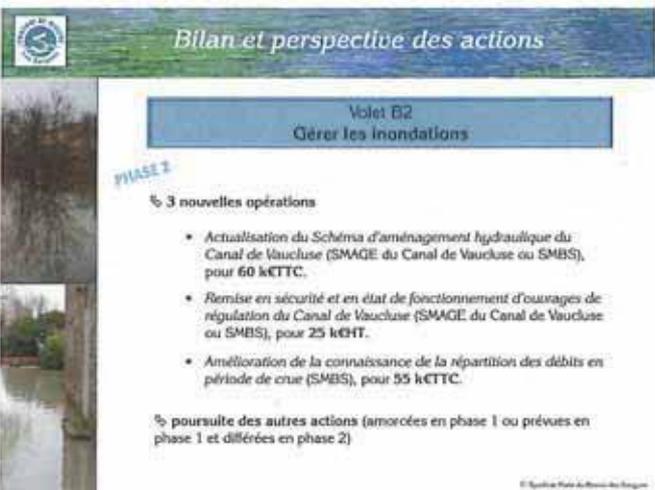
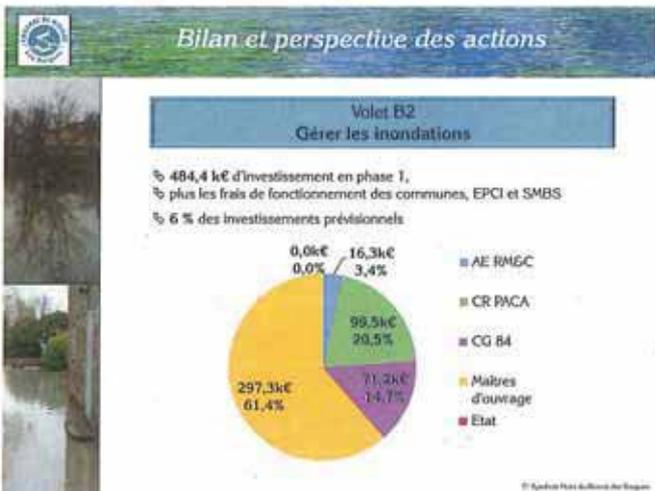
Volet A
Améliorer la qualité de l'eau

Echanges avec les maîtres d'ouvrage...

Isle sur la Sorgue, Grand Avignon, Saumane de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne, Fontaine de Vaucluse, SM Rhône Ventoux, SITTEU, Lignes, SMBS...



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues



Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**

5 enjeux principaux :

- Optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire
- Optimiser la gestion des écoulements
- Mettre à niveau et sécuriser les esutoires et leurs tributaires
- Réduire l'impact des débordements
- Développer la prévention

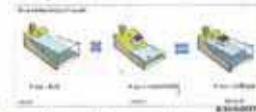
© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**

☐ Schémas Directeurs d'Assainissement pluviaux (SDAp)

- réalisation des SDAp de L'Isle sur la Sorgue et de Châteauneuf de Gadagne



☐ Réduction de la vulnérabilité

- publication d'articles visant à informer la population aux actions possibles, par les communes et EPCI
- réalisation d'une carte des enjeux (intégrée au PCS) à L'Isle sur la Sorgue
- identification, par la CC Les Sorgues du Comtat, des habitations et établissements les plus vulnérables sur son territoire
- aménagement du Névon, à L'Isle sur la Sorgue

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**



☐ Gestion du Canal de Vaucluse

- déstage du Canal des Griffons (Sorgues), par la CCPRO, réalisé en 2012
- nécessité d'actualiser le Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse pour pouvoir mener à bien les autres actions.

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**

☐ Amélioration de la prévision et de l'alerte

- optimisation de la modélisation de la Fontaine de Vaucluse, par le SMBS. Depuis mi-2012, l'arrêt de fonctionnement de 2 stations météorologiques de Météo France rend l'utilisation du modèle impossible. Le SMBS étudie comment palier à ce problème.
- mise à disposition des communes et du SMAGE du Canal de Vaucluse, par le SMBS, du système d'expertise hydro-météorologique en temps réel « Predict-Services ».
- développement des systèmes communaux d'alerte téléphonique automatisée, par la CC Les Sorgues du Comtat et la CCPRO (+ lancement du projet par L'Isle sur la Sorgue).



© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**

☐ Gestion des digues intéressant la sécurité publique

- grandes difficultés de mise en œuvre, liées :
 - au fait que les digues appartiennent généralement à plusieurs propriétaires,
 - au manque de lisibilité sur les conditions et modalités concrètes de mise en œuvre,
 - aux coûts estimatifs exorbitants.
- domanialisation + des digues classées amorcée par les communes.
- régulation des ragondins sur les secteurs endigués, par le SMBS (près de 1 270 nuisibles éliminés par an, soit 3 810 nuisibles éliminés en phase 1).

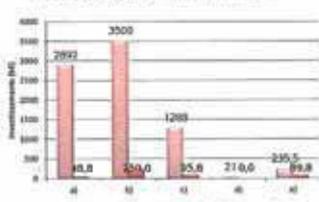


© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

**Volet B2
Gérer les inondations**

- 484,4 k€ d'investissement en phase 1,
- plus les frais de fonctionnement des communes, EPCI, SMAGE du Canal de Vaucluse et SMBS
- 6 % des investissements prévisionnels



Année	Investissement (k€)
08	2992
09	3500
10	1288
11	210,6
12	235,5
13	89,8

☐ prévisionnel phase 1 ☐ réalisé phase 1

- Optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire
- Optimiser la gestion des écoulements
- Mettre à niveau et sécuriser les esutoires et leurs tributaires
- Réduire l'impact des débordements
- Développer la prévention

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Bilan et perspective des actions

Volet B1
Gérer la ressource en eau

☐ Restauration d'ouvrages structurants du réseau des Sorgues

↳ restauration de la prise Notre-Dame (Le Thor)
Inscrite uniquement au 1^{er} contrat, car début des travaux en 2009, mais fin de réalisation en 2012 seulement...

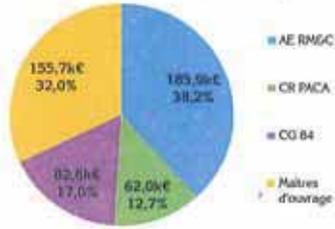


© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B1
Gérer la ressource en eau

↳ Investissements en phase 1 de 486,2 k€ TTC



Catégorie	Montant (k€)	Pourcentage
AE RMGC	183,5	38,2%
CR PACA	155,7	32,0%
CG B4	82,0	17,0%
Maîtres d'ouvrage	62,0	12,7%

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B1
Gérer la ressource en eau

PHASE 2

↳ 1 action initialement prévue en phase 1 et décalée en phase 2

- Réhabiliter le potentiel écologique de la Sorgue de Velleron, entre la prise de la Faible et l'aval de la confluence avec la Nesque (SMBS)

↳ 1 action traitée dans le cadre de la mise en place de passes à poissons

- Réhabiliter le potentiel écologique de la Sorgue du Trentin (SMBS/ASCO du Canal de Oble)

↳ 1 action prévue initialement en phase 2 et maintenue

- Réhabiliter la prise du Canal du Moulin Joseph (ASA du Canal / SMBS)

↳ 1 action décalée hors Contrat de Rivière

- Réhabiliter la prise du diversoir du ruisseau de Monclar (SMBS a priori)

↳ Coût estimatif total, pour la phase 2, de 135 k€.

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

☐ Restaurer la végétation des berges et réguler les plantes envahissantes

↳ opérations menées par le SMBS

↳ abattages de platanes atteints du chancre coloré (509 platanes)

↳ étude du Conservatoire Botanique de Porquerolles sur le devenir de la ripisylve « après platanes »

↳ mise en place et suivi de sites pilotes sur l'évolution de la ripisylve



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

☐ Restaurer la végétation des berges et réguler les plantes envahissantes

↳ entretien de la ripisylve et du lit hors platanes (963 arbres abattus et 169 encombrants enlevés)



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

☐ Restaurer la végétation des berges et réguler les plantes envahissantes

↳ repérage et arrachage systématique de la jussie (3 à 4 passages par an)

↳ repérage des secteurs les plus touchés par la présence du bourreau des arbres, du raisin d'Amérique et de failante

↳ étude des modalités d'éradication les plus pertinentes



© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- ↳ opérations menées par le SMBS.
- ↳ accompagnement de l'Agence de l'Eau RMEC et du CER, pour ce qui concerne la plaine des Sorgues, dans l'élaboration de l'Inventaire des Zones Humides.
- ↳ travail pour la mise en place d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- ↳ participation active, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité PACA, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA.




© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- ↳ mise en place d'une stratégie pluripartenaire de maîtrise foncière avec l'AE RMEC et la SAFER, visant à préserver les zones humides de la plaine des Sorgues (bords de Sorgues et espaces de « dynamique naturelle » identifiés).




↳ Limitation des prix et des changements d'affectation des sols, acquisitions par les collectivités...

© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- ↳ contribution à une meilleure prise en compte des enjeux et caractéristiques des Sorgues dans les documents d'urbanisme :
 - Contribution à la concertation pour l'élaboration ou la révision de 10 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 2 Schémas de Cohérence Territoriale (SCT).
 - Réalisation, avec l'aide d'un groupement de BE spécialisés en urbanisme et écologie, d'un rapport de préconisations visant à traduire l'objectif majeur de préservation des bords de Sorgues.




© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- ↳ liaison douce Bédarides - Entraigues sur la S. ↳ 1^{ère} tranche réalisée (commune de Bédarides)
- ↳ travaux d'aménagement pour la création d'une liaison douce au niveau du nouveau collège de Isle sur la Sorgue ↳ 1^{er} travaux (CCPSMV)
- ↳ sentier pédagogique le long du Moulin Clillon (Chevaliers de l'Onde et Fédération de pêche 84)



© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Restaurer la continuité piscicole sur les Sorgues
- ↳ le SMBS s'est positionné comme « facilitateur » pour la restauration de la continuité écologique sur les Sorgues
 - accompagnement de l'Etat pour recenser et rencontrer les propriétaires
 - lancement d'une étude détaillée sur 10 ouvrages, visant à proposer des orientations d'aménagement pertinentes et adaptées à chaque contexte
 - lancement d'une étude de maîtrise d'ouvrage sur 5 ouvrages, visant à établir les projets et dossiers réglementaires




© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Restaurer la continuité piscicole sur les Sorgues
- ↳ mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de Beaulieu, à Montoux (CC Les Sorgues du Comtat)
- ↳ élaboration d'un projet de passe à poissons pour le seuil de Mousquety, à Isle sur la Sorgue (propriétaire privé)



© Agence Nationale de l'Eau de la Région

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Gérer la dynamique piscicole et promouvoir une gestion halieutique patrimoniale
 - ↳ réalisation de pêches électriques sur les Sorgues médanes, afin de mieux connaître les espèces et populations (Fédération de pêche 84)
 - ↳ réalisation d'une étude génétique sur les Truites fario (SMBS, en collaboration avec la Fédération de pêche 84)
 - ↳ ré-évaluation de la possibilité de produire des Truites fario issues de souche locale (en cours ; Fédération de pêche 84)



© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Gérer la dynamique piscicole et promouvoir une gestion halieutique patrimoniale
 - ↳ optimisation de la reproduction naturelle avec la création de frayères artificielles et le décolmatage de celles déjà présentes (Fédération de pêche 84 + Chevaliers de l'Onde)
 - ↳ réalisation de petits aménagements pour favoriser la vie piscicole (Fédération de pêche 84 + Chevaliers de l'Onde)



© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
 - ↳ mise en place, en 2010, d'un circuit nautique de découverte de la Sorgue aval (Bédarides)
 - ↳ réflexions poussées sur la faisabilité d'une étude d'évaluation de l'impact des activités nautiques sur le milieu naturel (SMBS)
 - ↳ étude sur l'évaluation du potentiel hydroélectrique du barrage des Ferrailles à Fontaine de Vaucluse (Syndicat amont)



© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
 - ↳ expertise approfondie du système de vidéo-comptage des canoës-kayaks (SMBS)
 - ↳ réalisation chaque année de comptages visuels des canoës-kayaks, en période estivale (SMBS + CCPSMV)



© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
 - ↳ animation du Comité Local de la Sorgue Amont, avec distribution de plaquettes sur la navigation (SMBS)
 - ↳ prise de position des élus, en 2012, via une motion, contre toute nouvelle autorisation ayant pour effet de permettre l'installation, le passage, l'embarquement et le débarquement d'engin navigable, à moteur ou non (SMBS)

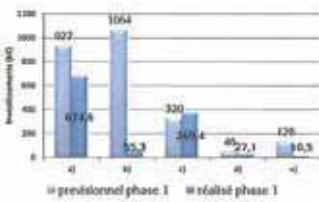


© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet B3
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

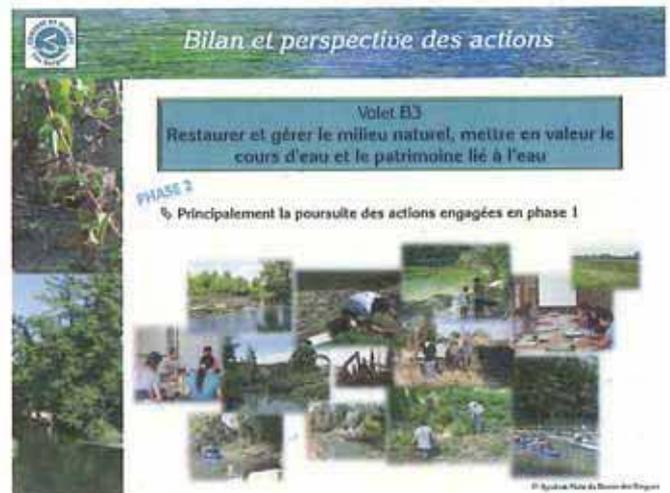
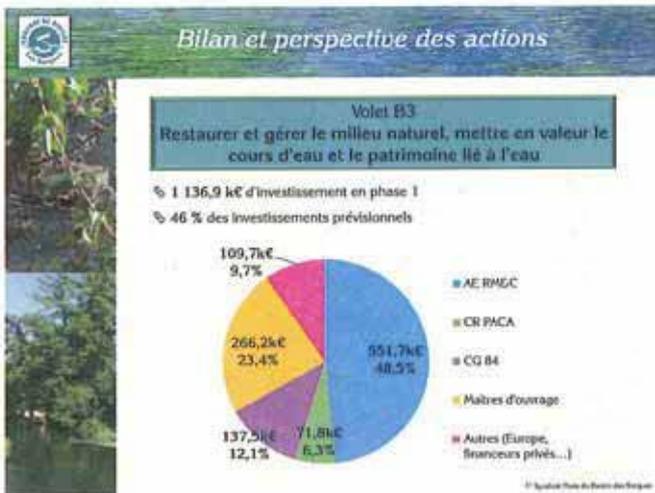
- ↳ 1 136,9 k€ d'investissement en phase I
- ↳ 46 % des investissements prévisionnels



Investissement (k€)	prévisionnel phase I	réalisé phase I
022	1054	55,7
073,6	320	369,4
40	40	27,1
120	120	16,5

- Restaurer la végétation des berges et réguler les plantes envahissantes
- Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rive et les espaces de « dynamique naturelle »
- Restaurer la continuité piscicole sur les Sorgues
- Optimiser les dynamiques piscicoles et promouvoir une gestion halieutique patrimoniale
- Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues

© Syndicat Nautique du Bassin des Sorgues



- Bilan et perspective des actions**
- Volet B3**
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau
- PHASE 2**
- 1 action annulée
 - Évaluer l'opportunité de restaurer un ancien secteur à méandres (SMBS)
 - 4 nouvelles actions
 - Elaborer un Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien (SMBS)
 - Elaborer un schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues (SMBS)
 - Restaurer le pont historique de St Albergaty (Association Les Sorgues Vertes)
 - Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période d'étiage (SMBS)
- Coût estimatif total, pour la phase 2, de 3 968 k€.
- © Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volets B1 et B3
Gérer la ressource et préserver le milieu naturel

Echanges avec les maîtres d'ouvrage...

Syndicat Mixte S.O.R.G.U.E.S., SMBS, SMAGE du Canal de Vaucluse, ASA du Canal du Moulin St Joseph, communes et EPCI, Chevaliers de l'Orde, CEN, CC Les Sorgues du Comtat, propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques Fédération de pêche 84...

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volets C1 et C2
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Enjeux principaux :
Suivre le Contrat et évaluer les démarches engagées
Appuyer la gestion concertée

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C1
Coordonner et suivre le Contrat de Rivière

- Assurer le fonctionnement de la structure animatrice du Contrat et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation
- Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Équipe de 9 personnes (3 administratifs et 6 techniques)

© Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C1
Coordonner et suivre le Contrat de Rivière

- ☐ Evaluer les démarches engagées
- ☞ contacts réguliers entre le SMBS et les différents acteurs du Contrat
- ☞ organisation de rencontres thématiques
- ☞ bilan à mi-parcours
 - Présentation au Comité Rivière le 17/12/2013
 - Téléchargeable sur www.laSorgue.com d'ici février 2014

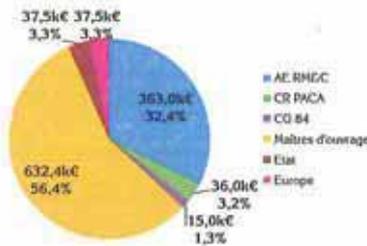


© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C1
Coordonner et suivre le Contrat de Rivière

☞ Dépenses en phase 1 de 1 121,4 k€
☞ 90 % du coût estimatif de 2009



Acteur	Montant (k€)	Pourcentage
AE RMGC	363,0	32,4%
CR PACA	37,5	3,3%
CC 84	37,5	3,3%
Maitres d'ouvrage	632,4	56,4%
Etat	36,0	3,2%
Europe	115,0	1,3%

© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C1
Coordonner et suivre le Contrat de Rivière

PHASE 2

- ☞ poursuite des actions menées en phase 1
- ☞ fusion au 01/01/2014 (7), avec et au sein du SMBS, des 4 syndicats des Sorgues actuels (amont, aval, Canal de Vichuse et SMBS)
- ☞ réunions du Comité Rivière pour suivre le Contrat
- ☞ établissement d'un bilan complet du Contrat de Rivière
- ☞ coût estimatif de 30 k€ TTC pour le suivi du Contrat
- ☞ coût estimatif de 1 638 k€ pour le fonctionnement du SMBS

© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C2
Appuyer la gestion concertée

- ☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des jeunes générations
- ☞ réalisation d'interventions thématiques (SMBS, Fédération de pêche 84, association Les Chevaliers de l'Onde, CCPSMV...)
- ☞ réalisation de programmes annuels *Les Sorgues à l'école* (SMBS)
 - Projet pédagogique agréé par l'Éducation Nationale
 - 33 programmes spécifiques aux Sorgues menés en phase 1 (165 journées d'intervention)
 - Développement d'outils pédagogiques, notamment « Mon classeur des Sorgues »
 - Journée de restitution associant élus et partenaires




© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C2
Appuyer la gestion concertée

- ☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des élus et partenaires
- ☞ mise en œuvre par le SMBS
- ☞ Signature du Contrat de Rivière
- ☞ Réalisation et diffusion d'un guide sur le Contrat de Rivière
- ☞ Inauguration du siège du SMBS
- ☞ Présentation de la stratégie foncière du SMBS
- ☞ Diffusion de communiqués et des rapports d'activités annuels



© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C2
Appuyer la gestion concertée

- ☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination du grand public
- ☞ mise en œuvre par le SMBS
- ☞ Organisation de « petits-déjeuners-débats » (plantes envahissantes, après platanes...)
- ☞ Elaboration de supports pédagogiques (kakemono, plaquettes...)
- ☞ Organisation de manifestations et participation à des conférences et débats publics
- ☞ Diffusion de communiqués
- ☞ Site Internet www.laSorgue.com



© Système Nive de Bassin des Sorgues

Bilan et perspective des actions

Volet C2 Appuyer la gestion concertée

- ☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des usagers
- ↳ **Après des pratiquants de canoës-kayaks**
 - Diffusion de plaquettes sur la navigation, interventions ponctuelles auprès des adhérents des clubs de canoës-kayaks locaux... (SMBS)
 - Journées estivales d'information et de sensibilisation (CCPSMV, en collaboration avec la Fédération de pêche 84 et le SMBS)
- ↳ **Après des pêcheurs**
 - Mise en ligne d'informations (Fédération de pêche 84)
 - Edition et diffusion d'un dépliant (Fédération de pêche 84)



Bilan et perspective des actions

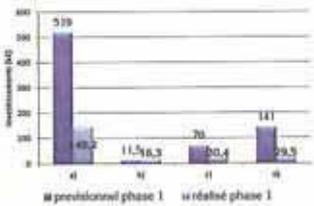
Volet C2 Appuyer la gestion concertée

- ☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des usagers
- ↳ **Après des agriculteurs et jardiniers**
 - Participation à des manifestations (CCPSMV)
 - Signature d'une charte avec 2 magasins revendeurs de produits phytosanitaires (CCPSMV)
 - Etude de l'état du marché en produits biologiques (CCPSMV)

Bilan et perspective des actions

Volet C2 Appuyer la gestion concertée

- ↳ Investissement en phase 1 de 224,4 k€ TTC
- ↳ 30 % du prévisionnel de 2009



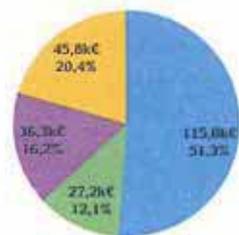
Catégorie	prévisionnel phase 1 (k€)	réalité phase 1 (k€)
a) des jeunes générations	49,2	51,9
b) des élus et partenaires	11,5	6,3
c) du grand public	70	20,4
d) des usagers	93,3	141

Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination :
a) des jeunes générations
b) des élus et partenaires
c) du grand public
d) des usagers

Bilan et perspective des actions

Volet C2 Appuyer la gestion concertée

- ↳ Investissement en phase 1 de 224,4 k€ TTC
- ↳ 30 % du prévisionnel de 2009



Entité	Montant (k€)	Pourcentage
AE RMEC	115,0	51,3%
CR PACA	45,8	20,4%
CG 84	35,3	16,2%
Maîtres d'ouvrage	27,2	12,1%

Bilan et perspective des actions

Volet C2 Appuyer la gestion concertée

PHASE 2

- ↳ prolongement des actions menées en phase 1



- ↳ coût estimatif de 326 k€

Bilan et perspective des actions

Valets C1 et C2

Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Échanges avec les maîtres d'ouvrage...

SMBS, Fédération de pêche 84, CCPSMV...

Tour de table

Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Bilan et perspectives des actions, à mi-parcours

Conclusions

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Conclusions

- réalisation complète de 54 % des opérations prévues en phase 1.
- lancement de 15 % des opérations prévues en phase 1.

16 % des opérations initialement prévues en phase 1 ont été reportées en phase 2.

15 % des opérations initialement prévues en phase 1 ont été annulées ou décalées hors Contrat actuel.

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Conclusions

- 46 % des investissements prévus initialement en phase 1 ont été réalisés

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Conclusions

- montant estimatif total à mi-parcours de 35 574,1 k€
- soit 74 % du montant estimatif initial

Contrat total

Volet A Améliorer la qualité de l'eau

Volet B1 Gérer les inondations

Volet B1 et B2 Gérer et préserver la ressource et les milieux naturels

Volet C Suivre le Contrat et Appuyer la gestion concertée

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Conclusions

- 75 % des investissements sont financés par les maîtres d'ouvrage.
- Mais la mise en œuvre des actions prévues reste conditionnée aux financements extérieurs (AE RM&C, CR PACA, CG84...)

Financements en phase 1 (2010-2012)

Financements prévisionnels en phase 2 (2013-2015)

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Conclusions

A mi-parcours

- Les objectifs du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 ont été maintenus.
- Les actions du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 sont toujours cohérentes avec le SDAGE Rhône Méditerranée et son Programme De Mesures (PDM).
- Les actions menées ont contribué à l'atteinte des objectifs du Contrat de Rivière... mais les efforts doivent être poursuivis en phase 2, voir après 2015.
- Les financements envisagés ne sont plus possibles pour le volet B2 : les financements de l'Etat sont dorénavant conditionnés à la mise en place d'un Programme d'Actions et de Prévision des Inondations (PAPI), lui-même conditionné à la mise en place d'un Plan de Prévention d'un Risque naturel (PPRn).
- L'année 2016 consécutive au Contrat de Rivière actuel sera nécessairement une année de transition, pendant laquelle :
 - des actions initiées en phase 2 seront terminées,
 - le bilan définitif du Contrat de Rivière sera mené.

© Syndicat Mixte du Rhône des Sorgues

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Dossier du bilan à mi-parcours examinés le 12/12/2013.

↳ Transmis au Comité de Rivière, ce jour.

↳ En préalable, la MISEN 84 souligne :

- que le SMBS est l'un des syndicats du département les plus structurés,
- qu'il mène des opérations de reconquête des milieux aquatiques, avec une politique assez exemplaire de maîtrise foncière pour la préservation des zones humides et des ripisylves,
- qu'il s'est porté maître d'ouvrage pour une étude de restauration de la continuité piscicole sur 10 seuils et de définition de travaux sur 5 seuils, dont 4 prioritaires.



↳ Avis favorable, en souhaitant que soient intégrés les 9 éléments suivants...

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Assainissement collectif

• Concernant la partie assainissement (volet A), la tendance est à l'amélioration du fait de la mise aux normes de réseaux et la création de plusieurs stations d'épuration. Cependant, le point noir reste la station de L'Isle sur la Sorgue qui génère une dégradation continue de la qualité des eaux en aval. Les actions concernant l'amélioration des réseaux d'eaux usées de L'Isle sur la Sorgue sont pertinentes et nécessaires, mais il est indispensable que soit réalisée en parallèle la construction d'une station d'épuration industrielle pour l'entreprise ROUSSELOT (projet en cours) avant 2015. Le contrat doit absolument inscrire cette action dans son avenant.

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Assainissement non collectif ou non-domestique ?

• Les actions concernant l'assainissement non-domestique restent limitées. Or, le périmètre du contrat est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au titre de la directive nitrates (commune de PERNES LES FONTAINES). Dans cette zone, il est identifié que les assainissements domestiques non-conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport d'azote vers les eaux souterraines. Nous souhaitons donc qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de remise en état de ces installations soit prévue sur la commune de PERNES LES FONTAINES.

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Qualité des eaux

• Enfin, une autre problématique relative à la qualité des eaux a été soulevée: il s'agit d'un appauvrissement des peuplements de macro-invertébrés (disparition des grands pléocoptères) sur l'amont de la Sorgue, identifié à la station de mesures d'hydrobiologie de FONTAINE DE VAUCLUSE, difficile à mettre en relation avec la qualité des eaux mesurée. Cette dégradation mériterait d'être à minima étudiée, éventuellement dans un futur contrat.

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Gestion des milieux

• Concernant l'aspect « gestion des milieux », il est relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages régulant les débits des différents bras des Sorgues, dont certains sont actuellement manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que cette répartition est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse. Il est souhaité qu'un diagnostic soit élaboré, suivi de propositions de règles de gestion.

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

↳ Artificialisation des berges

• Par ailleurs, le constat est fait de multiples travaux d'artificialisation des berges, qui contribuent à impacter les milieux aquatiques. Une action de sensibilisation et de communication sur cette thématique auprès des particuliers semble nécessaire.

© Agence de l'Eau du Rhône et du Saône



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

Lutte contre les inondations

« Concernant les actions de lutte contre les inondations (volet B2), le dossier prévoit que les actions sur les digues publiques seront reportées après 2015. Or, sur ces ouvrages, des délais plus rapprochés sont fixés par la réglementation (décret du 11 décembre 2007). Il est donc important de bien les prévoir dans cet avenant, au moins pour les digues prioritaires en termes de protection de la population. »

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

Lutte contre les inondations

« Dans le même volet, a contrario, est prévue la réalisation de bassin de rétention sur différentes communes (VEDENE, VELLERON, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, JONQUIERETTES) dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial. Ces ouvrages sont certainement soumis à dossier réglementaire au titre du code de l'environnement (loi eau) pour lequel il est nécessaire de prévoir de l'ordre d'un an de délai d'instruction pour une autorisation. Les délais de réalisation affichés semblent ici difficilement compatibles avec les procédures. »

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

Lutte contre les inondations

« L'avenant prévoit une thématique « Développer la prévention » : pour pouvoir développer ces actions de prévention, il est nécessaire de connaître correctement les zones d'alerte inondation. Nous regrettons qu'aucune action ne porte sur une amélioration de la connaissance des zones inondables des Sorgues, notoirement insuffisante actuellement. »

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

Lutte contre les inondations

« Nous avons noté que les actions issues du schéma d'aménagement du Canal de Vaucluse seront reportées après 2015, ce qui a un impact fort sur la réalisation financière de l'ensemble du Contrat de Rivière (35 millions de travaux sur les phases 1 et 2). Ce report nous paraît réaliste étant donné le niveau d'avancement de ces projets qui ne sont pas en cours sur le plan technique : pas d'étude de faisabilité réalisée et aucun dossier réglementaire déposé à ce jour. »

© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie



© Agence Nationale de l'Eau et de l'Énergie



Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 Bilan à mi-parcours

Quelques chiffres

- ✓ Signé en octobre 2010
- ✓ Mis en œuvre sur 6 ans
- ✓ Etabli en 2 phases
- ✓ Comprend environ 160 actions
- ✓ Porté par 18 maîtres d'ouvrage
- ✓ Montant estimatif initial d'environ 48 millions d'euros

Les objectifs du Contrat de Rivière

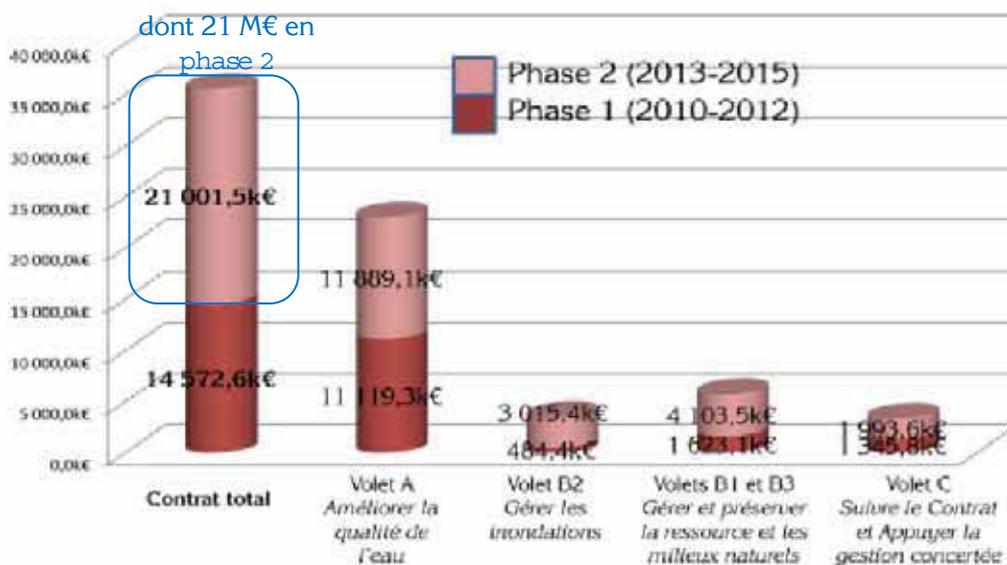
Reconquérir et préserver les milieux aquatiques,
à travers :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion des inondations,
- la conciliation des usages avec la préservation des milieux,
- l'optimisation de la gestion et la protection de la ressource,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

À mi-parcours, les actions prévues en phase 1 (2010-2012)

- ✓ 54 % sont réalisées
- ✓ 15 % sont lancées
- ✓ 16 % sont reportées en phase 2
- ✓ 15 % sont annulées ou reportées hors Contrat de Rivière actuel
- ✓ 46 % des investissements prévus sont réalisés

À mi-parcours, le montant estimatif total du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 est de 35,6 M€, soit 74 % du montant estimatif initial :



Le bilan complet et le diagramme présentés le 17 décembre 2013
seront téléchargeables sur www.LaSorque.com
d'ici février 2014

V.1.5. Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs, par thème, des coûts et financements prévisionnels par action

valeur	Actions programmées en phase 2
	Actions terminées en phase 1
	Actions annulées ou différées au-delà de 2015
	Actions non prévues initialement au Contrat de Rivière et intégrées suite au bilan à mi-parcours

VOLET A1 :
Améliorer l'assainissement des collectivités

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC A1T 2013-2015 phase (k€)	Estimation coût phase en 2012 (k€)	Plan de financement estimé à diff. 28ème phase (à fin 2012)									
								Etat		AE		CR		CG		AUD	
								Etat %	Etat (k€)	AE %	AE (k€)	CR %	CR (k€)	CG %	CG (k€)	AUD %	AUD (k€)
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités Boas	A1.1	Travaux d'assainissement de la commune de Lès sur la Soagne	Extension des réseaux : "réseaux Sud"	Commune de Lès sur la Soagne	HT	Pas de données	0%	0	0%	0	0%	0	100%	Pas de données		
				Réhabilitation des réseaux	Commune de Lès sur la Soagne	HT	697,6	0%	209,28	0%	0	0%	0	70%	486,22		
				Construction réseau de transferts eaux usées	Commune de Lès sur la Soagne	HT	250	0%	0	0%	0	0%	0	100%	250		
				Mise en conformité DERU de la STEP de Vilevèlles : étude de faisabilité du traitement tertiaire	Commune de Lès sur la Soagne	HT	Pas de données	0%	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu		
				Mise en conformité DERU de la STEP de Vilevèlles : mise en œuvre du traitement tertiaire	Commune de Lès sur la Soagne	HT	Pas de données	0%	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu		
				Mise en place d'une unité de traitement spécifique aux effluents industriels	Entreprise Rousselet	HT	Pas de données	0%	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu		
				Révision du schéma d'assainissement	Commune de Lès sur la Soagne	HT	50	0%	0	20%	10	0%	0	80%	40		
				Recherche de branchements non conformes	Commune de Lès sur la Soagne	HT	370	0%	0	0%	0	0%	0	100%	370		
				Mise en conformité de branchements	Commune de Lès sur la Soagne	HT	60	0%	18	0%	0	0%	0	70%	42		
				Mise en place de débimètres sur les postes de traitement de recevoir les eaux chères pénétrent dans le réseau d'eaux usées	Commune de Lès sur la Soagne	HT	250	0%	3 k€ par IAA	0%	0	0%	0	70%	58,3		
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités Boas	A1.2	Travaux d'assainissement de la commune de Védère	Lutte contre les rejets directs d'eaux usées en Soagne par la réhabilitation des RA	Commune de Lès sur la Soagne	HT	250	0%	0	0%	0	0%	0	100%	83,3		
				Lutte contre les rejets directs d'eaux usées en Soagne par la mise en place de petites stations d'épuration	Commune de Lès sur la Soagne	HT	376,3	0%	112,9	0%	0	0%	0	70%	263,4		
				Lutte contre les rejets directs d'eaux usées en Soagne par l'extension du réseau d'eaux usées communal	COGA	HT	423,5	0%	127,1	0%	0	0%	0	70%	296,5		
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités Boas	A1.3	Travaux d'assainissement de la commune de Saumane de Vauluse	Réhabilitation des réseaux	COGA	HT	Pas de données	0%	0,0	8%	55,0	11%	0,0	51%	0,0		
				Mise en conformité des réseaux	COGA	HT	Pas de données	0%	0,0	0%	0	30%	0	30%	0	40%	0
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités Boas	A1.4	Travaux d'assainissement de la commune de Chateaufort de Gadagne	Raccordement des quartiers des Maques et des Hautures Nord	Commune de Chateaufort de Gadagne	HT	90	0%	27	0%	0	10%	9	60%	54		
				Réhabilitation des réseaux d'assainissement	Commune de Chateaufort de Gadagne	HT	40	0%	0	0%	0	30%	12	70%	28		
				Renforcement du dégrillage en entrée de STEP	Commune de Chateaufort de Gadagne	HT	3 000	0%	0	0%	0	10%	300	90%	2 700		
				Construction nouvelle STEP	Commune de Chateaufort de Gadagne	HT	3 000	0%	0	0%	0	10%	300	90%	2 700		

VOLET A1 :
Améliorer l'assainissement des collectivités

Thème	Sous-objectif	N° action	Indués des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC HT phase (k€) 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (k€) fin en 2012	Plan de financement estimé à l'2ème phase (fin en 2012)									
								Etat		AE		CR		CG		AUID	
								Etat %	Etat (k€)	AE %	AE (k€)	CR %	CR (k€)	CG %	CG (k€)	AUID %	AUID (k€)
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.5	Travaux d'assainissement de la commune de Fontaine de V.	Mise en œuvre du SDA pluvial	Commune de Fontaine de Vaucluse	HT	Pas de données	0%	0	50%	0	0%	0	0%	0	50%	0
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.6	Travaux d'assainissement de la commune de Bedarrides	Rénovation de la STEP et des réseaux d'assainissement	SM Rhône Venux												
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.7	Travaux d'assainissement de la commune de Le Pontet	Extension des réseaux d'assainissement	COGA												
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.8	Travaux d'assainissement de la commune de Jonquierres	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	COGA	HT	81	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	70%	56,7
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.9	Travaux d'assainissement de la commune de Velleron	Dispositif de traitement des boues	COGA	HT	100	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	100
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.10	Travaux d'assainissement de la commune de Saint-aubin-les-Avignon	Réhabilitation des réseaux	COGA	HT	870	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	870
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.11	Travaux d'assainissement de la commune de Avennes-les-Paluds	Extension des réseaux	COGA	HT	136,2	0%	0	0,30% du CP	41,46	0%	0	0%	0	70%	96,74
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.12	Travaux d'assainissement de la commune de Saint-aubin-les-Avignon	Amélioration du poste de refoulement de l'ancienne STEP	SITEU	HT	489,0	0%	0	30%	146,4	10%	48,8	60%	292,8	0	0
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.13	Travaux d'assainissement de la commune de Saint-aubin-les-Avignon	Mise en place de l'auto-surveillance	SITEU		Pas de données	0%	0	30%	0	0%	0	0%	0	70%	0
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.14	Travaux d'assainissement de la commune de Avennes-les-Paluds	Travaux eau chaude sanitaire	SM Rhône Venux	HT	55,3	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	55,3
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.15	Travaux d'assainissement de la commune de Avennes-les-Paluds	Extension du réseau d'assainissement	SM Rhône Venux	HT	1411	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	1411
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.16	Travaux d'assainissement des collectivités locales	Création d'un assainissement collectif pour le hameau de St-Abezay		HT	10	0%	0	50%	5	0%	0	0%	0	50%	5
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.17	Travaux d'assainissement des collectivités locales	Etude complémentaire au schéma dans le cadre du PUI		HT	4,6	0%	0	30%	1,38	0%	0	0%	0	70%	3,22
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités locales	A1.18	Travaux d'assainissement des collectivités locales	Mise en place de la télé-surveillance		HT	270	0%	0	0%	0	0%	0	10% (complément)	27	90%	243

VOLET A1 :
Améliorer l'assainissement des collectivités

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC A1T 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (K€) fin en 2012	Plan de financement estimé à la 2ème phase (fin en 2012)											
								Etat		AE		CR		CG		Autr			
								Etat %	Etat (K€)	AE %	AE (K€)	CR %	CR (K€)	CG %	CG (K€)	Autr %	Autr (K€)		
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1.2	Travaux d'assainissement de la commune de Lagnès	Réhabilitation du réseau	Commune de Lagnès														
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1.3	Travaux d'assainissement de la commune de Cautort-sur-Durance	Réhabilitation du réseau	COGA														
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1.4	Travaux d'assainissement de la commune d'Entrevaux sur la Sorgue	Réhabilitation du réseau et rem placement PR Jean-Martin Extension du réseau eau usée du quartier Vaubert Extension de réseaux fosse-M abouvert	COGA COGA	HT HT	Pas de données 313,5	0%	0	30% /s conditions	150,5	0%	0	0%	0	0%	0	70%	351,12
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1.5	Travaux d'amélioration des postes de lavage sur la commune de Sorgues	Extension de réseaux fosse-M abouvert	COGA	HT	946,8	0%	0	30%	284,04	0%	0	2%	18,936	0	100%	313,5	
A1	Améliorer l'assainissement des collectivités	A1.1.6	Travaux d'assainissement de la commune de Fontaines	Extension de réseaux Régénération de réseaux Assainissement de la commune de Fontaines	SM Rhône Ventoux SM Rhône Ventoux SM Rhône Ventoux Assainissement de la commune de Fontaines	HT HT HT HT	1 761,4 1 334,4 1 334,4 1 334,4	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0	100%	1 761,4	
TOTAL							13 993,2	0%	0	9%	1 227,3	0%	68,046	3%	415,7	0%	12 340,2	88%	

VOLET A2 :
Améliorer l'assainissement autonome

Thème	Sous objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC/HT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (K€) faite en 2012	Plan de financement estimé au 2ème phase (à la fin du bilan à mi-parcours)												
								Etat %	Etat K€	AE %	AE K€	CR %	CR K€	CG %	CG K€	Auto %	Auto K€			
A2	Améliorer l'assainissement autonome	A.2.1	Recensement et entretien des installations d'assainissement autonome	Recensement des installations sur Lagnès	Commune de Lagnès	HT	15	0%	0	0%	0	0%	0	100%	15					
				Mise en conformité des installations non collectives en zone prioritaire "habitat" sur Pernes les Fontaines	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux / Pernes les Fontaines	Pas de données	0%	0	non connu	0										
				Recensement des installations sur Lagnès	Commune de Lagnès	HT	30	0%	0	3 K€ / TA	0%	0	0%	0	0%	0	60%	18		
				Définition des travaux de réhabilitation des TA sur Lagnès	Commune de Lagnès	HT	15	0%	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	100%	15		
				Recensement des installations sur Fontaine de Vacluse	Commune de Fontaine de Vacluse															
				Recensement des installations sur Fontaine de Vacluse	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux (communes de Lagnès, Pernes les Fontaines, Bédardès)															
				Mise en conformité des installations non collectives en zone prioritaire "habitat" sur Pernes les Fontaines	Syndicat des Eaux Rhône Ventoux / Pernes les Fontaines	Pas de données	0%	0	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	0						
				Recensement des installations sur Pernes les Fontaines	SDEI-COGA	HT	Frais fonct.				0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
				TOTAL			60,0				0%	0	20%	12,0	0%	0	0%	0,0	80%	48

VOLET A3 :
Améliorer la qualité des eaux

Thème	Sous objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Matériau ouvrage	Base TTC/AIT 2013-2015	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2012	Plan de financement estimé à fin 2ème phase (fait en 2012)									
								Etat		AE		CR		CG		Auto	
								Etat %	Etat k€	AE %	AE k€	CR %	CR k€	CG %	CG k€	Auto %	Auto k€
A3	Améliorer la qualité des eaux des Sorgues	A 3.1	Suivi annuel de la qualité des eaux		SMBS	TTC	60	0%	0	50%	30	20%	12	10%	6	20%	12
A3	Améliorer les connaissances en matière de vulnérabilité de la ressource karstique	A 3.2	Evaluation de la vulnérabilité de la ressource karstique	Favoriser la concertation et valider les différentes études et données sur la Fontaine de Vauchuse	SMBS	TTC	Inclus dans les frais de fonctionnement de l'entité SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0
				Etude du niveau de vulnérabilité de la ressource karstique	GS	TTC	30	0%	0	50%	15	30%	9	0%	0	20%	6
						TOTAL	90,0	0%	0	50%	45	23%	21	7%	6	20%	18

**VOLET B1 :
Gérer la ressource en eau**

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC AT 2013-2015	Estimé attributaire coût 2ème phase (k€) fin 2012	Plan de financement estimé à l'2ème phase (fin 2012)									
								Etat %		AE		CR		CG		Auto k€	
								Etat %	Etat k€	AE %	AE k€	CR %	CR k€	CG %	CG k€	Auto %	Auto k€
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Régénérer les potentiels écologiques des secteurs déficitaires	B1.1	Régénérer les potentiels écologiques de la Sorgue du Terrièr	Mise en place d'un dispositif de franchissement entropostolé au seuil de la Courrière	SMBS	HT	Inclus dans B3,7	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
				Modification de l'exutoire du canal de l'Isle	SMBS en délégation MO ASA Canal de l'Isle	HT	20	0%	0	30%	6	20%	4	20%	4		
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Régénérer les potentiels écologiques des secteurs déficitaires	B1.2	Régénérer les potentiels écologiques de la Sorgue de Veillon, entre la prise de la Faible et l'aval de la confluence avec la Nesque	Etude des débits biologiques	SMBS	HT	40	0%	0	30%	12	20%	8	20%	8		
				Recensement des prélevements agricoles, évaluation de leurs volumes et de leur évolution dans le temps													
				Etude de gestion des flux hydrauliques			45	0%	0	30%	13,5	20%	9	20%	9		
				Aménagement et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques													
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Pérenniser l'architecture hydraulique du réseau des Sorgues	B1.3	Régénérer les ouvrages hydrauliques structuants : Restauration des déversoirs du Réalde Monclar		Synd. Amont ou SMBS si fusion												
					ASA du canal / SMBS	HT	30	0%	0	50%	15	20%	6	10%	3	20%	6
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Pérenniser l'architecture hydraulique du réseau des Sorgues	B1.4	Régénérer les ouvrages hydrauliques structuants : Restauration du Canal du Moulin Joseph	Etudes préalables	SMBS												
				Etude de la fonctionnalité et de la gestion des ouvrages structuants	SMBS												
Thème B1 – Gestion de la ressource en eau	Pérenniser l'architecture hydraulique du réseau des Sorgues	Civ 1	Régénérer les ouvrages hydrauliques structuants : Restauration de la Prise Notre-Dame	Phase travaux	Synd. Amont ou SMBS si fusion												
TOTAL							135,0	0%	0	34%	47	28%	37,5	18%	24	27	

**VOLET B2 :
Gérer les inondations**

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage (identifié en 2012)	Base TTC A/R 2013, 2015	Estimation coût/2ème phase (K€) fin en 2012	Plan de financement estimé au 2ème phase (fin en 2012)							
								Etat		AE		CR		CG	
								Etat %	Etat €	AE %	AE €	CR %	CR €	CG %	CG €
Thème B2 - Gestion des inondations	Optimiser la gestion des exutoires et bus tributaires	B2.5	Réaliser les travaux d'entretien dans les zones de seuils enturbés	Dépoussiérage du Pertuisement	Spéc. Am. ent. ou SMBS si fluvial			0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.5	Réaliser les travaux d'entretien dans les zones de seuils enturbés	Reculage du G. mand. Néon	Spéc. Am. ent. ou SMBS si fluvial			0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.6	Sécurisation des digues de protection contre les inondations	Cartographie des digues publiques chassées	SMBS		Frais point 2015	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.7	Réguler les populations de ragondins	Régulation du porteur de l'épave (vedette) 1ère manche	SMBS ou SMBS si fluvial		Frais travaux communs	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.2c	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement du Canal de Vauluse : stabiliser les ouvrages hydrauliques existants à la régulation du canal	Régulation du porteur d'épave (vedette) 1ère manche	SMBS ou SMBS si fluvial			0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.8	Mettre en œuvre le SDAP de Châteaufort de G. adagne	Achat de matériel	SMBS ou SMBS		Volet B2.2a	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Thème B2 - Gestion des inondations	Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et bus tributaires	B2.9	Réaliser les travaux hydrauliques pour les enlèvement des crues sur la Sorgue de V. en	Propriété privée	SMBS			0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0

**VOLET B2 :
Gérer les inondations**

Thème	Sous-objectif	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maitre ouvrage (identifiés en 2012)	Base TTC HT 2013-2015	Estimation coût/2ème phase (K€) fin 2012	Plan de financement entretenu au 2ème phase (fin 2012)									
								Etat €		AE €		CR €		CG €		Auto €	
								Etat %	AE %	CR %	CG %	Auto %	CG %	CR %	AE %	Etat %	
Thème B2 - Gestion des inondations	Réduire l'impact des débordements	B2.10	Diminution vulnérabilité	Actions de sensibilisation et d'information sur les actions possibles en matière de réduction de la vulnérabilité Identification des habitations et établissements les plus vulnérables Accompagnement pour la réalisation d'un engagement de réduction de la vulnérabilité	particuliers, entreprises, communes, CC, CA	HT	Pas de finct. com in unes et EPC I	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	
Thème B2 - Gestion des inondations	Réduire l'impact des débordements	B2.11	Mise en place d'ouvrages d'évacuation des eaux sous la RD1 Le Thot	étude + travaux	CG 84	TTC	Pas de finct. SM BS	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	
Thème B2 - Gestion des inondations	Développer la prévention	B2.12	Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévention et d'alerte Mise à disposition des communes du système d'expertise hydro-électromécanique en temps réel Développement des systèmes communaux d'alerte téléphonique automatisée	Optimiser la modélisation de la Fontaine de Vaulouse et former un système d'alerte associé à ce modèle Mise à disposition des communes du système d'expertise hydro-électromécanique en temps réel Développement des systèmes communaux d'alerte téléphonique automatisée	SM BS SM BS Communes et EPC I	TTC	68,3	0	0%	0	20%	13,7	20%	13,7	60%	41,6	
Thème B2 - Gestion des inondations	Développer la prévention	B2.13	Améliorer la connaissance du risque	Etude de réévaluation de la Rha Développer la conscience du risque fondamental	SM BS	TTC	Pas de finct. com in unes et EPC I	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	
TOTAL							3 050,4	18	18	45	18	39,2	18	39,7	958	2 908,6	

**VOLET B3 :
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau**

Thème	Sous-objets	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC HT 2013-2015	Estim. ation coût 2ème phase (fin en 2012)	Plan de financement entp/afés/bonnel 2ème phase (fin en 2012)												
								Etat		AE		CR		CG		AID		Autre		
								Estim. %	Etat K€	AE %	AE K€	CR %	CR K€	CG %	CG K€	Auto %	Auto K€	Autre %	Autre K€	
Thèmes B3 - Restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet cours/végétaux)	B3.1	Favoriser la continuité de la pêche	Surveillance/ animation foncière	SMBS	TTC	Fin de fonc. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0			
				Optimisation de la stratégie plupartenaire de maîtrise foncière	TTC	Fin de fonc. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0			
				Schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues	TTC	80	30%	24	30%	24	20%	16	20%	16	0%	0	0			
				Participation à l'habitat du SRCE PACA	TTC	Fin de fonc. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0			
				Acquisition foncières	HT	150	80%	120	0%	0	0%	0	20%	30	0%	0				
Thèmes B3 - Restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet cours/végétaux)	B3.2	Restauration de la végétation des berges	Programme pluriannuel de restauration de la végétation des berges	SMBS	HT	681,7	30%	204,5	50%	340,9	0%	0,0	20%	136,3	0%	0			
				Pan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien	TTC	40	0%	0	20%	8	10%	4	20%	8	0%	0				
				Observatoire des plantes envahissantes de la rive	TTC	Fin de fonc. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0				
				Lutte contre les plantes envahissantes de la rive	TTC	60	30%	18	50%	30	0%	0	20%	12	0%	0				
				Subsidés espèces et expertise	HT	Fin de fonc. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0				
Thèmes B3 - Restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu d'eau et le patrimoine lié à l'eau	B3.3a	Valorisation de l'espace riverain en milieu urbain et périsuban	L'île sur la Sorgue : Chem. Chem. ent. brig de la Sorgue de M. Oncar (in on)	Communes	opération annulée														
				L'île sur la Sorgue : Liaison douce nouveau collège	EPCI	HT	non communiqué	0%	0	20%	0	10%	0	70%	0	0%	0			
				Entretien sur la Sorgue : Ouvrier Moulin des Toiles	opération annulée															
				Liaison douce L'Écluse-Vallon	SMBS & communes	opération annulée														
				Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
Thèmes B3 - Restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu d'eau et le patrimoine lié à l'eau	B3.3b	Valorisation de l'espace riverain en milieu rural	Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
				Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
				Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
				Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
				Liaison douce Bédarides- Sabal	opération annulée															
Thèmes B3 - Restauration et gestion du milieu naturel, mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine lié à l'eau	Favoriser les dynamiques naturelles d'eau et le patrimoine lié à l'eau	B3.4	Préserver et valoriser les espaces de "dynamique naturelle"	Chenal de l'Écluse	Cherchers de l'Écluse	HT	volet B3.1													
				Sentier du Moulin Cédon	Cherchers de l'Écluse															

**VOLET B3 :
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau**

Thème	Sous-objets	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC HT 2013-2015	Etat %	Etat k€	Plan de financement entp/sv/bonne1.2ème phase (à fin 2012)				Autre %	Autre k€										
									AE %	AE k€	CR %	CR k€			CG %	CG k€	Autr %	Autr k€						
																			Autr %	Autr k€				
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Favoriser les dynamiques naturelles	B3.5	Inventaire des zones humides	SMBS	CEN	TTC	0%	0	100%	0	0%	0	0%	0										
							montant inconnu	0%	0	0%	0	0	0											
							opération annulée																	
							Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Favoriser les dynamiques naturelles	B3.6	Evaluer l'opportunité de renaturer un ancien secteur à m. éandres	SMBS	CC Sorgues du Contrat	HT	0%	0	50%	0	0%	0	23% Europe FEDER	0			
														coûts indiqués en	0%	0	0%	0	0	0				
														non communiqué	0%	0	0%	0	0	0				
							Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet piscicole)	B3.7	Mise en place de passes à poissons	SMBS en délégation M.O	piqué	HT	0%	0	50%	16,9	0%	0	0%	0	50% Europe FEDER	16,9	
														Etude diagnostic porteur à m. é. à partir de données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages.	0%	0	0%	0	0%	0				
														Etudes de conception et réajustement sur 5 ouvrages	0%	0	50%	122,0	0%	0	0%	0	50%	122,0
														Déversoirs Réalisés Montclar	0%	0	80%	280	0%	0	0%	0	0%	0
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet piscicole)	B3.8	Gestion de la dynamique piscicole	SMBS	piqué	HT								0%	0	80%	280	0%	0	0%	0	0		
														Evaluation de la dynamique des peuplements piscicoles	0%	0	0%	0	0%	0				
														Etude bilan des résultats des pêches électriques réalisées sur les Sorgues	0%	0	0%	0	0%	0				
Thèmes B3 - Restaurer/gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet piscicole)	B3.8	Gestion de la dynamique piscicole	SMBS	piqué	HT	0%	0	100%	350	0%	0	0%	0	0									
							M. é. de Valbèze	0%	0	100%	350	0%	0	0%	0	0								
							M. é. de Vaux	0%	0	100%	350	0%	0	0%	0	0								
							Pêche de la patience	0%	0	100%	350	0%	0	0%	0	0								
							Evaluation de la dynamique des peuplements piscicoles	0%	0	0%	0	0%	0											
							Etude bilan des résultats des pêches électriques réalisées sur les Sorgues	0%	0	0%	0	0%	0											
							Evaluation des capacités d'accueil de la faune piscicole	0%	0	0%	0	0%	0											
							Réaliser des passes aménagées en pisciculture sur les Sorgues	0%	0	0%	0	0%	0											
							Développement gestion patrimoine sur les Sorgues m. é. éandres	0%	0	0%	0	0%	0											
							Etudes de l'efficacité de 2 passes à poissons	0%	0	0%	0	0%	0											
Réaliser des passes aménagées en pisciculture sur le canal du Moulin-Caban	0%	0	0%	0	0%	0																		

**VOLET B3 :
Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau**

Thème	Sous-objets	N° action	Titulaires des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC / HT 2013-2015	Etat atn cot. 2ème phase (fait en 2012)	Plan de financement entp/sv/sbnnn 2ème phase (fait en 2012)											
								Etat		AE		CR		CG		AID		Autre	
								Etat %	Etat k€	AE %	AE k€	CR %	CR k€	CG %	CG k€	AID %	AID k€	Autre %	Autre k€
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la préservation des biodiversités aquatiques	B3.9	Contrôle et régulation des plantes envahissantes	Jussés	SMBS	TTC	Frais fonct.	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0		
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.10	Gestion halieutique	Ré-évaluer la possibilité de produire des T. à l'abri des basses de source locale	Fédération de pêche 84	TTC	Frais Fonct. Féd. Pêche	cf accord cadre	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0	
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.11	Régulation des activités nautiques	Évaluation de la pollution des activités nautiques sur le lieu	SMBS	TTC	Frais Fonct. commune	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0				
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.12	Amélioration du Com. local de la Sorgue Amont	Analyse en place d'un circuit nautique de découverte sur la Sorgue à l'aval de découverte sur la Sorgue à l'aval	Bézarrières	TTC	Frais Fonct. SMBS ACCESSIV	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0				
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Concilier les usages avec la préservation du milieu	B3.13	Évaluation du potentiel hydroélectrique	Évaluation du potentiel hydroélectrique	SMBS	TTC	Frais de fonct. SMBS	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0				
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique (volet corridor végétal) et travailler les dynamiques naturelles	B3.14	Accompagner les politiques publiques dans le cadre de la gestion du territoire	Analyse des dépôts, régime entiers du Code de l'eau et permis pour garantir l'écoulement des espaces naturels des bords de Sorgues	SMBS	TTC	Frais Fonct. SMBS	cf accord cadre	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
									0%	0	0%	0	0%	0	0%	0			
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Préserver le patrimoine des Sorgues	B3.15	Restauration pontonnière de STA Beugay	Restauration pontonnière de STA Beugay	Association Les Sorgues Vertes	TTC	337	0%	0	0%	0	0%	0	100%	337	0%	0		
								possibilité financement par les collectivités?											
Thèmes B3 - Restaure/généraliser le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau	Assurer la continuité biologique	B3.16 (=B2.12)	Amélioration de la riparianité en période de crue et de débit	Amélioration de la riparianité en période de crue et de débit	SMBS	TTC	55	0%	0	20%	11	20%	11	40%	22	0%	0		
								0%	0	20%	11	20%	11	40%	22				
TOTAL								0%	18	65%	2.711	10%	403,4	1%	31,0	20%	844,3	3%	138,9

VOLET C1 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Thème	Sous-objets	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC HT 2013-2015	Estim. action coût/ém phase (K€) faite en 2012	Plan de financement en état au 28/02/2012											
								Etat %		AE %		CR %		CG %		AULD %		Autre %	
								Etat €	AE €	CR €	CG €	AULD €	Autre €						
C1 : Coordination et suivi du contrat	Evaluer les démarches engagées	C1.1	Suivi et bilan du CR de	Bilans annuels du Contrat de Rivière Bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière	SMBS	TTC	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%			
						TTC	0	0%	0	0%	0	100%	0	0%					
						TTC	0	50%	15	20%	6	20%	3	6	0	0%			
C1 : Coordination et suivi du contrat	Assurer le fonctionnement de la structure et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation	C1.2	Frais de fonctionnement de la structure (salaires, charges patronales, frais généraux)	Bilan final du Contrat de Rivière 2010-2015	SMBS	TTC	37,5	2%	363	22%	0	0%	0	73%	1200,1	2%	37,5		
						TOTAL	37,5	2%	378	23%	6	0%	3	6	0	0%	1206,1	2%	37,5

VOLET C2 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Thème	Sous-objectifs	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maitre ouvrage	Base TTC HT 2013-2015	Estim ation coût 2ème phase (en K€)	Plan de financement estimé au 31/12/2012									
								Etat		AE		CR		CG		Auto K€	
								Etat %	Etat K€	AE %	AE K€	CR %	CR K€	CG %	CG K€	Auto %	Auto K€
C2 – Appui à la gestion concourante	Inform er et sensibiliser	C2.1	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination des jeunes générations	Programme pédagogique annuel "Les Sorgues à l'école" Annexes thématiques Matériaux d'éducation à l'environnement par la Fédération de Pêche	SMBS	TTC	264,5	0%	0	40% /s conditions	105,8	20%	52,9	10%	26,5	30%	79,4
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	70%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
C2 – Appui à la gestion concourante	Inform er et sensibiliser	C2.2	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination des élus et bénévoles	Fiches thématiques à l'intention des com m unes Inaugurations Présentation m aître ouvrage Rapports d'activités Mission de com m uniqué Réalisation d'un guide sur le second Contrat de Rivière	SMBS	TTC	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	1
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
C2 – Appui à la gestion concourante	Inform er et sensibiliser	C2.3	Rencontres de la Sorgues	petits déjeuners thématiques	SMBS	TTC	15	0%	0	50%	7,5	30%	4,5	0%	0	20%	3
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		
C2 – Appui à la gestion concourante	Inform er et sensibiliser	C2.4	Développement de supports d'information et de sensibilisation à destination du grand public	Réalisation de plaquettes thématiques Conception et mise à disposition de supports pédagogiques Exposition sur les Sorgues Développement d'un site Internet Balade, conférences, spectacles... Signature C2R Représentations lors de manifestations / conférences et débats autour de la Sorgue Mission de com m uniqué	SMBS	TTC	10	0%	0	50%	5	20%	2	10%	1	20%	2
								0%	0	50%	5	20%	2	10%	1	20%	2
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
C2 – Appui à la gestion concourante	Inform er et sensibiliser	C2.5	Formation et sensibilisation des animateurs - praticiens de la rivière	Formation des bénévoles	SMBS	TTC	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	100%	0
								0%	0	0%	0	0%	0	100%	0		

**VOLET C2 :
Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière**

Thème	Sous-objets	N° action	Intitulé des actions	Opérations concernées par l'action	Maître ouvrage	Base TTC HT 2013-2015	Estim ation coût 2ème phase (en K€)	Plan de financement estimé au 2ème phase (façt en 2012)									
								Etat %		AE %		CR %		CG %		Auto %	
								Etat k€	AE k€	CR k€	CG k€	Auto k€					
C2 – Appui à la gestion concourée	Inform et sensibiliser	C2.6	Communication et sensibilisation auprès des pratiquants des activités nautiques	Plaquette d'information à destination des pratiquants de canoë kayak Tournées estivales d'information et de sensibilisation auprès des pratiquants d'activités nautiques Interventions thématiques auprès des clubs locaux Mise en place de panneaux d'information sur le milieu Mise en place de panneaux d'information et d'une signalétique sur le parcours nautique	SMBS CCPSMV SMBS SMBS CCPSMV	TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
							0	0	0	0	0	0					
							0	0	0	0	0	0					
							0	0	0	0	0	0					
							0	0	0	0	0	0					
C2 – Appui à la gestion concourée	Inform et sensibiliser	C2.7	Communication – sensibilisation auprès des pêcheurs concernant la truite et les déversements de poissons	Inform ation générale sur le littoral - site web de la Fédération de pêche 84 Inform ation détaillée sur les actions menées à diffuser localement (aux APPMA)	Fédération de pêche 84	TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
							0	0	0	0	0	0					
							0	0	0	0	0	0					
C2 – Appui à la gestion concourée	Inform et sensibiliser	C2.8	Etudes historiques sur le réseau des Sorgues		SMBS	TTC	0%	30% à conditions	30%	20%	4,5	3	20%	3			
							0	4,5	3	3							
C2 – Appui à la gestion concourée	Inform et sensibiliser	C2.9	Communication et sensibilisation auprès des agriculteurs et du grand public sur la pratique des phytosanitaires et la valorisation de l'agriculture	Sensibilisation des particuliers amateurs et cultivateurs occasionnels de produits phytosanitaires Charte entre les magasins vendeurs de produits phytosanitaires et le CCPSMV Etude des potentialités locales en matière de produits biologiques	CCPSMV	TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
							0	0	0	0	0	0					
							0	0	0	0	0	0					
TOTAL							0%	41%	21%	10%	67,9	32,5	28%	92,4			

V.1.6. Annexe 6 : Tableau récapitulatif des financements en phase 1, par volet et par financeur

Contrat de Rivière "Les Sorgues" 2010-2015
Bilan à mi-parcours

SYNTHESE DES FINANCEMENTS DE LA 1ère PHASE, PAR VOLET

Bilan des financements en phase 1

	Etat		Agence de l'Eau		Conseil Régional		Conseil Général		auto-financement		Autre		Total
	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	
Améliorer la qualité de l'eau	A1	0%	1 393	16%	12	0,1%	121	1%	7 354	83%			8 881
	A2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	190	100%			190
	A3	0%	27	58%	9	20%	1	2%	9	20%			46
Lutter contre les inondations	B2	0%	16	34%	99	21%	71	15%	297	61%			484
	B1	0%	186	38%	62	13%	83	17%	156	32%			486
	B3	0%	552	49%	72	6%	137	12%	266	23%	110	10%	1 137
Améliorer, informer et sensibiliser	C1	3%	363	32%	36	3%	15	1,3%	632	56%	38	3%	1 121
	C2	0%	115	51%	27	12%	36	16%	46	20%			224
TOTAL		0,3%	2 651,8	21%	317,3	3%	464,9	4%	8 950,8	71%	147,2	1%	12 569,6

V.1.7. Annexe 7 : Tableau récapitulatif des financements estimatifs en phase 2, par volet, par année et par financeur

Contrat de Rivière "Les Sorgues" 2010-2015
Bilan à mi-parcours

SYNTHESE DES FINANCEMENTS ESTIMATIFS DE LA 2ème PHASE, PAR VOLET

Bilan des financements estimatifs en phase 2, par volet et par financeur

	Etat		Agence de l'Eau		Conseil Régional		Conseil Général		auto-financement		Autre		Total
	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%	
Améliorer la qualité de l'eau	A1	0	0%	1 227	9%	10	0,1%	416	3%	12 340	88%		13 993
	A2	0	0%	12	20%	0	0%	0	0%	48	80%		60
	A3	0	0%	45	50%	21	23%	6	7%	18	20%		90
Lutter contre les inondations	B2	18	1%	45	1,5%	39	1%	40	1%	2 909	95%		3 050
	B1	0	0%	47	34%	38	28%	24	18%	27	20%		135
	B3	18	0%	2 711	65%	403	10%	31	1%	844	20%	139	4 146
Animer, informer et sensibiliser	C1	38	2%	378	23%	6	0%	3	0,2%	1 206	72%	38	1 668
	C2	0	0%	133	41%	68	21%	32	10%	92	28%		326
TOTAL		73,5	0%	4 597,5	20%	584,9	2%	551,8	2%	17 484,5	75%	176,4	23 468,6

Bilan des financements estimatifs chaque année de la phase 2, par volet et par financeur (Etat, AE, CR et CG)

	Etat			AE			CR			CG		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Améliorer la qualité de l'eau	A1	0	0	0	245	107	10	0	0	0	75	216
	A2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A3	0	0	0	10	10	25	4	4	13	2	2
Lutter contre les inondations	B2	0	0	18	0	0	5	12	38	5	10	27
	B1	0	0	0	18	29	0	18	20	0	12	12
	B3	0	9	9	269	2306	134	138	132	4	16	11
Animer, informer et sensibiliser	C1	13	13	13	121	136	0	0	6	0	0	3
	C2	0	0	0	43	52	19	21	28	9	10	14
TOTAL	13	22	40	706	2 654	171	193	236	144	124	284	

V.1.8. Annexe 8 : Fiches actions complémentaires

N°	Intitulé
A1.1 bis	Travaux d'assainissement de la commune de L'Isle sur la Sorgue (suite)
A1.6 bis	Travaux d'assainissement de la commune de Bédarrides (suite)
A1.10 bis	Travaux d'assainissement de la commune de St Saturnin lès A. (suite)
A1.15	Travaux de redimensionnement du collecteur principal du SITTEU sur la commune de Sorgues
A1.16	Travaux d'assainissement de la commune de Pemes les Fontaines
A2.1	Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonome (suite)
B1.5	Etude de la fonctionnalité et de la gestion des ouvrages structurants
B2.2 bis	Gestion et régulation du Canal de Vaucluse (suite)
B2.6 bis	Sécurisation des digues de protection contre les inondations (suite)
B2.12 bis	Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte (suite)
B3.1 bis	Favoriser la continuité de la ripisylve. Maîtrise foncière de la bande de végétation riveraine (suite)
B3.2 bis	Restaurer la végétation des berges (suite)
B3.7 bis	Mise en place de passes à poissons sur ouvrages hydrauliques (suite)
B3.14	Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire
B3.15	Restaurer le pont historique de St Albergaty
B3.16	Améliorer la connaissance de la répartition des débits en périodes de crue et d'étiage

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
----------------	--

Thème A1	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	Priorité 1	
Action A1.1 bis	Travaux d'assainissement de la commune de L'Isle sur la Sorgue (suite)		
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'assainissement collectif des communes • Lutter contre les rejets directs en Sorgue 		
			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)
L'Isle sur la Sorgue (FRDR 384 b)	Commune – Entreprise Rousselot	2013-2015	2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 5E21 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues : réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (masse d'eau concernée : FRDR 384 b). - Directive Eaux Résiduelles Urbaines - Disposition 5A-02 du projet de SDAGE RM&C visant à améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux - Schéma Directeur d'assainissement (SDA) de L'Isle sur la Sorgue

La station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue (70 000 EH) collecte l'ensemble des eaux usées du bourg et les eaux pré-traitées provenant de l'industriel Rousselot. Cette dernière projette de construire sa propre usine de traitement d'effluents et de se séparer de la station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue.

A chaque pluie et lors de longues périodes pluvieuses, les débits entrant à la station augmentent de manière importante, ce qui révèle l'arrivée d'eaux claires pluviales par le réseau d'assainissement. La mise en place de débitmètres sur tous les postes de refoulement de la commune, prévue sur plusieurs années (5 postes équipés par an), permettra de quantifier ces eaux claires parasites et de sectoriser les zones prioritaires à inspecter (vérification de la conformité des raccordements et passage caméra).

D'autre part, certaines habitations de la commune, construites en bord de Sorgue, ne disposent pas d'un assainissement non collectif performant ou n'ont jamais été raccordées au réseau collectif situé à proximité, la plupart du temps du fait de la complexité technique de ce raccordement.

L'élimination de ces rejets directs d'eaux usées en Sorgue qui contribuent à détériorer la qualité de l'eau, font partie des actions prioritaires de la commune en matière d'assainissement.



DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- Améliorer l'efficacité des traitements des eaux urbaines et de l'industrie Rousselot.
- Connaître les débits transitant par chaque poste de refoulement afin de sectoriser les zones soumises à des apports d'eaux claires parasites.
- Lutter contre les rejets directs d'eaux usées en Sorgue par la réhabilitation des IAA.
- Lutter contre les rejets directs d'eaux usées en Sorgue par l'extension du réseau d'eaux usées communal.
- Lutter contre les rejets directs d'eaux usées en Sorgue par la mise en place de petites stations d'épuration.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous maîtrise d'ouvrage de l'entreprise Rousselot :

- Construction d'une nouvelle usine de traitement pour ses effluents industriels.

Sous maîtrise d'ouvrage de L'Isle sur la Sorgue :

- Travaux de mise en place de débitmètres sur les canalisations de refoulement à proximité immédiate des postes de refoulement
- Mesure en continu du débit transitant par les postes de refoulement et mise en corrélation avec les données de pluviométrie disponibles sur la commune
- Engager la réhabilitation des installations d'assainissement autonome des habitations situées en bord de Sorgue
- Mettre en place des petites stations d'épuration ou réaliser des extensions du réseau d'assainissement afin de traiter les effluents des habitations du bord de Sorgue lorsque la réhabilitation des IAA n'est techniquement pas réalisable.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Construction d'une nouvelle unité de traitement des effluents industriels de l'entreprise Rousselot (MO : Entreprise Rousselot)		X	X
Mise en place de débitmètres sur les postes de refoulement (MO : commune)	X		
Lutte contre les rejets directs en Sorgue par la réhabilitation des IAA (MO : commune)		X*	
Lutte contre les rejets directs en Sorgue par la mise en place de petites stations d'épuration (MO : commune)			X
Lutter contre les rejets directs d'eaux usées en Sorgue par l'extension du réseau d'eaux usées communal (MO : commune)		X	X



COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Intitulé de l'action	2013	2014	2015
Construction d'une nouvelle unité de traitement des effluents industriels de l'entreprise Rousselot (MO : Entreprise Rousselot)		Non connu	Non connu
Mise en place de débitmètres sur les postes de refoulement (MO : commune)	20 k€	20 k€	20 k€
Lutte contre les rejets directs en Sorgue (MO : commune)		100 k€	150 k€
Coût HT	20 k€	120 k€	170 k€
Total HT	310 k€		

PLAN DE FINANCEMENT

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT/TTC
Construction d'une nouvelle unité de traitement des effluents industriels de l'entreprise Rousselot (MO : Entreprise Rousselot)	Non connu	Etat	Non connu	
		Agence de l'Eau	Non connu	
		Conseil Régional	Non connu	
		Conseil Général	Non connu	
		Autofinancement	Non connu	
Mise en place de débitmètres sur les postes de refoulement (MO : commune)	60 k€	Etat		
		Agence de l'Eau	30 %	18 k€
		Conseil Régional		
		Conseil Général		
		Autofinancement	70 %	42 k€
Lutte contre les rejets directs en Sorgue (MO : commune)	250 k€	Etat		
		Agence de l'Eau	Sous conditions	
		Conseil Régional		
		Conseil Général		
		Autofinancement		
TOTAL PAR FINANCEURS		Etat	Non connu	
		Agence de l'Eau	Non connu	
		Conseil Régional	Non connu	
		Conseil Général	Non connu	
		Autofinancement	Non connu	

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
----------------	--

Thème A1	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	Prionté *
Action A1.6 bis	Travaux d'assainissement de la commune de Bédarrides (suite)	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'assainissement des collectivités locales 	
Communes concernées /Secteur	Maitre(s) d'ouvrage(s)	Programmation
Bédarrides	SM Rhône Ventoux	2010-2011
		Phase(s) concernée(s)
		2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- Directive Eaux Résiduelles Urbaines
- Disposition 5A-02 du projet de SDAGE RM&C visant à améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux

L'agglomération de Bédarrides n'est située que partiellement sur le bassin versant des Sorgues (le centre du bourg se situe en rive droite de l'Ouvèze). Sa station d'épuration ne rejette pas dans la Sorgue, néanmoins certains quartiers peuvent avoir un impact sur la qualité des eaux des Sorgues. Ainsi les travaux intervenant dans les quartiers de Montréal et des Garrigues sont inscrits au Contrat de Rivière.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Amélioration de la qualité des eaux de la Sorgue avant la confluence avec l'Ouvèze.
- ◆ Réduire les rejets non conformes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de travaux de réhabilitation d'une grande partie des réseaux existants, vétustes et générant des quantités importantes d'eaux parasites au niveau des lotissements les Vignes, les Garrigues, chemin de Montréal et chemin du bois de la Garde. De plus, des extensions du réseaux d'assainissement collectif sont prévues pour les quartiers du Pont de l'Ouvèze, Coulaire, Remourin, Les Verdeaux, les Casers et chemin des Taillades, où de nombreux dispositifs d'assainissement non collectif actuels se rejettent directement dans le milieu naturel.

De plus, des études concernant l'extension de la station d'épuration devront être reprises pour tenir compte des travaux réalisés et de l'évolution de l'urbanisation de la commune.

PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opérations	2010	2011	2012
Reprise ou extension des quartiers de Montréal, Les Garrigues, Les Casers, Ilot Pont de l'Ouvèze	X (engagé pour partie en 2009)		
Agglomération Est (= chemin des Taillades)	X		
Remourin	X		
Verdeaux	X		
Coulaire	X		
Recherches des eaux claires parasites		X	X

PERSPECTIVES POUR LA SECONDE PHASE (2013-2015)

Opérations	2013	2014	2015
Etudes complémentaires sur l'extension de la STEP		X	
Suppression d'ECP	X	X	X

Nota : Des travaux supplémentaires d'extension du réseau eau usée sont prévus au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune, mais ils ne devraient pas être lancés avant 2017.

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

	2013	2014	2015
Etudes complémentaires sur l'extension de la STEP	Non connu		
Suppression d'ECP	100 k€		
Coût par année HT	Non connu		
Total 1^{ère} phase HT	Non connu		


PLAN DE FINANCEMENT 1^{ERE} PHASE (2010-2012)

(*) **ATTENTION** : certains pourcentages de financement sont assujettis à des coûts plafonds (CP). Ces derniers se calculant sur la base d'éléments techniques non disponibles à ce jour, ils ne sont pas intégrés dans les montants de ce tableau. **La part d'autofinancement peut ainsi être majorée par rapport aux indications du tableau ci-dessous.**

Opération(s)	Coût total HT	Financeurs	%	Montant HT
Etudes complémentaires sur l'extension de la STEP	Non connu	Etat	Non connu	
		Agence de l'Eau	Non connu	
		Conseil Régional	Non connu	
		Conseil Général	Non connu	
		Autofinancement	Non connu	
Suppression d'ECP	100 k€	Etat	0 %	-
		Agence de l'Eau	0 %	-
		Conseil Régional	0 %	-
		Conseil Général	0 %	-
		Autofinancement	100 %	100 k€
TOTAL PAR FINANCEURS	4 596 k€	Etat	Non connu	
		Agence de l'Eau	Non connu	
		Conseil Régional	Non connu	
		Conseil Général	Non connu	
		Autofinancement	Non connu	

VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
----------------	--

Thème A1	POURUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	Priorité 2
Action A1.10 bis	Travaux d'amélioration du poste de relevage de Saint Saturnin les Avignon (suite à	
Objectif	• Améliorer l'assainissement collectif des communes	
Communes concernées /Secteur	Maître d'ouvrage	Programmation
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	SITTEU	2010-2015
		Phase(s) concernée(s)
		2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- Directive ERU
- Dispositif 5A-02 du projet de SDAGE RM&C visant à améliorer l'efficacité de la collecte et de la surveillance des réseaux

Les eaux usées de la commune de Saint Saturnin les Avignon sont traitées dans leur intégralité par la station d'épuration de Sorgues, dont le SITTEU est maître d'ouvrage.

Suite au schéma directeur réalisé par le Grand Avignon en 2007, les inspections vidéo ainsi que les visites de terrain ont révélé de nombreux défauts (cassure, étanchéité, structure...) sur les réseaux communaux.

Le réseau de Saint Saturnin est à l'origine d'apport en Eaux Claires Permanentes estimées jusqu'à 60% du volume transitant par temps sec au niveau du poste de refoulement de Saint saturnin les Avignon (débits enregistrés dans le cadre de l'autosurveillance).

Le poste de refoulement de Saint Saturnin les Avignon est équipé d'un Déversoir d'Orage, fonctionnant par temps de pluie avec rejets direct d'eaux usées au Canal de Vaucluse.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Limitation des rejets d'Eaux Usées vers le milieu naturel.
- ◆ Préservation de la qualité de l'Eau du Canal de Vaucluse et protection de la ripisylve.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ *Diminution des rejets d'Eaux Claires au milieu naturel* : les travaux se déclinent en 2 volets, d'une part par le redimensionnement des 2 pompes de relèvement du poste et d'autre part, par le redimensionnement de la canalisation de refoulement reliant le poste de Saint Saturnin les Avignon au poste de Continental Nutrition sur la commune de Vedène.



PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Travaux d'amélioration du poste de relevage de Saint Saturnin les Avignon	X		

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Intitulé de l'action	2013	2014	2015
Travaux d'amélioration du poste de relevage de Saint Saturnin les Avignon	488 k€		
	Total HT	488 k€	
	Total TTC	583,6 k€	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
PAR FINANCEUR	488 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	30 %	146,43 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	15 %	73,2 k€
		Autofinancement		268,37 k€



VOLET A	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
----------------	--

Thème A1	POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	Priorité 2
Action A1.15	Travaux de redimensionnement du collecteur principal du SITTEU sur la commune de Sorgues	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'assainissement collectif des communes 	
Communes concernées /Secteur	Maître d'ouvrage	Programmation
SORGUES	SITTEU	2010-2015
		Phase(s) concernée(s)
		2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Directive ERU - Dispositif 5A-02 du projet de SDAGE RM&C visant à améliorer l'efficacité de la collecte et de la surveillance des réseaux

Le réseau existant situé dans les quartiers Daulands/Poinsard de la commune de Sorgues présente une section de 400 mm qui provoque de manière récurrente une surcharge hydraulique du réseau amont à l'origine de nombreux déversements au milieu naturel par temps de pluie.

De plus, ce réseau vétuste présente de nombreux dysfonctionnements tels que des intrusions de racines et des casses ponctuelles.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Limitation des rejets d'Eaux Usées vers le milieu naturel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ *Diminution des rejets d'Eaux Usées au milieu naturel* : les travaux visent à modifier la partie du collecteur vétuste et en mauvais état général par un collecteur de diamètre 600 mm, afin d'assurer l'étanchéité et le bon écoulement hydraulique. soit un total de 900 mL de canalisation de type gravitaire.



PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Travaux de redimensionnement du collecteur principal du SITTEU sur la commune de Sorgues		X	

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Intitulé de l'action	2013	2014	2015
Travaux de redimensionnement du collecteur principal du SITTEU sur la commune de Sorgues		946,8 k€	
Total HT		946,8 k€	
Total TTC		1 132,34 k€	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
PAR FINANCEUR	946,8 k€	Etat / Aides parlementaires	Plafond	24 k€
		Agence de l'Eau	30 %	282 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement Maître d'Ouvrage		640,8 k€



VOLET	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
--------------	--

Thème	ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES			Priorité 2
Action A1.16	Travaux d'assainissement sur la commune de PERNES LES FONTAINES			
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'assainissement des collectivités locales 			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
PERNES LES FONTAINES	Syndicat Rhône Ventoux	2013-2015	2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

Directive eaux Résiduelles Urbaines
 Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la disposition 5A-02 du SDAGE Rhône - Méditerranée et Corse 2010-2015, visant à améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

Améliorer la qualité des eaux
 Réduire les rejets non conformes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de travaux de réhabilitation d'une grande partie des réseaux existants, vétustes et générant des quantités importantes d'eaux parasites. Ces tronçons de réseaux ont été classés en priorité 1 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et ils concernent les secteurs :

- Quai de Verdun et cours de la république (phase 2),
- Avenue de la Gare, Louis Giraud
- Avenues de Coucourelle, René Char, Fort de Luna, Moulin de Montagard, Jean Moulin, lotissements St Martin et les Jardins,
- Reprise des diverses anomalies (regards, boîtes de branchement...) à l'origine d'eaux claires parasites,
- Les Valayans.

PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	2010	2011	2012
Quai des Lices et quai de Verdun, Rues Raspail et Pasteur, Place et rue Fléchier (phase 1, tranche ferme)			X

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Quai des Lices, Rues des Ardannes, Portalet et Juiverie (phase 1, tranche conditionnelle)*		X	
Louis Chabran, Avenue du 11 Novembre**	X		
Avenue de la Gare, Louis Giraud			X
Quai de Verdun et cours de la république (phase 2), Avenue de la Gare, Louis Giraud, Avenues de Coucourelle, René Char, Fort de Luna, Moulin de Montagard, Jean Moulin, lotissements St Martin et les Jardins, Reprise des diverses anomalies, Les Valayans.			A définir

* Opération lancée en 2013 (demande d'aides effectuée) mais la TC se fera en 2014

** Opération lancée au comité syndical d'octobre 2013

Il est précisé que le lancement des travaux est aussi conditionné aux travaux de réfection de voiries de la commune, par souci de coordination et d'optimisation. Pour cette raison le tableau récapitulatif des coûts reprend tous les travaux de réhabilitation prévus.

COUT ESTIMATIF

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Intitulé de l'action	2010	2011	2012
Quai des Lices et quai de Verdun, Rues Raspail et Pasteur, Place et rue Fléchier (phase 1, tranche ferme)	265 k€		
Quai des Lices, Rues des Ardannes, Portalet et Juiverie (phase 1, tranche conditionnelle)	285 k€		
Coût HT	550 k€		
Total HT	550 k€		


SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Intitulé de l'action	2013	2014	2015	Dates à définir	
Quai de Verdun et cours de la république (phase 2)		579,6 k€			
Louis Chabran, Avenue du 11 Novembre	330 k€				
Avenue de la Gare, Louis Giraud			424,8 k€		
Avenue de Coucourelle				64,1 k€	
Avenues René Char, Fort de Luna				49,8 k€	
Avenue Moulin de Montagard				65,3 k€	
Avenue Jean Moulin				213,1 k€	
Lotissements St Martin et les Jardins				156,3 k€	
Reprise des diverses anomalies (regards, boîtes de branchement...)				9,5 k€	
Les Valayans				277 k€	
	Coût HT	330 k€	579,6 k€	424,8 k€	835,1 k€
	Total HT ^{*3}		1 334,4 k€		815,1 k€

PLAN DE FINANCEMENT
SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT/TTC
TOTAL PAR FINANCEURS		Etat		
		Agence de l'Eau		
		Conseil Régional		
		Conseil Général		
		Autofinancement	100 %	1 334,4 + 815,1 k€

Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes et ayant un impact sur la ressource A2.1 bis



VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Thème A2 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME Priorité 1
Action A2.1 bis Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonome (suite)

Objectif(s)  • Améliorer l'assainissement autonome

Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)
Pernes les Fontaines (FRDR 384 b)	<ul style="list-style-type: none"> • Commune • Syndicat des Eaux Rhône Ventoux 	2013-2015	2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- **Mesure 5E21 du PDM, prioritaire pour le bassin des Sorgues** : réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (masse d'eau concernée : FRDR 384 a et FRDR 384 b).
- Arrêté du 7 septembre 2009

Le périmètre du Contrat de Rivière est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au titre de la directive nitrates (commune de Pernes les Fontaines). Dans cette zone, il est identifié que les assainissements domestiques non conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport en azote vers les eaux souterraines. La MISEN 84 a ainsi souhaité, dans son avis sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues », qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de remise en état de ces installations soit prévue sur la commune de Pernes les Fontaines.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Connaître l'efficacité des installations d'assainissement autonome
- ◆ Eliminer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Le recensement préalable des systèmes d'assainissement autonome susceptibles d'avoir un impact notable sur la qualité des eaux permettra d'évaluer l'efficacité des installations (ou leur absence) et de hiérarchiser les interventions selon leur impact sur le milieu
- ◆ Les études de définition de travaux de réhabilitation vont permettre de définir les équipements nécessaires à leur mise en conformité au regard des contraintes liées au site de leur implantation.

**Recensement et réhabilitation des installations d'assainissement autonomes
non conformes et ayant un impact sur la ressource A2.1 bis**



- ♦ La mise en conformité progressive des installations défectueuses et le traitement des rejets directs seront réalisés selon la hiérarchie établie à l'issue des recensements.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Non connu.

COÛT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opérations M.O. Syndicat des Eaux Rhône Ventoux	2012	2013	2014
Recensement et mise en conformité d'IAA	Non connu	Non connu	Non connu
Coût annuel HT	Non connu	Non connu	Non connu
Total 1 ^{ère} phase HT	Non connu		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Non connu.



VOLET B **GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU**

Thème B1		GERER LA RESSOURCE EN EAU		Priorité 1
Action B1.5		Etude de la fonctionnalité et de la gestion des ouvrages structurants		
Objectif(s)		<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'architecture hydraulique du réseau des Sorgues 		
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
Ensemble du bassin des Sorgues (FRDR 384a, FRDR 384b et FRDR 3045)	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	2014-2015	2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- mesure 3A20 du PDM : assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques,
- Orientation Fondamentale 7-06 : Réduire l'impact des ouvrages et aménagements.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et les services de l'Etat ont relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages structurants régulant les débits des différents bras de Sorgues, dont certains sont manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que la répartition des eaux sur le réseau est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse et pour la préservation des biens et des personnes en période de crue.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Mieux connaître l'état des ouvrages structurants.
- ◆ Mieux connaître les modalités de gestion des ouvrages structurants (accès, gestionnaire, règles de gestion, etc.)



DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ Constitution d'une base de données sur les ouvrages structurants du réseau des Sorgues

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues va étudier en interne la fonctionnalité et les modalités de gestion des ouvrages structurants des Sorgues. Les données seront intégrées dans une base de données qui récapitulera, pour chaque ouvrage, ses caractéristiques (noms usuels, état global, accès, informations techniques et historiques disponibles...), ainsi que les modalités de gestion (propriété, règlements d'eau, gestionnaires, modalités de gestion...).

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opérations	2013	2014	2015
Constitution d'une base de données sur les ouvrages structurants du réseau des Sorgues		X	X

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opérations	2013	2014	2015
Constitution d'une base de données sur les ouvrages structurants du réseau des Sorgues		Frais internes du SMBS	Frais internes du SMBS
Total 2^{ème} phase HT		Frais internes du SMBS	

PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût	Financeurs	%	Montant HT
Constitution d'une base de données sur les ouvrages structurants du réseau des Sorgues	Frais internes du SMBS	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	-	-
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement	100 %	-



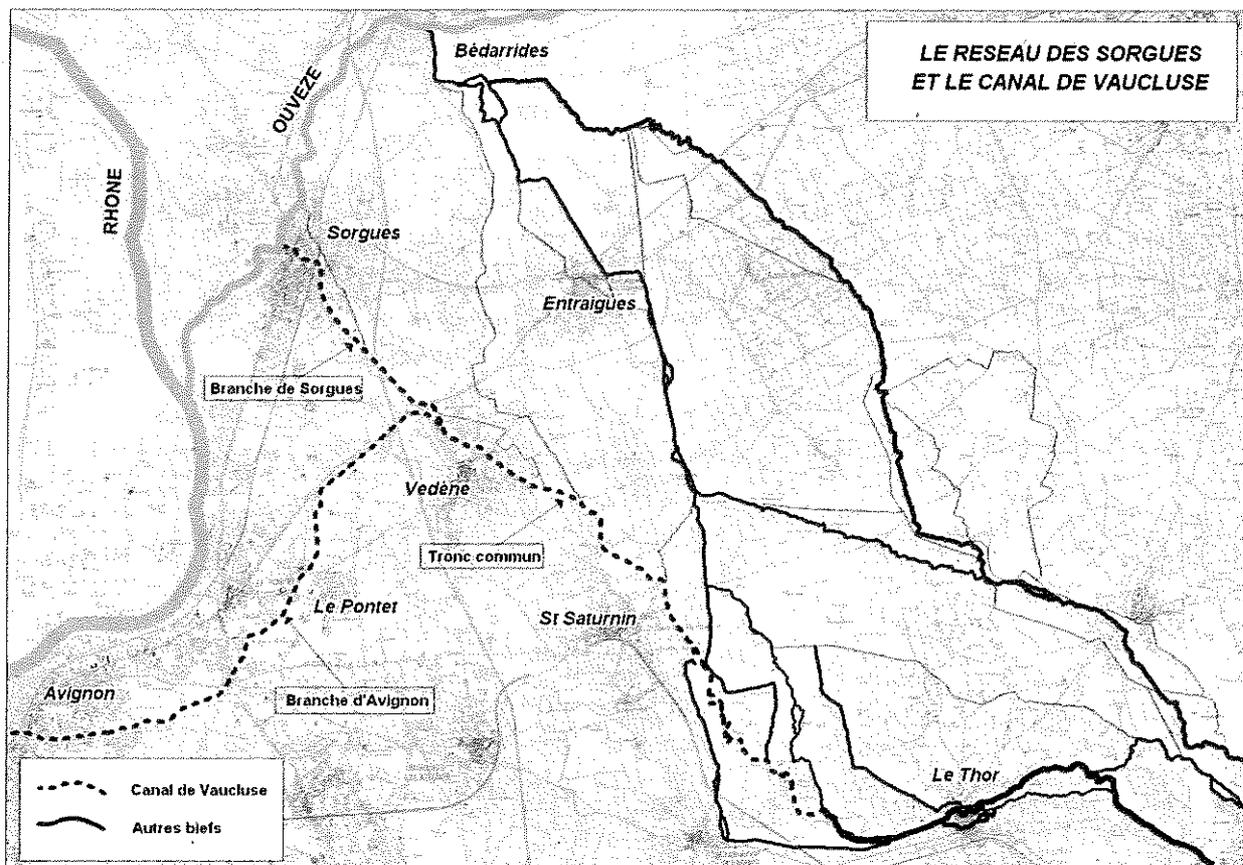
VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B2	GESTION DU RISQUE INONDATION			Priorité 1
Action B2.2 bis	Gestion et régulation du Canal de Vaucluse (suite)			
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire • Optimiser la gestion des écoulements • Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et leurs tributaires 			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
<ul style="list-style-type: none"> • St Saturnin, Vedène, Sorgues, Le Pontet, Gadagne, Jonquerettes • Canal de Vaucluse 	<ul style="list-style-type: none"> • SMBS 	2014-2015	2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

<p>Cadre de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposition 8-03 du SDAGE Rhône- Méditerranée 2010-2015 : limiter les ruissellements à la source ; - disposition 8-04, qui favorise les mesures permettant de réguler les débits lors des épisodes de crues ; - Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique du Canal de Vaucluse.
--

Le Canal de Vaucluse, qui fait partie intégrante du réseau des Sorgues, est néanmoins le seul cours d'eau à évacuer une partie des eaux de la Fontaine de Vaucluse hors du bassin versant des Sorgues, pour aller alimenter les agglomérations d'Avignon et de Sorgues. Il est constitué de quatre sous-unités : l'amont du tronç commun (de Le Thor à Châteauneuf de Gadagne), l'aval du tronç commun (de Jonquerettes à Vedène), la branche de Sorgues et la branche d'Avignon.



De par sa localisation, le Canal de Vaucluse intercepte les eaux pluviales de plusieurs communes situées sur le coteau Ouest de la plaine des Sorgues. Le très fort développement de l'urbanisation dans ce secteur génère des apports largement supérieurs à la capacité du canal. Il s'ensuit un grand nombre de débordements, notamment dans des zones densément urbanisées.

Pour répondre à cette problématique, une vaste étude hydraulique a été réalisée et un « Schéma d'Aménagement Hydraulique du Canal de Vaucluse » a été validé en 2003. Il vise à supprimer les débordements dans les zones urbanisées pour un événement pluvieux d'occurrence vingtennal, et, complémentairement, à renforcer le rôle du Canal en matière d'évacuation d'une crue de la Sorgue.

L'urbanisation ayant fortement augmenté le long du Canal de Vaucluse et les contraintes liées à l'aménagement du territoire ne permettant pas toujours de maintenir les projets initiaux prévus au schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse, il est impératif d'envisager la réalisation d'une étude d'actualisation de ce schéma.

A noter que suite à la fusion des 4 Syndicats de rivière locaux, les actions menées par le SMAGE du Canal de Vaucluse seront reprises par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Mettre à jour le Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse.
- ◆ Mettre en œuvre rapidement les actions prévues au schéma actualisé.
- ◆ Mettre rapidement en sécurité les ouvrages et en état de fonctionnement les ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse.



DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ **Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse**

Lancement d'une étude d'actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse de 2003, afin d'intégrer les évolutions (réalisations, aménagements du territoire, développement des populations, etc.). Cette étude permettra de redéfinir les priorités et les caractéristiques des actions à mettre en œuvre pour gérer correctement le canal et éviter des inondations d'un ouvrage en lit perché dans un secteur devenu très urbanisé.

◆ **Remise en sécurité et en état de fonctionnement d'ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse**

Les agents chargés de la gestion quotidienne du Canal de Vaucluse sont confrontés à certains ouvrages devenus vétustes, difficilement manipulables, voir dangereux. Il convient ainsi de réaliser urgemment un bilan de l'état de ces ouvrages, afin d'estimer et de mettre en œuvre les travaux de remise en sécurité et en état de fonctionnement.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération	2013	2014	2015
B2.2a : limiter les apports au Canal de Vaucluse			
Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)		X	X
B2.2b : améliorer la répartition des eaux			
Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)		X	X
Remise en sécurité et en état de fonctionnement d'ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)		X	X
B2.2c : réhabiliter les ouvrages hydrauliques			
Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)		X	X

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération	2013	2014	2015
Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)			60 k€
Remise en sécurité et en état de fonctionnement d'ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)		25 k€	
Coût annuel HT		25 k€	60 k€
Total 2^{ème} phase HT		85 k€	


PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût total HT	Financeurs	%	Montant HT
Actualisation du Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)	60 k€	Etat	30% Sous réserve de disponibilité des crédits	18 k€
		Agence de l'Eau	-	-
		Conseil Régional	30%	18 k€
		Conseil Général	20%	12 k€
		Autofinancement	20%	12 k€
Remise en sécurité et en état de fonctionnement d'ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse (MO : SMBS)	25 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	-	-
		Conseil Régional	30%	7,5 k€
		Conseil Général	20%	5 k€
		Autofinancement	50%	12,5 k€
TOTAL PAR FINANCEURS	85 k€	Etat	21,2 %	18 k€
		Agence de l'Eau	-	-
		Conseil Régional	30 %	25,5 k€
		Conseil Général	20 %	17 k€
		Autofinancement	28,8 %	24,5 €

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B2	GESTION DU RISQUE INONDATION	Priorité 1
Action B2.6 bis	Sécurisation des digues de protection contre les inondations (suite)	
Objectif(s)	 <ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et leurs tributaires 	
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation
Ensemble du bassin (FRDR 384b et FRDR 3045)	<ul style="list-style-type: none"> Communes Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues 	2014-2015
		Phase(s) concernée(s)
		2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- Décret N°2007-1735 du 11 Décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Arrêté du 29/02/2008 modifié fixant les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques
- **mesure 2A17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues** : développer des démarches de maîtrise foncière (masses d'eau concernées : FRDR 384b et FRDR 3045) ;
- disposition 8-05 du SDAGE Rhône- Méditerranée 2010-2015 : améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Au titre de la nouvelle réglementation sur les digues, les Services de l'Etat ont classé 37 kilomètres de digues sur le bassin des Sorgues, dont 5,9 kms en classe B ; 13,8 kms en classe C et 17 kms en classe D. Une première analyse foncière a révélé que près des deux tiers des linéaires appartiennent à des propriétaires privés (et la quasi-totalité du linéaire classé « B »...) dont on peut sérieusement douter de leur capacité d'assumer leurs obligations définies par le décret 2007 et a fortiori de la cohérence des actions engagées.

Ne pouvant que constater l'impéritie des rédacteurs de cette nouvelle réglementation par rapport à ce contexte (pourtant commun à tous les cours d'eau non-domaniaux...) mais bien conscient que ce dossier représente néanmoins un vrai enjeu en matière de sécurité publique, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) a proposé aux maires concernés une stratégie d'intervention qui permette à la fois de répondre à cet enjeu, tout en limitant l'exposition des maires au risque de contentieux au titre de leur pouvoir de police.

La proposition est donc que chaque commune concernée soit volontaire pour acquérir – à titre gracieux – les terrains d'assiette des digues concernées (plus les accès nécessaires à l'entretien et une contractualisation pour les accès nécessaires aux travaux) ce qui permettrait aux propriétaires fonciers privés de s'exonérer des obligations fixées par le décret, ces dernières étant reportées de fait sur la collectivité acquéreuse, opérateur solvable et **le seul à pouvoir légitimement assurer des interventions qui concerne la sécurité publique.**



DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Connaître les linéaires de digues classées appartenant aux communes, afin d'appréhender les secteurs prioritaires pour la domanialisation et la mise en œuvre des actions de sécurisation des ouvrages.

DESCRIPTION DES OPERATIONS

- ◆ **Dresser une cartographie des digues classées et appartenant aux communes**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues réalisera une cartographie distinguant les secteurs de digues classées appartenant aux communes (ou syndicats de rivière) des secteurs appartenant à des propriétaires privés. Cet état des lieux permettra d'appréhender les secteurs prioritaires pour que les communes deviennent propriétaires d'un ouvrage complet et puissent ainsi mener des études et travaux nécessaires pour sécuriser les ouvrages.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pourra prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations sur ces digues, sous réserve d'avoir en préalable cette compétence inscrite dans ses statuts.

Conditions de réalisation

- Formalisation de l'engagement des communes concernées (ou de leur groupement) pour l'acquisition à titre gracieux des terrains d'assiette des digues classées par l'Etat.
- Partenariat avec la Préfecture de Vaucluse pour coupler l'information des propriétaires sur leurs nouvelles obligations avec celle sur la faculté de s'en exonérer moyennant cession gracieuse à leur commune des terrains concernés.
- Mobilisation effective de cofinancements de l'Etat pour la réalisation des études et des travaux.
- Décision des élus d'inscrire la compétence dans les statuts du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues après fusion des 4 Syndicats locaux, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Dresser une cartographie des digues classées et appartenant aux communes		X	X

COUT ESTIMATIF ET FINANCEMENTS

Le coût sera supporté dans les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B2	GESTION DU RISQUE INONDATION	Priorité 1
Action B2.12 bis Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte (suite)		
Objectif(s)	• Développer la prévention	
Communes concernées /Secteur	Maitre(s) d'ouvrage(s)	Programmation
Ensemble du bassin	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues Communes 	2015
		Phase(s) concernée(s)
		2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- disposition 8-10 du SDAGE Rhône- Méditerranée 2010-2015 : améliorer la gestion de crise.

Avec un écoulement total moyen de 630 million de m³ par an, la Fontaine de Vaucluse est la première source de France et une des plus importantes au niveau mondial, par son volume d'eau écoulé. Elle alimente ainsi en permanence un réseau complexe de cours d'eau et canaux, pour l'essentiel d'origine anthropique. Une centaine d'ouvrages hydrauliques permet de répartir la ressource dans les différents bras, qui totalisent un linéaire de près de 500 km.

Il existe très peu de données sur la répartition de l'eau dans le réseau des Sorgues, en fonction du débit à la Fontaine de Vaucluse. Ces éléments sont nécessaires pour gérer au mieux les ouvrages et ainsi lutter contre les inondations et préserver les milieux naturels.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Mieux anticiper et gérer les risques d'inondation.
- ◆ Améliorer l'efficacité des actions assurées par les services municipaux en période de crise.

DESCRIPTION DES OPERATIONS

- ◆ Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage, sur les bras principaux des Sorgues. Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper le

Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte B2.12 bis



réseau des Sorgues d'échelles limnimétriques et de coupler ces dernières à une courbe de tarage. Les données seront recueillies en période de crue, dans l'optique de lutter contre les inondations, et en période d'étiage, afin de mieux préserver les milieux naturels.

Conditions de réalisation

Cette opération de l'action B2.12 est aussi inscrite en tant qu'action B3.16. L'intégration dans le volet B2 correspond à la finalité en période de crue et dans le volet B3, à la finalité de préservation des milieux naturels. Les coûts estimatifs et plans de financements sont comptabilisés uniquement dans le volet B3.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage			X

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte	2013	2014	2015
Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage (MO : SMBS)			Voir B3.16
Total 2^{ème} phase TTC	Voir B3.16		

PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Voir fiche action B3.16 de l'annexe 8 du bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015.

VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU			Priorité 1
Action B3.1 bis Favoriser la continuité de la ripisylve. Maîtrise foncière de la bande de végétation riveraine (suite)				
Objectif(s)	 <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité biologique (volet corridor végétal) 			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
Fontaine de Vaucluse, Lagnes, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor, Velleron, Jonquerettes, Pernes les Fontaines, Saint Saturnin lès A., Châteauneuf de Gadagne, Entraigues sur la Sorgue, Monteux, Althen les Paluds, Bédarrides (FRDR 384a, FRDR 384b, FRDR 3045)	Syndicat Mixte Bassin des Sorgues	2012-2015	1-2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- **mesure 2A17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues** : développer des démarches de maîtrise foncière (masses d'eau concernées : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ;
- **mesure 3C17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues** : restaurer les berges et /ou la ripisylve (masses d'eau concernée : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ;
- disposition 6A-01 du projet de SDAGE du bassin Rhône –Méditerranée 2010-2015 : Préserver et /ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux
- Dispositif ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département de Vaucluse
- Dispositif PAEN (Périmètres Agricoles Et Naturels péri-urbains) dans le cadre de l'initiative lancée par le Département de Vaucluse
- Dispositif « Trame verte et bleue » (loi Grenelle II).

Le réseau des Sorgues et les milieux humides associés sont reconnus comme un patrimoine remarquable aussi bien au plan paysager qu'au plan environnemental. Les particularités de cet hydrosystème unique en région méditerranéenne génèrent un cortège faunistique et floristique d'une grande biodiversité, qui lui vaut d'être classé parmi les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique du Département et comme site du réseau européen « Natura 2000 ».

La connectivité entre les différents éléments interdépendants de l'hydrosystème (axe fluvial, berges, forêt alluviale, nappes souterraines, zones humides associées) assure des liaisons fonctionnelles, physiques et biologiques, garante de la pérennité de l'ensemble.



On constate sur les Sorgues une pression des activités humaines (urbanisation, pratiques agricoles, loisirs) qui altère les milieux constitutifs de l'hydrosystème et porte atteinte à la fonctionnalité de l'hydrosystème. En particulier, sur certains secteurs, la ripisylve a disparu ou ne se développe pas sur une largeur suffisante de part et d'autre du cours d'eau. L'altération de la végétation peut résulter de coupes rases, de défrichage, ou de plantations, mais peut également résulter de travaux de remblaiement ou d'enrochements.

Le caractère non-domanial du cours d'eau constitue néanmoins une difficulté majeure à la mise en œuvre de ces actions, car il est illusoire d'envisager une adhésion spontanée et un volontarisme unanime de l'ensemble des propriétaires fonciers concernés. **Aussi, la maîtrise foncière publique constitue, selon nous, la condition *sine qua non* à une gestion cohérente et durable de ces espaces et sera mise en œuvre par la combinaison d'acquisitions foncières et de contractualisation sur la maîtrise des usages.**

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Améliorer la continuité de la ripisylve sur l'ensemble des Sorgues principales et permettre son étoffement.
- ◆ Préserver les zones humides associées à la Sorgue.
- ◆ Développer la maîtrise foncière publique en bords de Sorgues et sur les secteurs naturels prioritaires associées, en la conciliant avec le maintien, voire le développement, de certaines cultures (prairies) et/ou bonnes pratiques agricoles (Contrat Natura 2000 / MAET / Articulation avec le nouveau dispositif de conditionnalité PAC sur les couverts environnementaux).

DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ Schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues œuvre depuis plusieurs années pour développer des synergies entre de nombreux acteurs aux domaines variés concernés par la préservation de la continuité de la ripisylve, la préservation et la valorisation de l'espace rivière et des espaces de « dynamique naturelle ».

Dans ce cadre, il est envisagé de réaliser un schéma de cohérence pour la mise en valeur des bords de Sorgue. Ce schéma servira de support aux communes et EPCI pour développer une gestion pertinente des bords de rivière (préservation, ouverture pour une meilleure connaissance et sensibilisation du grand public, etc.).

◆ Participation à l'élaboration du SRCE PACA

Depuis 2012, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe activement, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA et aux réflexions sur la trame verte et bleue. Cette initiative sera poursuivie en phase 2.

Conditions de réalisation

Cette action est fondamentalement complémentaire aux actions B3.2 « Gestion de la ripisylve », B3.11 « Espaces de dynamique naturelle » et B3.14 « Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire »



PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	2010	2011	2012
Participation à l'élaboration du SRCE PACA			X

SECONDE PHASE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Participation à l'élaboration du SRCE PACA	X	X	X
Schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues		X	X

COUT ESTIMATIF

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Les coûts de participation à l'élaboration du SRCE PACA ont été supportés par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, dans son budget de fonctionnement.

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération	2013	2014	2015
Participation à l'élaboration du SRCE PACA	Inclus dans les coûts de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les coûts de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les coûts de fonctionnement du SMBS
Schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues		80 k€	
	Coût annuel TTC	80 k€	
	Total 2^{ème} phase TTC	80 k€	


PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût TTC	Financeurs	%	Montant TTC
Participation à l'élaboration du SRCE PACA	Inclus dans les coûts de fonctionnement du SMBS	Etat	0	-
		Agence de l'Eau	0	-
		Conseil Régional	0	-
		Conseil Général	0	-
		Autofinancement	100 %	
Schéma de cohérence pour la valorisation des bords de Sorgues	80 k€	Etat	0	-
		Agence de l'Eau	30 %	24 k€
		Conseil Régional	30 %	24 k€
		Conseil Général	20 %	16 k€
		Autofinancement	20 %	16 k€
TOTAL PAR FINANCEURS	80 k€	Etat	0	-
		Agence de l'Eau	30 %	24 k€
		Conseil Régional	30 %	24 k€
		Conseil Général	20 %	16 k€
		Autofinancement	20 %	16 k€



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LE COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU			Priorité 1
Action B3.2 bis	Restaurer la végétation des berges (suite)			
Objectif(s)	 <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité biologique (volet corridor végétal) 			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
Tout le linéaire des Sorgues	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	2011-2015	1-2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action

- **Mesure 3C17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues** : restaurer les berges et /ou la ripisylve (masses d'eau concernées : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ;
- disposition 6A-01 du projet de SDAGE du bassin Rhône –Méditerranée 2010-2015 : Préserver et /ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux
- Dispositif ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département de Vaucluse
- Dispositif PAEN (Périmètres Agricoles Et Naturels péri-urbains) dans le cadre de l'initiative lancée par le Département de Vaucluse
- Anticipation sur le dispositif « Trame verte et bleue » (loi Grenelle II).
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La végétation rivulaire des Sorgues est tout à fait atypique pour la région méditerranéenne. Elle a la particularité d'être en grande partie composée d'une essence « artificielle », le Platane. Or, depuis plusieurs décennies, les platanes disparaissent suite à l'épidémie du chancre coloré (maladie spécifique et incurable et particulièrement virulente en bords de Sorgues, la voie d'eau constituant un des principaux vecteurs de contamination.

De ce fait, les opérations d'entretien courant sont relativement marginales sur le réseau des Sorgues. Au-delà des linéaires ou dominant (dominaient...) les alignements mono-spécifiques de platanes, les conditions hydrologiques et de milieux particuliers aux Sorgues permettent le maintien et le développement d'une ripisylve équilibrée, avec localement des situations de boisements pré-climaciques.



Aussi, l'essentiel des dégradations de la végétation des berges est à mettre en relation avec l'évolution rapide de la maladie du chancre coloré du platane et la gestion de la végétation rivulaire des Sorgues recouvre deux problématiques majeures :

- ◆ la gestion de l'épidémie du chancre coloré ;
- ◆ la régénération et la préservation de la ripisylve « post-platanes ».

La gestion de l'épidémie du chancre coloré

Sur les Sorgues principales et secondaires, entre 2004 et 2008, 1 500 platanes par an ont été abattus en moyenne. Ainsi, depuis les années 1980 où est apparue cette pathologie, plus de 35 000 sujets ont été éliminés et l'on estime qu'il resterait environ 3 000 platanes situés en bordure du réseau hydrographique des Sorgues. Le traitement de ces derniers devra être effectué pendant la durée du présent Contrat de Rivière (2010-2015).

La régénération « post-platanes »

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a mené une étude durant la phase 1 du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, assisté par le Conservatoire Botanique de Porquerolles, pour étudier scientifiquement le devenir de la ripisylve « après platanes ». Les résultats ont permis de démontrer que :

- la ripisylve des Sorgues a naturellement la capacité de se régénérer, de reconstituer des formations forestières denses et riches ;
- 13 ans après l'élimination des platanes, sur la grande majorité des sites, la végétation en place est typique des rives des Sorgues (elle est considérée comme habitat d'intérêt communautaire) ;
- globalement, les plantations survivent moins bien que les arbres issus de régénération naturelle et ont besoin de plus de temps pour se développer ;
- les arbres situés sur les sites les plus perturbés (ripisylve moins large, berges de mauvaise qualité, etc.) présentent des taux de survie plus faibles ;
- il est nécessaire de réserver un espace suffisamment large pour que la ripisylve puisse bien se développer (densité et diversité).

De plus, des actions ont été menées chaque année pour réguler les plantes envahissantes. Outre la jussie, déjà identifiée lors de l'élaboration de ce Contrat de Rivière, 3 autres espèces envahissantes ont été identifiées en bord de Sorgue, depuis 2010. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a, pendant la phase 1 :

- continué à repérer et arracher systématiquement les plants de jussie (*Ludwigia*), permettant avec 3 à 4 passages par an de maintenir un niveau bas d'infestation ;
- repéré les secteurs les plus touchés par la présence du bourreau des arbres ou périploque de Grèce (*Periploca graeca*), du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et de l'ailante (*Ailanthus altissima*) ;
- étudié les modalités d'éradication les plus pertinentes pour ces 3 nouvelles espèces ;
- développé des actions d'information et de sensibilisation sur les espèces envahissantes.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Contenir au maximum l'avancée de la maladie du chancre coloré et en particulier sa propagation dans des zones non contaminées.
- ◆ Protéger les biens et les personnes exposées au risque de chutes de branches, voire d'arbres entiers.
- ◆ Sur les secteurs à enjeux, prévenir la chute des arbres dans le cours d'eau, qui pourrait obstruer le lit et causer des dégradations aux ouvrages.
- ◆ Sur les secteurs sans enjeux de sécurité publique, favoriser une gestion patrimoniale de la ripisylve.
- ◆ Lutter contre les plantes invasives de la ripisylve (*la lutte contre la jussie est détaillée dans la fiche action B3.9*).



DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien

Les conclusions de l'étude « après platanes » menée en phase 1 ont permis d'affiner les orientations d'entretien et de gestion de la ripisylve et de justifier les préconisations faites pour favoriser la continuité de la ripisylve. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues poursuit ses investigations, notamment en recherchant des secteurs de ripisylve patrimoniale, pour suivre son évolution et en cherchant à démontrer les moyens simples possibles pour favoriser une ripisylve riche et continue (par exemple, un site test sans entretien sur un secteur fréquenté par du public a été mis en place, dans l'optique de démontrer aux services techniques communaux l'intérêt de laisser des secteurs urbains sans fauche systématique...).

De plus, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues réalise actuellement un nouveau Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien des Sorgues. Ce dernier permettra de favoriser une lisibilité pluriannuelle des besoins et doit aboutir courant 2014 à l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général pour la gestion et l'entretien des berges et du lit des Sorgues entrant dans les compétences du SMBS.

◆ Observatoire des plantes envahissantes de la ripisylve

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues poursuit en phase 2 ses opérations de contrôle des espèces invasives. Les relevés sont intégrés dans une couche S.I.G.

De plus, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues étudie les modalités d'éradication les plus pertinentes pour les espèces invasives de la ripisylve découvertes durant la phase 1.

◆ Lutte contre les plantes envahissantes de la ripisylve

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues poursuit en phase 2 ses opérations de lutte contre les espèces invasives identifiées sur le réseau des Sorgues :

- lutte contre les plantes envahissantes sur des secteurs de « dynamique naturelle » prioritaires en bord de Sorgues ;
- lutte contre les plantes envahissantes sur les parcelles appartenant au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues ;
- développement d'actions d'information et de sensibilisation sur ces espèces.

Conditions de réalisation

Cette action est fondamentalement complémentaire à l'action
B.3.1 « Favoriser la continuité de la ripisylve ».

PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	2010	2011	2012
Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien			X
Observatoire des plantes envahissantes de la ripisylve		X	X



SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien	X	X	
Observatoire des plantes envahissantes de la ripisylve	X	X	X
Lutte contre les plantes envahissantes de la ripisylve		X	X

COUT ESTIMATIF

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Durant la phase 1 du Contrat de Rivière, les coûts ont été intégrés aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Restaurer la végétation des berges	2013	2014	2015
Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien	40 k€		
Observatoire des plantes envahissantes de la ripisylve	Inclus dans les frais du SMBS	Inclus dans les frais du SMBS	Inclus dans les frais du SMBS
Lutte contre les plantes envahissantes de la ripisylve		30 k€	30 k€
Coût annuel TTC	40 k€	30 k€	30 k€
Total 2^{ème} phase TTC		100 k€	

PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût TTC	Financeurs	%	Montant HT
Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien	40 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	20 %	8 k€
		Conseil Régional	50 %	20 k€
		Conseil Général	10 %	4 k€
		Autofinancement	20 %	8 k€
Lutte contre les plantes envahissantes de la ripisylve	Inclus dans les frais du SMBS	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	-	-
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement	100 %	

Restaurer la végétation des berges B3.2 bis



Opération(s)	Coût TTC	Financeurs	%	Montant HT
Observatoire des plantes envahissantes de la ripisylve	60 k€	Etat	30 % (contrat Natura 2000)	18 k€
		Agence de l'Eau	50 %	30 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement	20 %	12 k€
TOTAL PAR FINANCEURS	100 k€	Etat	18 %	18 k€
		Agence de l'Eau	38 %	38 k€
		Conseil Régional	20 %	20 k€
		Conseil Général	4 %	4 k€
		Autofinancement	20 %	20 k€



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU	Priorité 1
Action B3.7 bis	Mise en place de passes à poissons sur ouvrages hydrauliques (suite)	

Objectif(s)	 <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité biologique (volet piscicole)
--------------------	--

Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)
<ul style="list-style-type: none"> Sorgue amont (FRDR 384a) Sorgue d'Entraigues et Sorgue de Velleron (FRDR 384b) 	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues CC Sorgues du Comtat Propriétaires privés 	2012-2015	1-2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

<p>Cadre de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure 3C11 du PDM, prioritaire sur le bassin : créer un dispositif de franchissement pour la montaison (masses d'eau concernées : FRDR 384a et FRDR 384b) ; - mesure 3C12 du PDM, prioritaire sur le bassin : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison (masses d'eau concernées : FRDR 384a et FRDR 384b) ; - Art. L232-6 et suivant du Code Rural ; - Décret interministériel « Poissons Migrateurs » N90-260 du 21/03/90.

La Sorgue présente une configuration tout à fait particulière, liée à la présence de nombreux ouvrages hydrauliques structurants, qui organisent la répartition des écoulements dans tout l'espace de la plaine des Sorgues. Le fonctionnement du réseau des Sorgues est de ce fait totalement tributaire de ces ouvrages, qui permettent d'alimenter les différents bras du réseau, y compris en période de basses eaux, et de maintenir un niveau d'eau élevé en amont.

Une partie de la Sorgue est classé « Poissons Migrateurs » depuis 1990 pour deux espèces : la Truite Fario et l'Ombre commun. Par ailleurs, la Sorgue constitue depuis peu une zone prioritaire d'action du « Plan Anguille ». Ces classements prévoient que pour tout aménagement hydraulique (nouveau ou ancien), un dispositif de franchissement adapté à ces espèces doit être réalisé. Près de 30 ouvrages sont aujourd'hui infranchissables sur le réseau.

Mise en place de passes à poissons sur ouvrages hydraulique B3.7 bis



Au titre des divers classements concernant les Sorgues et de la Directive Cadre sur l'Eau visant à atteindre le bon état écologique, le SDAGE RM&C a identifié 7 ouvrages prioritaires (lot 1 – liste 1/phase 1) sur les Sorgues :

- 2 ouvrages appartenant à des propriétaires privés exploitants de micro-centrales ;
- 2 ouvrages appartenant à des propriétaires privés sans exploitation ;
- 2 ouvrages appartenant à des propriétaires publics ;
- 1 ouvrage appartenant pour moitié à un propriétaire privé et pour moitié à un propriétaire public.

En 2001, une étude du franchissement piscicole a mis en évidence, entre autres, les disparités entre potentialités en frayères, qualité des habitats et richesse piscicole (truites et ombres) à l'échelle du réseau des Sorgues. Il a ainsi été défini des priorités en terme de décloisement des différents biefs du réseau afin d'améliorer le potentiel piscicole des Sorgues. En particulier, la libre circulation entre zones d'habitats et frayères sera progressivement rétablie sur la Sorgue amont, et en aval des principales zones de frayères sur le reste du réseau.

Néanmoins, il reste des incertitudes quant à la pertinence d'équiper l'ensemble des seuils du réseau des Sorgues de passes à poissons. En effet, cela pourrait notamment avoir des incidences néfastes sur les populations de salmonidés en favorisant la remontée de poissons blancs et carnassiers, d'où la nécessité de mener une approche spécifique tenant compte des particularités des Sorgues.

A noter que le contexte particulier des Sorgues fait que la restauration de la continuité écologique ne concerne pas le transport sédimentaire.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Améliorer la continuité piscicole en prenant en compte les spécificités des Sorgues (réseau anthropique)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) n'est propriétaire d'aucun ouvrage hydraulique et n'est ainsi pas concerné directement par les obligations liées au classement des ouvrages. Néanmoins, il est la « cheville ouvrière » des communes pour ce qui concerne les aspects touchant à l'intérêt général vis-à-vis de la rivière. Dans ce cadre, les communes peuvent lui confier la mise en place de passes à poissons sur les ouvrages communaux classés comme prioritaires. De plus, le SMBS projette de restaurer plusieurs seuils structurants, ce qui implique d'associer aux travaux la mise en place d'une passe à poissons.

Enfin, à la demande de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, le SMBS s'est positionné comme « facilitateur » pour la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique sur les Sorgues. Ainsi, durant toute la phase 1 du Contrat de Rivière, il a accompagné l'Etat dans ses démarches auprès des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés prioritaires et accepté, en 2012, de prendre la maîtrise d'ouvrage d'une étude de franchissabilité sur les ouvrages classés comme prioritaires au regard de la continuité écologique (priorités 1 et 2) et sur lesquels aucune démarche n'a été lancée, ainsi que sur les ouvrages non classés sur lesquels le SMBS a des projets impliquant la mise en place d'une passe à poissons.

- ◆ Etudes de conception et réglementaires sur 5 ouvrages

Dans la continuité de l'étude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage, sous réserve d'accords écrits des propriétaires, de l'élaboration des projets et de la rédaction des dossiers réglementaires pour les ouvrages classés en priorité 1 au regard de la continuité écologique sur lesquels il n'existe pas d'activité économique, ainsi que sur l'ouvrage non classé de La Croupière (voir action B1.1).



◆ **Réalisation de travaux**

La réalisation des travaux sera de la responsabilité des propriétaires des ouvrages. A noter qu'en fonction des budgets et des financements accordés, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues assurera la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux pour 1 à 4 ouvrages, dont l'ouvrage non classé de La Croupière.

Conditions de réalisation

- Financements conséquents des travaux de restauration de la continuité écologique.

PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opérations	2010	2011	2012
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises			X

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opérations	2013	2014	2015
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises	X		
Etudes de conception et réglementaires sur 5 ouvrages		X	
Réalisation de travaux			X

COUT ESTIMATIF

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

	2010	2011	2012
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises			2,8 k€
Total par année (HT)			2,8 k€
Total 1^{ère} phase HT	2,8 k€		



SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

	2013	2014	2015
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises	33,7 k€		
Etudes de conception et réglementaires sur 5 ouvrages		244 k€	
Réalisation de travaux			2 450 k€
Total par année (HT)	33,7 k€	244 k€	2 450 k€
Total 1^{ère} phase HT	2 727,7 k€		

PLAN DE FINANCEMENT 1^{ERE} PHASE (2010-2012)

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises	2,8 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	50 %	1,4 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Europe (FEDER)	50 %	1,4 k€
		Autofinancement	-	-

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
Etude diagnostic portant sur la mise à jour des données existantes sur la franchissabilité de 10 ouvrages, avec études préliminaires comprises	33,7 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	50 %	16,9 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Europe (FEDER)	50 %	16,9 k€
		Autofinancement	-	-
Etudes de conception et réglementaires sur 5 ouvrages	244 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	50 %	122 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Europe (FEDER)	50 %	122 k€
		Autofinancement	-	-

Mise en place de passes à poissons sur ouvrages hydraulique B3.7 bis



Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
Réalisation de travaux	2 450 k€	Etat		
		Agence de l'Eau	Non connu	
		Conseil Régional		
		Conseil Général		
		Europe (FEDER)	Non connu	
		Autofinancement	Non connu	
TOTAL PAR FINANCEURS	277,7 k€ (hors coûts de travaux)	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	50 %	138,9 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Europe (FEDER)	50 %	138,9 ke
		Autofinancement	-	-



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LE COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU	Priorité 1
Action B3.14	Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire	

Objectif(s)	 <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité biologique (volet corridor végétal) et Favoriser les dynamiques naturelles
--------------------	--

Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)
Ensemble du linéaire (FRDR 384 a, FRDR 384 b et FRDR 3045)	SMBS	2010-2015	1-2

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - mesure 2A17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues : développer des démarches de maîtrise foncière (masses d'eau concernées : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ; - mesure 3C17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues : restaurer les berges et /ou la ripisylve (masses d'eau concernée : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ; - disposition 6A-01 du projet de SDAGE du bassin Rhône –Méditerranée 2010-2015 : Préserver et /ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux - Dispositif ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département de Vaucluse - Dispositif PAEN (Périmètres Agricoles Et Naturels péri-urbains) dans le cadre de l'initiative lancée par le Département de Vaucluse - Dispositif « Trame verte et bleue » (loi Grenelle II) - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face à la nécessité de concourir à une meilleure prise en compte des enjeux et caractéristiques des Sorgues dans les documents d'urbanisme, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues travaille depuis de nombreuses années à favoriser les interactions entre « aménageurs du territoire » et « gestionnaires des milieux aquatiques ».

Cette démarche était annoncée clairement dans le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, mais n'avait pas encore pris une forme opérationnelle. Elle n'avait ainsi pas été déclinée en fiche action.



De nombreuses réalisations ont néanmoins été mises en œuvre depuis 2010 :

- ☛ Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a contribué à la concertation pour l'élaboration ou la révision de 10 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 2 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Il a été sollicité pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée pour 4 PLU et 2 SCOT. Il a notamment été force de proposition pour l'intégration rationnelle des problématiques « trame verte et bleue » en bord de Sorgues, notamment la nécessité de ne pas confondre « trame verte et bleue » et circulations douces.
- ☛ Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé, avec l'aide d'un groupement de bureaux d'études spécialisés en urbanisme et écologie, un rapport de préconisations visant à traduire l'objectif majeur de préservation de la fonctionnalité de la rivière dans les documents de planification urbaine. La préconisation centrale de cette étude consiste à consacrer une bande de 10 à 20 mètres de part et d'autre du cours d'eau à l'expression du corridor de végétation associé à la rivière. Cette largeur est nécessaire à la fonctionnalité écologique de « l'écosystème rivière ». Cette étude décline également un certain nombre d'outils du Code de l'Urbanisme permettant de mettre en œuvre cet objectif opérationnel, dont les principaux sont les marges de recul des constructions nouvelles (zone inconstructible sur la bande de 10-20 m), les zonages « N co » ou « A co » (co = corridor), « N p » ou « A p » (p=protection), les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) des secteurs de projet, rendues obligatoires par les lois Grenelle pour les nouveaux quartiers, l'article L125-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, qui permet notamment de préserver les ripisylves comme éléments patrimoniaux.

Cette nouvelle fiche action matérialise l'intégration dans le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 le travail réalisé durant la phase 1 et poursuivi en phase 2.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Contribuer à une meilleure prise en compte et préservation des caractéristiques et enjeux des Sorgues dans les documents d'urbanisme.
- ◆ Favoriser la protection des berges et de la ripisylve.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ **Analyse des dispositifs réglementaires du Code de l'Urbanisme pertinentes pour gérer et préserver les espaces naturels des bords de Sorgues**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé, en 2012, avec l'aide d'un groupement de bureaux d'études spécialisés en urbanisme et écologie, un rapport de préconisations visant à traduire l'objectif majeur de préservation de la fonctionnalité de la rivière dans les documents de planification urbaine. La préconisation centrale de cette étude consiste à consacrer une bande de 10 à 20 mètres de part et d'autre du cours d'eau à l'expression du corridor de végétation associé à la rivière. Cette largeur est nécessaire à la fonctionnalité écologique de « l'écosystème rivière ». Cette étude décline également un certain nombre d'outils du Code de l'Urbanisme permettant de mettre en œuvre cet objectif opérationnel, dont les principaux sont les marges de recul des constructions nouvelles (zone inconstructible sur la bande de 10-20 m), les zonages « N co » ou « A co » (co = corridor), « N p » ou « A p » (p=protection), les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) des secteurs de projet, rendues obligatoires par les lois Grenelle pour les nouveaux quartiers, l'article L125-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, qui permet notamment de préserver les ripisylves comme éléments patrimoniaux.

- ◆ **Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanismes locaux**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues contribue à la concertation pour l'élaboration ou la révision de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Il a créé une dynamique et



une légitimité reconnue des communes, qui le sollicitent pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée. Il est force de proposition pour l'intégration rationnelle des problématiques « trame verte et bleue » en bord de Sorgues, notamment la nécessité de ne pas confondre « trame verte et bleue » et circulations douces.

De plus, cette opération favorise la préservation des berges naturelles et vient ainsi en complément du pouvoir de police des services de l'Etat, chargés de surveiller l'effet cumulatif de l'artificialisation des berges.

♦ **Définition et promotion de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues**

Dans la continuité de l'étude réalisée en 2012, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite être force de proposition auprès des communes pour intégrer au mieux les enjeux liés aux Sorgues (préservation des milieux naturels et préservation contre les inondations).

♦ **Elaboration et diffusion de guides**

Afin de garantir une bonne intégration des préconisations du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, il est nécessaire d'élaborer et de diffuser des guides à destination des communes, communautés de communes et d'agglomération et Syndicats de SCOT locaux.

PROGRAMMATION

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	2010	2011	2012
Analyse des dispositifs réglementaires du Code de l'Urbanisme pertinentes pour gérer et préserver les espaces naturels des bords de Sorgues			X
Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanismes locaux	X	X	X
Définition et promotion de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues			X
Elaboration et diffusion de guides			X

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanismes locaux	X	X	X
Définition et promotion de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues		X	X
Elaboration et diffusion de guides		X	X



COUT ESTIMATIF

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Restaurer la végétation des berges	2010	2011	2012
Analyse des dispositifs réglementaires du Code de l'Urbanisme pertinentes pour gérer et préserver les espaces naturels des bords de Sorgues			12 k€
Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanismes locaux	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS
Définition et promotion de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues			Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS
Elaboration et diffusion de guides			Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS
Coût annuel TTC			12 k€
Total 1^{ère} phase TTC	12 k€		

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Restaurer la végétation des berges	2013	2014	2015
Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanismes locaux	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS
Définition et promotion de préconisations pour la gestion foncière des bords de Sorgues		Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS
Elaboration et diffusion de guides		Inclus dans les frais de fonctionnement du SMBS	15 k€
Coût annuel TTC			15 k€
Total 2^{ème} phase TTC	15 k€		



PLAN DE FINANCEMENT

PREMIERE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2010-2012)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
Analyse des dispositifs réglementaires du Code de l'Urbanisme pertinentes pour gérer et préserver les espaces naturels des bords de Sorgues	12 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	30 %	3,6 k€
		Conseil Régional	-	-
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement	70 %	8,4 k€

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	Coût HT	Financeurs	%	Montant HT
Elaboration et diffusion de guides	15 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	30 %	4,5 k€
		Conseil Régional	50 %	7,5 k€
		Conseil Général	-	-
		Autofinancement	20 %	3 k€



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LE COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU			Priorité 2
Action B3.15	Restaurer le pont historique de St Albergaty			
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le patrimoine lié aux Sorgues 			
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Programmation	Phase(s) concernée(s)	
Monteux – Althen des Paluds (FRDR 384 b)	Association Les Sorgues Vertes	2013-2015	2	

CONTEXTE /PROBLEMATIQUE

Dans le département de Vaucluse, seuls neufs ponts routiers sont classés ou inscrits au patrimoine des monuments historiques : deux sont romains, un remonte au Moyen Age, trois autres datent de la Renaissance. Les trois derniers témoignent de l'énergie constructrice du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Un vieux pont est donc une rareté, un joyau précieux.

Les recherches de l'association Les Sorgues Vertes ont mis en évidence que le pont de St Albergaty, franchissant la Sorgue de Velleron entre les communes de Montoux et d'Althen des Paluds, est un pont Renaissance et le quatrième plus vieux pont de Vaucluse. Ainsi, par sa survie à travers les siècles, il permet d'admirer l'art des bâtisseurs d'autrefois.

Situé à l'écart des axes importants de communication, reliant les rives d'une rivière dont les crues ne sont pas torrentielles, le pont de St Albergaty a subsisté jusqu'à nos jours. Il a cependant subi l'usure d'une utilisation quotidienne. Une circulation inappropriée et incontrôlée de véhicules motorisés a accéléré son déclin.

Le pont est aujourd'hui interdit à la circulation des véhicules. Les bureaux d'études mandatés pour étudier la structure du pont ont confirmé sa fragilité. Afin de préserver ce patrimoine historique lié aux Sorgues, il convient, aussi rapidement que possible, de réaliser des travaux de confortement et de restauration conformes à la construction initiale du pont, respectant la nature des matériaux et les techniques utilisées à l'époque.

L'association Les Sorgues Vertes a pour ce faire travaillé à la mise en place d'une convention avec les communes propriétaires du pont, numérisé les différents dossiers d'études de génie civil réalisées par la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat et constitué un dossier pour la Fondation du Patrimoine. Le service départemental de l'architecture et du patrimoine a émis un avis favorable à ce que les travaux



bénéficient des aides de la Fondation du Patrimoine. Ces aides sont assujetties à une étude de diagnostic fine et à la définition de prescriptions détaillées par un architecte spécialisé.

DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Préserver un pont historique (4^{ème} plus vieux pont de Vaucluse) de l'effondrement.
- ◆ Restaurer à l'identique le patrimoine historique lié aux Sorgues.
- ◆ Utiliser ce patrimoine local pour informer et sensibiliser le grand public à l'histoire de la rivière et du département.

DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ Etude de diagnostic fine

Cette étude reprendra et complètera les données issues des précédentes opérations de diagnostic structurel et sanitaire de l'ouvrage, réalisées en 2005 et 2008 par la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. Elle devra être menée par un architecte du patrimoine habilité à réaliser ce type d'opération, conformément aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

L'architecte engagé sera chargé d'estimer et de suivre les études spécialisées complémentaires à engager pour une restauration conforme à la construction initiale du pont, respectant la nature des matériaux et les techniques utilisées à l'époque. De plus, il devra fournir une estimation financières des travaux à réaliser et de son rôle de maître d'œuvre pour le suivi des travaux.

◆ Autorisations réglementaires

Au vu de l'étude de diagnostic et de l'avant-projet de travaux, il sera nécessaire de réaliser les dossiers réglementaires au titre de la loi sur l'eau et des incidences Natura 2000.

◆ Réalisation des travaux

La mise en œuvre des travaux sera programmée hors Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015. Ils permettront de réhabiliter l'ouvrage afin qu'il devienne pérenne et garde son authenticité. Il pourra être fait appel à des chantiers de jeunes ou d'insertion. Les entreprises ou associations locales seront sollicitées en priorité.

◆ Information et sensibilisation

Tout au long du projet, des actions d'information et de sensibilisation seront menées. Une fois le pont restauré, il servira de support grandeur nature pour informer et sensibiliser le grand public au patrimoine historique lié à la Sorgue.

Conditions de réalisation

La mise en œuvre des opérations nécessaires à la restauration du pont de St Albergaty est conditionnée à l'obtention de financements et de dons.



PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Etude de diagnostic fine		X	X
Autorisations réglementaires			X
Réalisation des travaux	Après 2015		
Information et sensibilisation	X	X	X

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Restaurer la végétation des berges	2013	2014	2015
Etude de diagnostic fine		54 k€	
Autorisations réglementaires			6 k€
Réalisation des travaux	<i>Pour mémoire : environ 280 k€.</i>		
Information et sensibilisation	Inclus dans les frais de l'association	Inclus dans les frais de l'association	Inclus dans les frais de l'association
Coût annuel TTC		54 k€	6 k€
Total 2^{ème} phase TTC	60 k€		

PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût TTC	Financeurs	%	Montant HT
Restauration du pont de St Albergaty	60 k€	Etat	En cours de recherche	
		Agence de l'Eau		
		Conseil Régional		
		Conseil Général		
		Autofinancement		



VOLET B	GESTION DU MILIEU, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES SORGUES
----------------	--

Thème B3	RESTAURER ET GERER LE MILIEU NATUREL, METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE LIE A L'EAU	Priorité 2
Action B3.16	Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité biologique 	
Communes concernées /Secteur	Maître(s) d'ouvrage(s)	Phase(s) concernée(s)
Ensemble du bassin	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues 	2

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Cadre de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - mesure 2A17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues : développer des démarches de maîtrise foncière (masses d'eau concernées : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ; - mesure 3C17 du PDM, prioritaire sur le bassin des Sorgues : restaurer les berges et /ou la ripisylve (masses d'eau concernée : FRDR 384a, 384b et FRDR 3045) ; - disposition 6A-01 du projet de SDAGE du bassin Rhône –Méditerranée 2010-2015 : Préserver et /ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux - Dispositif ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département de Vaucluse - Dispositif PAEN (Périmètres Agricoles Et Naturels péri-urbains) dans le cadre de l'initiative lancée par le Département de Vaucluse - Anticipation sur le dispositif « Trame bleue – Trame verte » (loi Grenelle II).

Avec un écoulement total moyen de 630 million de m³ par an, la Fontaine de Vaucluse est la première source de France et une des plus importantes au niveau mondial, par son volume d'eau écoulé. Elle alimente ainsi en permanence un réseau complexe de cours d'eau et canaux, pour l'essentiel d'origine anthropique. Une centaine d'ouvrages hydrauliques permet de répartir la ressource dans les différents bras, qui totalise un linéaire de près de 500 km.

Il existe très peu de données sur la répartition de l'eau dans le réseau des Sorgues, en fonction du débit à la Fontaine de Vaucluse. Ces éléments sont nécessaires pour gérer au mieux les ouvrages et ainsi préserver les milieux naturels et lutter contre les inondations.



DETAIL DES OBJECTIFS VISES

- ◆ Mieux connaître la répartition des débits dans le réseau des Sorgues.
- ◆ Améliorer la gestion des ouvrages, en période d'étiage.

DESCRIPTION DES OPERATIONS

- ◆ Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période d'étiage et de crue

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite améliorer la connaissance de la répartition des débits en période d'étiage et de crue, sur les bras principaux des Sorgues. Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper le réseau des Sorgues d'échelles limnimétriques et de coupler ces dernières à une courbe de tarage. Les données seront recueillies en période d'étiage, afin de mieux préserver les milieux naturels, ainsi qu'en période de crue, dans l'optique de lutter contre les inondations.

Conditions de réalisation

Cette nouvelle action B3.16 est aussi inscrite en nouvelle opération de l'action B2.12. L'intégration dans le volet B2 correspond à la finalité en période de crue et dans le volet B3, à la finalité de préservation des milieux naturels. Les coûts estimatifs et plans de financements sont comptabilisés uniquement dans le volet B3.

PROGRAMMATION

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Opération(s)	2013	2014	2015
Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage			X

COUT ESTIMATIF

SECONDE PHASE DU CONTRAT DE RIVIERE (2013-2015)

Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte	2013	2014	2015
Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage (MO : SMBS)			55 k€
Total 2^{ème} phase TTC		55 k€	

Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage B3.16



PLAN DE FINANCEMENT 2^{EME} PHASE (2013-2015)

Opération(s)	Coût TTC	Financiers	%	Montant HT
Améliorer la connaissance de la répartition des débits en période de crue et d'étiage (MO : SMBS)	55 k€	Etat	-	-
		Agence de l'Eau	20 %	11 k€
		Conseil Régional	20 %	11 k€
		Conseil Général	20 %	11 k€
		Autofinancement	40 %	22 k€



Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
La Passerelle, 1 chemin des Palmes
84320 Entraigues sur la Sorgue
T. 04 90 83 68 25 – F. 04 90 83 17 60
smbs@laSorgue.com - www.laSorgue.com